L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1665 - VENDREDI 28 JANVIER 2022 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232





Nouvelle PAC
Une simulation des impacts en grandes cultures

La nouvelle PAC est sur les rails. Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2023 mais dès à présent, il faut s'intéresser aux évolutions qu'elle entraînera sur le modèle économique des exploitations. Avec CER France BFC, nous nous sommes intéressés à l'impact de cette future PAC sur un modèle d'exploitation en grandes cultures de Bourgogne Franche-Comté. Nous le ferons aussi sur les élevage de bovins allaitants ou laitiers.

Page 17

Union européenne

Côte d'Or

› Élevage bovin

L'achat d'un reproducteur, et après....



Nièvre

› Marché

Une vente aux enchères inédite pour la Sicafome



Yonne

› Vins

Prêts pour le concours général agricole !







Sommaire

Côte d'Or

04 • Loup : La peur ressurgit
05 • Grandes cultures : En attendant le printemps
06 • Bâtiments d'élevage : Les bons plans
08 • Reproducteurs charolais

Nièvre

09 • Vente : Une mobilisation toujours présente
10 • Rendez-vous : Le mois du reproducteur sur les marchés
11 • Viande bovine : La contractualisation c'est maintenant

Yonne

12 • Portrait: Benjamin Vecten, un agriculteur plein de ressources
13 • Concours général agricole : 252 échantillons de vins jugés lors de la présélection à Beines
14 • Billet d'humeur : Les pensées de Jean-Pierre Bouron

Région

15 • Agroécologie : Une opportunité à saisir pour implanter des haies
16 • Équipement : Sherpa, l'ingénieux costaud
17 • Future PAC : Grandes cultures: de nombreux facteurs à prendre en compte

Filières

18 • Viande bovine Baisse de production et maintien des exportations envisagés pour 2022

Infos Services

19 • Firmes et Machinisme
20-21 • Analyses et tendances
22-23 • Petites annonces
24-30 • Annonces légales
31 • vie quotidienne

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

Evènement

Des opportunités agricoles à découvrir en Côte-d'Or

C'est une première en Côte-d'Or : un forum des opportunités, destiné à présenter des pistes de débouchés aux agriculteurs, va se tenir le 3 février à Talant, près de Dijon.

Coorganisé par le Conseil départemental de Côte-d'Or, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le pôle régional d'innovation en agro-écologie Agronov, le premier forum des opportunités va se tenir le 3 février à la salle de l'Ecrin, à Talant, près de Dijon. Le but de cette manifestation est de présenter des opportunités et de nouveaux débouchés aux agriculteurs du département qui sont en quête de diversification de leur activité. Les organisateurs estiment qu'une telle proposition est aujourd'hui nécessaire, dans un contexte général où le monde agricole est amené à se questionner face à des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux de plus en plus mouvants et incertains. Il faut se réinventer, trouver de nouvelles dynamiques, de nouveaux débouchés et pour cela, rien de mieux que de permettre la rencontre entre les entreprises de l'écosystème agricole (agroalimentaire, acteurs de l'énergie, productions et filières…) et les agriculteurs. Des forums de ce type se tiennent déjà depuis plusieurs années, dans l'Yonne notamment, et ont prouvé leur pertinence. À ce jour, près de quarante entreprises sont annoncées pour ce premier forum côte-d'orien. Elles seront réparties en quatre pôles : Filières (Dijon Céréales, Cirhyo, Duc, La ferme Parthiot…), Diversification des activités (Côte-d'Or Tourisme, Service de remplacement…), Énergie (Engie, TotalEnergies…), et Alimentation de proximité (Agrilocal, Banque alimentaire…). Le forum se tiendra jeudi 3 février de 9h30 à 17 heures à l'Ecrin, rond-point de l'Europe à Talant. Le pass sanitaire et le port du masque seront obligatoires.

BERTY ROBERT



Ce premier forum des opportunités de Côte-d'Or est co-organisé par le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et le pôle régional Agronov.

en bref

PAC Bruxelles commence à publier les Plan stratégiques nationaux (PSN)

La Commission européenne a lancé le 25 janvier une page internet dédiée à la publication des plans stratégiques nationaux de la future Pac. Les projets de plans de huit pays y sont déjà consultables. Il s'agit de ceux de l'Autriche, du Danemark, de l'Estonie, de la Grèce, de la France, de l'Italie, du Portugal, et de la Suède. Six États membres, à savoir l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie, n'ont, par contre, pas encore soumis leurs projets de plans à la Commission. Le nouveau ministre tchèque Zdeněk Nekula a déjà déclaré qu'il comptait revoir le projet de plan préparé par son prédécesseur et le remplacer par une proposition plus respectueuse de l'environnement. L'Allemagne devrait aussi être l'un des derniers pays à soumettre son plan. Le ministre de l'Agriculture allemand, Cem Özdemir, a récemment indiqué que le projet de Berlin devrait être prêt en février du fait d'ajustements en cours suite à l'arrivée du nouveau gouvernement. La Commission européenne espère pouvoir adresser fin mars ou début avril aux États membres ses lettres d'observation sur les projets de plans qui lui ont été soumis et voudrait recevoir en mai ou juin les PSN révisés (sur la base de ces observations) pour approbation finale.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

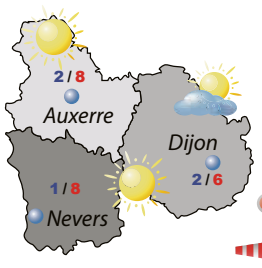
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 28 Janvier



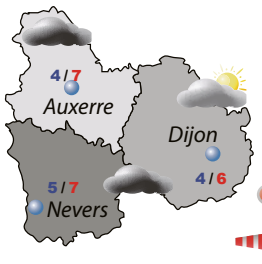
Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné localement de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 7 à 9°C

Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Th. d'Aquin
Soleil : 08h25 - 17h43
Lune : 05h02 - 13h21

Samedi 29 Janvier



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 6 à 8°C

Vents : Est 20 km/h

Saint Gildas
Soleil : 08h24 - 17h44
Lune : 06h20 - 14h13

Dimanche 30 Janvier



Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : -2 à 0°C
T° maxi : 7 à 9°C

Vents : Est 20 km/h

Sainte Martine
Soleil : 08h23 - 17h46
Lune : 07h28 - 15h19

Prévisions à 7 jours

Lundi 31 Janvier au Mercredi 2 Février

Un temps très nuageux s'annonce.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 7 à 9°C

Du Jeudi 3 Février au Dimanche 6 Février

Le ciel sera nuageux à couvert au cours de cette période.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 9 à 11°C

clin d'œil



Interview

Loïc Prud'homme : LFI veut *«revenir à un rôle régulateur de l'État»*

Le député La France insoumise de Gironde Loïc Prud'homme a détaillé le programme agricole du candidat Jean-Luc Mélenchon. Il défend le retour « à un rôle régulateur de l'État », quitte à « désobéir à des directives européennes ». La candidature LFI veut promouvoir « une agriculture écologique et paysanne » au travers de la Pac, notamment par une division par deux de l'enveloppe dédiée aux aides à l'hectare et un triplement des budgets des MAEC. Jean-Luc Mélenchon promet aussi d'interdire le glyphosate et les néonicotinoïdes.



Loïc Prud'homme est député La France Insoumise de la 3ème circonscription de Gironde.

Vous avez présenté, lundi 24 janvier, votre plan alimentation dont la mesure phare est la mise en place d'une « sécurité sociale de l'alimentation ». Quelle forme prendra-t-elle ?

Loïc Prud'homme : *On promeut une garantie d'accès à une alimentation choisie. C'est une première marche vers une sécurité sociale de l'alimentation. Aujourd'hui, contrairement au contexte dans lequel a été créée la sécurité sociale, nous n'avons pas tout l'écosystème qui permet l'accès à une alimentation locale, de qualité, sans pesticides et moins transformée. Nous nous appuierons sur des expérimentations locales et notamment les Projets alimentaires territoriaux (PAT) pour le créer, avec autour de la table les agriculteurs, les consommateurs, les services de l'État et de la santé. Donner 100 à 150 euros à dépenser dans des circuits de distribution labellisés permettrait de développer ces filières locales. Dans un premier temps, il faudra déterminer les publics prioritaires pour en bénéficier, mais nous aurions intérêt à élargir le dispositif à tout le monde. Dès le lendemain de l'élection, nous bloquerons les prix des produits de première nécessité et nous engagerons une réforme générale de notre modèle agricole sous l'égide d'un grand ministère de la Production alimentaire.*

Vous voulez instaurer des prix planchers définis sur la base de coefficients multiplicateurs pour sécuriser les revenus des producteurs. C'est une question qui est souvent discutée mais qui apparaît complexe à mettre en œuvre au regard de la réglementation actuelle…

L.P. : *Ceux qui n'en veulent pas – tout en prétendant protéger les revenus des paysans – trouvent mille arguments pour dire que ce n'est pas possible. Nous voulons revenir à un rôle régulateur de l'État et nous mettrons en œuvre notre programme même s'il faut désobéir à des directives européennes. Nous baserons les prix planchers, en dessous desquels il sera interdit de vendre, sur les coûts de production et sur les discussions que nous aurons avec les organisations professionnelles.*

Dans un marché très internationalisé comme celui du blé, les acheteurs pourraient se détourner du blé français…

L.P. : *Si de grands céréaliers veulent se frotter à des marchés internationaux avec des cours fluctuants ce sera à leurs risques et périls. Mais, sur le marché national, ils auront la garantie d'un prix plancher. Nous mettrons en place un protectionnisme. L'agriculture que l'on dessine n'est plus celle des marchés et de la libre circulation. Nous mettrons des barrières à l'entrée pour les produits dont les conditions de production n'auraient rien à voir avec nos exigences sociales et environnementales.*

> *« Nous mettrons des barrières à l'entrée pour les produits dont les conditions de production n'auraient rien à voir avec nos exigences sociales et environnementales »*

Quelle réforme de la Pac souhaitez-vous mettre en œuvre et à quelle échéance ?

L.P. : *Nous réviserons immédiatement le Plan stratégique national (PSN). Nous privilégierons les paiements à l'actif plutôt que l'aide à l'hectare dont nous diviserons l'enveloppe par deux pour la rebasculer sur l'aide à l'actif qui sera doublée. Les éco-régimes pour la bio seront également multipliés par deux. Nous mettrons l'accent sur l'aide à la conversion : le budget de l'aide aux jeunes agriculteurs (DJA) sera multiplié par trois. De plus, l'âge de l'agriculteur ne sera plus un critère, la dotation sera ouverte aux jeunes et aux néoagriculteurs. Sur les mesures agro-environnementales et climatiques, on passera de 260 millions à 750 millions d'euros.*

Vous voulez sortir du glyphosate et des néonicotinoïdes dès le printemps. Donc a priori, sans en passer par le niveau européen. Quelles compensations ou protections pour les agriculteurs ?

L.P. : *Nous appliquerons la jurisprudence "diméthoate" sur les cerises. Si nous interdisons, nous ferons en sorte que les produits qui ont été traités ne puissent pas rentrer sur le marché. On ne peut pas prendre ce type de mesures si on laisse notre agriculture ouverte à tous vents, qu'il s'agisse de dumping environnemental ou social. Sur la betterave, notre marché est très excédentaire. Il y a aussi une question de réorientation de la filière. Les pertes de rendements, quand elles existent dans des années exceptionnelles, ne sont pas de l'ordre de grandeur qui nous avait été présenté pour réintroduire les néonicotinoïdes. D'autre part, les produits sont pressurés par la filière et un marché dérégulé. Il faudra regarder comment l'État peut intervenir dans les relations entre les coopératives et les producteurs. Il faut une redistribution de la valeur ajoutée. Le cas du glyphosate me semble plus facile. Il n'y a plus de filière dans laquelle on ne sait pas s'en passer. Il y aura de l'accompagnement. C'est pour cela que nous mettons en place des aides au maintien et à l'agriculture bio.*

Pour le bio, vous voulez mettre en place une « caisse de dette » pour les agriculteurs qui se convertissent. Comment cela fonctionne-t-il ?

L.P. : *L'idée est de défaire les agriculteurs de leurs dettes pour les aider à faire une bifurcation [vers la bio, N.D.L.R.]. Nous sommes en train de regarder par quel mécanisme nous pouvons le faire. L'endettement moyen des agriculteurs est de 200 000 euros et nous évaluons le montant total de la dette à 80 milliards d'euros. Lorsqu'un agriculteur dépose le bilan, les banques pourraient en assumer une partie et l'État, avec une caisse de défaisance, pourrait assumer le reste.*

Pour diminuer l'empreinte carbone de l'agriculture, vous êtes favorables aux plats végétariens, donc à une diminution de l'élevage. En même temps vous annoncez la création de 300 000 emplois, comment est-ce possible ?

L.P. : *En sortant des engrais de synthèse, de la chimie, nous aurons une agriculture plus intensive en main-d'œuvre, mais aussi plus rémunératrice, par la conversion en bio notamment. Cela créera de l'emploi et du revenu. Mais la diminution du cheptel n'induit pas que ces emplois vont disparaître. Le nombre d'emploi diminue déjà alors qu'on a augmenté la production de protéine carnée. On ne peut pas faire de lien mathématique entre le type de production et l'emplois.*

Vous voulez augmenter le Smic. Comment concilier cela avec le maintien des productions comme l'arboriculture ou la viticulture, très concurrencée par la main-d'œuvre bon marché espagnole ?

L.P. : *C'est la question du protectionnisme social. Comment faire en sorte que les arboriculteurs paient leurs ouvriers avec un Smic à 1 400 euros ? Dans un marché libéralisé, ça ne fonctionne pas. Nous disons que si les denrées ne sont pas produites à des conditions sociales équivalentes, soit vous payez la différence à l'entrée sur le territoire, soit vous ne rentrez pas.*

Vous prévoyez une réforme agraire. Que contient-elle ?

L.P. : *Nous allons transformer les Safer en établissements publics fonciers ruraux. Nous révisons la gouvernance, avec davantage d'associations environnementales et de consommateurs. Nous augmentons leur capacité de stockage du foncier, en augmentant les taxes locales. Nous révisons également la gouvernance des Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).*

Vous êtes opposés aux OGM. Quelle est la position sur les NBT ?

L.P. : *Nous y sommes également opposés. On voit bien venir le gouvernement qui veut nous dire que ce ne sont pas des OGM, qu'ils sont fabriqués comme si la nature les avait faits. Non, les NBT sont des organismes modifiés, avec des processus de mutagenèse différents, mais qui existent. On ne peut pas anticiper les dégâts que cela peut faire sur l'environnement, et laisser ça à tous vents. Nous sommes favorables aux mêmes restrictions que pour les OGM, et à l'étiquetage de ces produits, car la population n'en veut pas.*

PROPOS RECUEILLIS PAR MATHIEU ROBERT

Loup

La peur ressurgit

Deux nouvelles attaques dans des troupeaux ovins compliquent de nouveau le quotidien des éleveurs. Rencontre avec Éloi Mony, de Francheville.

C'est un bien triste anniversaire que *« fête »* cette semaine Éloi Mony, éleveur de 147 brebis à Francheville. Il y a tout juste un an, les 26 et 28 janvier, son troupeau se faisait attaquer à deux reprises par un loup. Neuf brebis perdaient ainsi la vie. En plus de la mort de ses animaux qu'il aime tant, ce jeune Côte-d'orien laisse depuis énormément d'énergie dans ce sinistre *« dossier »* : *« Le stress est vraiment permanent, il y a toujours la crainte de voir le loup revenir. Où va-t-on avec cette problématique, quelle direction prenons-nous ? Quelles sont les perspectives pour les éleveurs de brebis ? Je me pose sans arrêt cette question. Deux nouvelles attaques sont à déplorer à Messigny-et-Vantoux et du côté de Beaune ces dernières semaines, avec une dizaine de brebis tuées. Cela n'est pas de nature à me rassurer, et je ne suis pas le seul dans ce cas »*.

L'éleveur de 24 ans tente *« tant bien que mal »* de s'adapter, sans la moindre certitude. Près de 2 km de filets électriques sont aujourd'hui utilisés dans son activité : *« ce double système devient de plus en plus courant en France, notamment dans les montagnes où les éleveurs n'ont plus que cette solution-là… Le premier filet a une hauteur de 90 cm, le second mesure 1,20 m. L'idée est d'ajouter une contrainte supplémentaire au loup quand celui-ci veut attaquer les brebis. Deux postes électriques assurent l'alimentation, la décharge est assurée même si le loup est en train de sauter »*.

Éloi Mony démonte puis remonte ses deux filets tous les 10 ou 15 jours, selon la hauteur d'herbe dans ses prés : *« cela va sans dire, c'est énormément de travail. Il me faut une journée entière à chaque fois… En plus de cela, je rentre les brebis chaque soir et les ressors chaque matin, c'est un type d'astreinte que nous n'avons habituellement pas en allaitants… En ce qui concerne le coût, il y en a presque pour 2 000 euros, mais j'ai refusé d'être subventionné. En effet, lorsque l'on touche une subvention, nous sommes dans l'obligation de travailler durant au moins cinq ans par la suite, sous peine de devoir tout rembourser. Cela est difficile à dire, mais je suis tellement dégoûté et en plein doute que je me réserve le droit d'arrêter l'activité si cela devient impossible de travailler »*.



Brebis dans un piètre état après une attaque le 9 décembre à Messigny-et-Vantoux.



L'éleveur itinérant travaille désormais avec deux kilomètres de filets électriques.

Éloi Mony abandonne déjà plusieurs de ses contrats, notamment celui qui le liait avec l'ONF pour le pâturage d'1,50 ha de pelouses calcaires classées vers Étaules. Même chose pour les 4 ha du Cirque de la Coquille, près d'Étalante : *« il n'était malheureusement pas possible d'installer les filets, c'était trop compliqué et même inconcevable avec la démarche écologique qui m'anime au quotidien. C'est regrettable mais je ne peux pas faire autrement »*. Ses filets actuellement installés à Francheville devraient permettre de *« tenir bon »* jusqu'au 1er mars, date à laquelle ses brebis rentreront dans les bâtiments pour les agnelages. *« Ce système ne vaut que si nous n'avons qu'un lot d'ovins »*, fait remarquer l'éleveur, *« les brebis de mes parents sortiront vers le 1er avril, il y aura alors 7 ou 8 lots… L'installation électrique ne tiendra plus, ce ne sera plus faisable. Les soucis ne feront que décupler à cette période… L'un de nos problèmes, dans cette histoire, est l'opinion publique : les gens veulent du local, ils veulent voir des moutons dans des prés mais aussi des loups au milieu de tout ça… Vivre avec ce prédateur, faire comme si de rien n'était en cas d'attaque et se faire indemniser pour continuer l'activité n'est pas ma conception du métier »*.

AG

Sia 2022

Par ici Paris

Le salon de l'agriculture se déroule du 26 février au 6 mars. Plusieurs Côte-d'oriens préparent l'évènement à l'image d'Édouard Beurton, de Censerey.

Il s'est déjà rendu à quatre reprises au salon de l'agriculture mais jamais avec un cheval à lui. Cette fois-ci sera la bonne pour Édouard Beurton : sa jument Dolly d'Huilly a terminé vice-championne du dernier Spécial de Semur et a ainsi décroché sa qualification pour le rendez-vous parisien. L'éleveur de Nailly, sur la commune de Censerey, ne cache pas son excitation à l'idée de participer au concours général agricole en son propre nom : *« Ce sera une belle aventure humaine avec les collègues, nous y resterons durant les 10 jours du salon, comme nous en avons l'habitude. Oui, m'y rendre avec ma jument a une saveur particulière, c'est une fierté de participer à cette belle vitrine de l'élevage. L'idée sera, encore une fois, de montrer une belle de la race Trait auxois, elle le mérite amplement ! »*.

Édouard Beurton a longtemps croisé les doigts pour que le Salon ne soit pas annulé comme l'an passé : *« les organisateurs ont confirmé la tenue de l'évènement il y a quelques jours, c'est en quelque sorte un soulagement, même si je ne m'attendais plus à une autre décision que celle-ci. En effet, nous étions bien trop avancés dans le calendrier, sachant qu'il y a beaucoup d'enjeux économiques à la clé »*. Édouard Beurton tentera d'obtenir le meilleur classement possible avec sa jument née chez Florian Bizouard, à Huilly, sur la commune voisine d'Allerey. Dolly, à Nailly depuis l'âge d'un an, se distingue notamment par son très bon dos et une forte encolure. Son palmarès en impose comme l'informe son propriétaire : *« elle a été trois fois vice-championne jeune à Semur, elle s'est d'ailleurs toujours classée à la seconde place au Spécial et encore une fois en septembre dernier. Cette jument s'était qualifiée pour Semur lors du concours de Liernais au mois d'août, Dolly s'y était d'ailleurs imposée. L'année dernière, elle avait remporté le concours d'Étang-sur-Arroux et terminé championne de Saône-et-Loire »*.



L'éleveur et Dolly d'Huilly, sa jument Trait auxois de huit ans.

Édouard Beurton est déjà monté à trois reprises sur la plus haute marche du podium à Paris, en aidant ses amis éleveurs dans la présentation de leurs animaux : *« Florian Bizouard a remporté deux éditions, Yves Berthiot l'a imité une année… Ce fut à chaque fois de très bons moments »*. S'absenter dix jours de la ferme nécessite bien sûr une organisation adéquate. *« Ma sœur Anne a pris une semaine de vacances pour me remplacer sur l'exploitation. Pierre-Alexandre Parthiot, apprenti de la MFR Auxois Sud Morvan, sera également présent. Je profite de l'occasion pour les remercier… »*. En plus du troupeau bovin, les deux *« remplaçants »* pourront notamment s'occuper du poulain et des deux pouliches d'un an et trois ans d'Édouard Beurton.

AG

Grandes cultures

En attendant le printemps

Petit tour de plaine en compagnie d'un agriculteur du Châtillonnais, plutôt satisfait de ses productions végétales à l'approche du mois de février.

R.A.S. : rien à signaler. Le cycle des grandes cultures suit parfaitement son cours dans le département et notamment du côté de Meulson, en haute Côte-d'Or, sur les terres du Gaec Develet Baudin Langel. *« Les cultures sont bien implantées, c'est positif. Elles n'ont pas un développement ni un tallage énormes mais il n'y a rien d'anormal compte tenu des nombreux précédents maïs et tournesol que nous avions »*, commente Laurent Baudin, l'un des trois associés de l'exploitation, en charge des productions végétales. Les seuls *« pépins »* à déplorer pour l'instant concernent une fois encore les dégâts de sangliers, particulièrement nombreux dans le secteur.

Variétés adaptées

Dans le blé, la nouveauté de l'année est à mettre à l'actif de la variété Junior, qui vient en complément des valeurs sûres nommées Fructidor et Absalon : *« nous sommes en agriculture raisonnée et tentons de limiter les IFT. Le choix des variétés peut avoir son importance, nos préférences se tournent souvent vers celles qui possèdent le gène PCH1, synonyme de tolérance au piétin verse. Nous privilégions également les blés résistants à la septoriose. Le choix des variétés, associé aux OAD, ne peut être qu'un avantage en vue d'une utilisation moindre de produits phytosanitaires »*.

L'agriculteur de 51 ans, technicien chez Dijon Céréales de 1994 à 1997, dresse également un tableau positif en orge d'hiver : *« l'implantation est intéressante, la culture présente plutôt bien elle aussi. Mais pour dire vrai, notre préoccupation pour l'orge, ce n'est pas encore pour maintenant : je fais allusion ici au risque de gel tardif, en avril et mai. Cela fait plusieurs années de suite que nous subissons ce genre d'aléa dans le Châtillonnais. Malgré des parcelles souvent prometteuses en sortie d'hiver, il n'est pas rare de nous retrouver avec de nombreux épis vides au printemps, suite à des problèmes de méiose notamment. Pour essayer de limiter la casse, nous utilisons trois variétés différentes cette année, à savoir Étincel, Visuel et Salamandre qui fait son retour dans notre assolement. Cette dernière variété résiste plutôt bien au gel. En plus, les cours de la mouture sont remontés et cela nous permettra de la vendre à des prix espérés corrects si la production ne passe pas en brasserie »*.

On repart en colza

Le colza, lui, n'est présent « que » sur 17 des 420 ha de grandes cultures de l'exploitation. *« C'est tout de même 17 de plus que l'an passé ! »*, fait remarquer Laurent Baudin, qui s'explique : *« nous n'en avons pas fait en 2021 dans l'idée d'apprécier les bénéfices d'un vide sanitaire. Comme beaucoup de monde, nous avions été poussés vers la sortie à cause des altises. Du colza, nous en faisions encore une centaine d'hectares il y a trois ans. Les plantes sont aujourd'hui très belles. Même s'il y a encore un peu d'altises, la pression paraît moins importante. Des tests Berlèses sont actuellement réalisés et nous en diront davantage les prochains jours. Dans l'Yonne aussi, là où cette problématique avait commencé bien plus tôt que chez nous, quelques agriculteurs retentent leur chance. Nous verrons bien, l'année semble en tout cas propice pour le colza. Mais un nouveau problème va très prochainement se poser avec l'arrêt quasi-certain du Boravi. Cet insecticide est depuis longtemps sur la sellette… D'après certains bruits de couloir, 2022 serait sans doute sa dernière année d'utilisation »*.


Laurent Baudin, la semaine dernière, dans l'une de ses parcelles de blé.

Bientôt les semis

Le Gaec Develet Baudin Langel prépare ses semis de printemps, particulièrement nombreux depuis la diminution du colza. Laurent Baudin débutera avec du pois autour du 20 février, dès que les sols seront ressuyés : *« nous sommes en train de faire germer les semences, sachant qu'il n'y a plus beaucoup de disponibilités…Nous refaisons du pois depuis trois ans mais les résultats ne sont jamais à la hauteur de nos attentes, du moins pour l'instant »*.

Les orges de printemps prendront le relais dans la foulée : *« cette culture, nous avons l'habitude d'en faire et nous allons continuer. L'orge de printemps est intéressante pour faire baisser les IFT. Ici, nous n'avons pas fait le choix de modifier notre fonctionnement : nous ne sommes pas passés en semis direct, nous utilisons peu de glyphosate, mais nous labourons toujours l'hiver de manière à enfouir les graminées. Le but est de ne pas désherber les graminées dans les orges de printemps »*.

Sur la fin

Le tournesol et le maïs seront les dernières cultures semées sur l'exploitation de Meulson, courant avril.

Laurent Baudin espère enregistrer les mêmes niveaux de rendements qu'en 2021 : *« nous n'avons jamais fait autant que l'an passé. En tournesol, le rendement final avait atteint 35 q/ha. Le maïs avait lui aussi battu des records avec près de 15 tMS/ha, alors que nous avons l'habitude d'être plus proches des 10 tMS/ha. Oui, nous signons tout de suite pour une récolte du même niveau ! »*.

AG

Des débuts en seigle

Administrateur Dijon Céréales, Laurent Baudin est très impliqué dans le projet Sécalia. Son exploitation cultivera, à terme, 60 ha de seigle destinés à la méthanisation. Dix-sept premiers hectares ont été semés en septembre dernier sur le deuxième site de l'exploitation situé à Touillon près de Montbard. *« Nous démarrons les stocks, pour une mise en route de l'unité programmée en 2023. Environ 850 ha de seigle sont aujourd'hui en culture, chez les 150 adhérents du projet »*, informe le Côte-d'orien.

JA21

Bientôt la der

L'avant-dernière assemblée cantonale des Jeunes agriculteurs concernait l'équipe de Bligny-sur-Ouche, qui s'est réunie le 14 janvier.


L'équipe de Jeunes agriculteurs de Bligny-sur-Ouche.

Gabriel Papillon, éleveur à Santosse (à droite sur la photo), a été élu président et succède à Aurélien Gagnepain, de Bessey-la-Cour. Gabriel Papillon était jusqu'à présent vice-président du groupe bélinéen, son ancien poste sera dorénavant assuré par Vincent Lagrange, de Montceau-et-Écharnant. Julien Moindrot, de Crugey, reste pour sa part secrétaire général. Même chose pour Cyprien Guillemard, de Veilly, qui *« rempile »* pour deux ans en tant que trésorier.

Ce nouveau mandat sera notamment placé sous le signe du *« recrutement »* avec l'espoir d'étoffer ce petit groupe. En termes de manifestations, l'équipe espère pouvoir organiser son traditionnel bal estival dans le cadre du marché nocturne du comité des fêtes. Crise sanitaire oblige, la dernière édition remonte au 24 août 2019.

La dernière assemblée cantonale JA de l'année sera celle de l'équipe de Dijon, dont la date sera prochainement fixée. À noter que l'assemblée générale départementale se tiendra le 11 mars à Baigneux-les-Juifs.

AG



▶ Agenda

10-02 Vente de béliers à Arnay

L'association des éleveurs de moutons charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) organise sa vente annuelle jeudi 10 février au forail d'Arnay-le-Duc. Huit membres de l'association participent à l'évènement (Maréchal, Ferroux, Gaudry, Guyot, Jeannin, Thibault, Bayen, Joubert) et proposent une centaine de béliers prêts à saillir. Le catalogue de la vente est disponible sur internet ou sur simple demande. Une demande a été adressé à la préfecture pour pouvoir se restaurer sur place. Le hall des exposition ouvrira ses portes à 11h, la vente sera lancée à 14h. Renseignements : 06 17 96 39 61, 06 89 40 12 66, www.association-mouton-charollais.com, page Facebook « Association Éleveurs Moutons Charollais de Côte d'Or ».

▶ Formation

Formations Chambre d'agriculture

01-02 *«Envisager sa retraite sereinement»* à Bretenière, réunion d'information sur les démarches
MSA. Contact : Alexis Parent (03 80 68 66 84, alexis.parent@cote- dor.chambagri.fr)

01-02 (et une journée en novembre) : *«S'initier à l'homéopathie»* à Pouilly-en-Auxois
Contact : Marie-Claude Guerrier (03 80 90 68 76, marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr)

24-02 *«Valoriser sa viande bovine en caissette»* à Pouilly-en-Auxois
Contact : Alice Faivre (03 80 68 66 31, alice.faivre@cote- dor.chambagri.fr)

15 et 30-03 *«Agir pour ma cessation et la transmission de mon exploitation»* à Bretenière
Contact : Alexis Parent (03 80 68 66 84, alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr)

Bâtiments d'élevage

Les bons plans

La semaine bâtiments débute lundi en Côte-d'Or. Parmi les visites proposées : celle de la bergerie de l'EARL Bayen à Nod-sur-Seine.



Nicolas Bayen, ici avec un « réchauffeur d'agneaux » fabriqué maison, a fait preuve de beaucoup d'ingéniosités pour réduire le coût de son outil de travail et de ses équipements.



L'éleveur dispose d'une station de triage de graines récupérées sur plusieurs sites.

Une petite pause la semaine prochaine ? Laissez-vous tenter par une ou plusieurs des dix sorties proposées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui organise ses journées bâtiments en partenariat avec Alysé, le GDS et le syndicat d'élevage ovin. Deux visites quotidiennes sont ainsi au programme de lundi à vendredi. La première journée est dédiée à la production ovine : après une première étape chez Yannick Thibert à Villeberny, les visiteurs sont conviés à partir de 15 heures à Nod-sur-Seine, dans la bergerie de Nicolas Bayen. Ce jeune homme de 31 ans, installé en 2015, a rejoint ses parents Dominique et Anne-Marie trois années plus tard. *« Nous avons fusionné nos exploitations en créant une EARL. La bergerie qui est à découvrir ce lundi est née de là »*, indique Nicolas Bayen. L'éleveur a réaménagé un ancien bâtiment qui accueillait autrefois une centaine de bovins allaitants et laitiers : *« la production a été arrêtée il y a vingt ans, lors de la crise de la vache folle. Depuis, la structure servait de stockage pour les céréales. Mes parents, par soucis de main-d'œuvre, vendent désormais à la moisson et le bâtiment était inutilisé depuis quelque temps. J'ai voulu le valoriser en bergerie »*.

Cet ancien ouvrier agricole disposait donc de quatre murs et d'un toit pour élever ses 110 brebis charollaises, soit une économie déjà substantielle quand on connaît le prix d'une construction. Un certain nombre d'aménagements « maison » ont été rapidement réalisés : *« j'ai recyclé plusieurs équipements retrouvés à divers endroits pour que mon outil de travail me coûte le moins cher possible. C'est toujours l'idée qui m'a animé, sans omettre bien sûr les futures performances de la troupe »*. Ce grand bricoleur a eu l'idée d'utiliser des mélèzes tombés dans la forêt suite aux dernières sécheresses pour fabriquer ses propres auges. Le béton, c'est lui-même qui l'a coulé, notamment dans son allée centrale pour pouvoir circuler et alimenter ses bêtes dans de bonnes conditions. Sa mélangeuse, Nicolas Bayen ne l'a pas achetée 30 000 euros neuve, ni même 15 000 euros d'occasion : cet équipement ne lui a coûté que 1 500 euros et plusieurs nuits de travail : *« je l'ai récupérée dans une casse au prix de la ferraille… Il y avait un problème électronique que j'ai réussi à résoudre, avec il est vrai un peu de mal ! »*. Nicolas Bayen a créé son propre réchauffeur vif d'agneaux : *« dans le commerce, il faut compter au moins 800 euros pour s'en procurer un. Cet équipement permet de sauver des agneaux mal en point à la naissance et souvent délaissés par leur mère. Le système est équipé d'une lampe chauffante et d'un ventilateur pour redonner du peps aux jeunes animaux »*.

L'actuelle bergerie est modulable et peut facilement recevoir du grain si besoin : *« si nous décidons de stocker de nouveau, cela ne posera pas de problème. Il suffira juste de retirer les poteaux qui tiennent les auges et le tour sera joué »*. L'éleveur du nord Côte-d'Or, de plus en plus incité par son entourage à s'inscrire au concours du Berger futé organisé dans le cadre de Tech Ovin, dispose aussi de sa propre station de triage : *« les grains d'orges sont récupérés dans les stations de semences, je trie pour en récupérer un maximum. Je ne travaille qu'avec ces graines depuis le 1er décembre et la rentrée des brebis dans la bergerie. Cela génère aussi des économies. Le mélange contient également des bouchons de luzerne et des minéraux »*. Bien d'autres « trucs et astuces » seront présentés lundi à Nod-sur-Seine.

AG

Rappel du programme

Lundi 31 janvier, 10h : Yannick Thibert (Villeberny), 15h : EARL Bayen (Nod-sur-Seine). Mardi 1er février, 10h : SCEA Chèvrerie d'Ahuy (Ahuy), 14h : abbaye de Cîteaux (Saint-Nicolas-lès-Cîteaux). Mercredi 2 février, 10h : Florent Tripodi (Bouilland), 14h30 : Gaec de la Ferme de Flacelière (Mimeure). Jeudi 3 février, 10h : Gaec Gardey à Beaumont-sur-Vingeanne, 14h30 : Gaec de la Tour (Busserotte-et-Montenaille). Vendredi 4 février, 10h : Gaec Asdrubal (Is-sur-Tille), 14h : EARL Salomon (Savoisy). Contacts. Bovins allaitants et caprins : Cloé Bligny (0 8 9 8 65), ovins allaitant : Aurore Gérard (0 8 8 0 99), énergi : Sylvie Lemaire (0 7 8 6 76), bovins lait : Siméon Bernard (6 4 1 0 35), G S : Gilles Rabu (6 6 0 2 77.



Publi-rédactionnel

Forum des Opportunités

Côte-d'Or le Département

De nouveaux débouchés pour les agriculteurs

Jeudi 3 février 2022 • 9h30 - 17h

Salle de l'Ecrin • Rond-Point de l'Europe • Talant

Entrée gratuite • Inscription préalable fortement recommandée

Le principe : Proposer aux agriculteurs un panel d'opportunités concrètes de diversification pour qu'ils puissent se lancer dans de nouveaux projets.

Aujourd'hui plus que jamais, les agriculteurs doivent faire face à des enjeux socio-économiques et environnementaux de plus en plus complexes.

Pour y faire face, ils doivent se réinventer pour chercher de nouvelles dynamiques sur leurs exploitations et de nouveaux débouchés commerciaux. Diversifier ses productions et ses activités constitue en effet une source robuste de revenus.

Pour répondre à ces enjeux majeurs, le Département de la Côte-d'Or, la Chambre d'Agriculture et l'association AgrOnov organisent le 1er Forum des Opportunités de Côte-d'Or.

Agriculteurs, ne manquez pas ce rendez-vous pour partager vos besoins et expériences avec des entreprises qualifiées et mettre en place des partenariats et des filières durables sur tout le territoire !

Retrouvez près de 40 exposants répartis en 4 pôles : un beau panorama des opportunités à saisir en Côte-d'Or !

- Diversification des activités
- Filières
- Alimentation de proximité
- Energie

Un espace dédié à l'accompagnement de projets sera également proposé : venez échanger avec des conseillers spécialisés et partager vos idées de valorisation, de nouvelles productions, etc.

Evénement organisé dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Pass sanitaire et masques obligatoires.

Retrouvez le catalogue complet des exposants et le bulletin d'inscription sur le site cotedor.fr.

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

agronov® PÔLE D'INNOVATION EN AGROÉCOLOGIE

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

cotedor.fr

© Direction Communication CD21 • JPL • 01/22

Reproducteurs charolais

Tombés pour lui

Trois Côte-d'Oriens reviennent sur l'achat de leur taureau Obispo, pour la somme de 5 900 euros à Créancey lors de la vente du GIE Charolais Évaluation en février 2020.


Un des produits d'Obispo avec un joli carré de viande, né il y a deux mois.

Les fidèles lecteurs de Terres de Bourgogne s'en souviennent peut-être : il y a deux ans, la top vente de Créancey était réalisée par Obispo, un veau né au Gaec de la Fontaine blanche à Moux-en-Morvan. Trois élevages de Côte-d'Or s'étaient réunis pour remporter la mise (5 900 euros) et acquérir ce reproducteur aussi convoité que complet (113 en potentiel de croissance, 114 en développement musculaire, 105 en développement squelettique, 110 en aptitudes fonctionnelles…). Franck et Julien Jeannin (Chazilly), Sébastien Noireaut (Meilly-sur-Rouvres) et Frédéric Porcheret (Champignolles) avaient *« battu sur le fil »* le groupe Adaz venu de République tchèque, qui lui aussi misait sur ce même animal. *« Frédéric était assis à côté de nous dans les gradins. Ce n'était pas prévu, mais il nous avait rejoints dans les dernières secondes des enchères pour ne pas lâcher l'affaire. Sans lui, nous n'aurions pas pu monter aussi haut dans les prix. À trois élevages, nous étions forcément plus forts qu'en individuel ou à deux »*, se rappelle Sébastien Noireaut. En plus d'un *« bon coup »* en matière de génétique, les *« locaux de l'étape »* avaient une autre priorité : celle de ne pas dépenser davantage que d'ordinaire : *« Nous mettons généralement 2 500 euros dans un bon reproducteur quand nous l'achetons individuellement. Ce jour-là, nous avons dépensé exactement 1 866 euros chacun, après avoir bénéficié d'une aide de 300 euros de VT Services attribuée par tirage au sort »*.


Julien et Franck Jeannin, ainsi que Sébastien Noireaut, la semaine dernière aux côtés de leur reproducteur donnant pour l'instant une pleine satisfaction.

Quel bilan aujourd'hui ?

Obispo présentait tous les critères recherchés par les éleveurs concernés, à savoir la croissance, le lait et l'aptitude à vêler. C'est d'ailleurs ce que les quatre compères indiquaient dans nos colonnes juste après la vente : *« sa finesse de viande, d'os, sa morphologie en général avec notamment sa largeur de dos, son bassin, son développement musculaire…Tout laisse à penser qu'il nous permettra de faire de bons broutards et de bonnes génisses de renouvellement »*. Qu'en est-il aujourd'hui? Obispo tient-il toutes les promesses placées en lui ? Juger un taureau de trois ans paraît encore prématuré, comme le reconnaît volontiers Franck Jeannin : *« L'investissement dans la génétique se mesure dans le temps, c'est un jeu de patience. Il nous faudra un peu plus de recul pour apprécier ses performances sachant qu'un taureau, c'est souvent quand on ne l'a plus que l'on sait s'il était bon ou non ! Nous regarderons avec attention les résultats de ses filles, dans deux ans »*. De premières tendances commencent tout de même à émerger puisqu'Obispo approche désormais la centaine de produits depuis début novembre. *« Pour l'instant, les retours sont plus que positifs sur l'ensemble des trois cheptels »*, poursuit Franck Jeannin, *« ses produits correspondent parfaitement à ses index. Nos trois élevages sont plus que satisfaits avec des veaux fins d'os, avec de la viande et de la croissance. Les vêlages se passent aussi très bien, il y a de quoi être optimiste. La prochaine étape sera de savoir si ses filles font du lait et vêlent bien. Ce taureau est très docile, c'est un autre avantage, c'est une vraie crème ! J'allais oublier : il est très fertile, nous l'avons d'ailleurs prélevé à plusieurs reprises. Que ses filles le soient tout autant ! »*.

Un nouveau coup ?

Sébastien Noireaut, Frédéric Porcheret, Franck et Julien Jeannin se rendront encore une fois au pôle agricole de Créancey le 11 février prochain, pour la nouvelle édition de la vente du GIE Charolais Évaluation. Rencontrés le 17 janvier, les éleveurs s'apprêtaient à regarder d'un peu plus près les reproducteurs composant ce millésime : *« nous prendrons le temps d'étudier tout cela sur internet et voir si nous avons un nouveau coup de cœur pour un animal. Nous ne savons pas encore si nous achèterons un veau cette année. Une chose est sûre, nous allons de nouveau axer notre reproduction avec Obispo. Mais nous avons tellement de doses que nous pourrions presque nous en passer désormais. Nous le mettrons sans doute prochainement en vente »*.

AG

Litière plaquette

Une envie de recommencer

Un éleveur de Pellerey a testé avec succès la litière plaquette pour ses bovins.


Nicolas Boucherot ré-utilise de la paille cet hiver, suite à une belle récolte, mais l'éleveur n'exclut pas de revenir rapidement aux plaquettes.

Son élevage bovin et ovin consomme beaucoup de paille, à tel point qu'un approvisionnement extérieur est nécessaire chaque année à hauteur de 50 % des besoins.

Les dernières sécheresses ont été rudes et, il y a un an, les disponibilités étaient devenues plus que limitées dans le secteur et même au-delà. *« Ce contexte avait précipité les choses, il fallait trouver une solution assez rapidement pour passer l'hiver 2020-2021 assez sereinement »*, se rappelle Nicolas Boucherot, en Gaec avec son frère Romain et leur sœur Lorraine à Pellerey, près de Saint-Seine-l'Abbaye.

L'éleveur bio de 38 ans est entré en contact avec Olivier Jacquand, agriculteur à Francheville, qui mettait justement à disposition de la plaquette forestière : *« un article venait de passer dans Terres de Bourgogne, c'était l'occasion de faire un essai. Je suis revenu chez moi avec une première benne de 25 m3 »*. Les plaquettes ont été déposées sur les 840 m2 de l'atelier bovin du Gaec comptant 80 vaches Blondes d'Aquitaine, Montbéliardes et Simmental, ainsi que leurs veaux : *« les animaux se sont très vite habitués à cette nouvelle litière. Un effet de surprise a tout de même été observé au début, mais le lendemain matin, tout le monde était tranquillement couché»*.

La litière a été remuée une dizaine de jours plus tard, puis paillée la semaine suivante.

Satisfait de la propreté et du confort de ses animaux, Nicolas Boucherot est retourné « faire ses emplettes » chez Olivier Jacquand. *« J'ai ramené une seconde benne. Après cette nouvelle utilisation, nous sommes allés chercher du bois mort en forêt, une entreprise nous a broyé l'équivalent de 50 m3, ce volume nous a fait tenir jusqu'à l'arrivée de l'été »*, poursuit l'éleveur, particulièrement séduit par la démarche : *« nous avons utilisé du bois non marchand, qui n'aurait pas servi autrement. Cette valorisation de la ressource locale est vraiment intéressante. La plaquette forestière pourrait nous permettre de gagner en autonomie, de mieux maîtriser notre production de litière. Le broyage de nos haies pourrait être envisagé et valorisé, nous y réfléchissons de plus en plus »*.

Nicolas Boucherot a profité de l'occasion pour réaliser un test d'épandage dans deux parcelles de blé conduites selon le même itinéraire technique, une seule d'entre elles ayant reçu un fumier avec des plaquettes. L'éleveur dressera un premier bilan au printemps.

AG

Le mot de la Chambre

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en partenariat avec le Conseil départemental, a édité des fiches pratiques sur la gestion et valorisation des haies. Ces fiches sont disponibles sur demande auprès de Sylvie Lemaire (Sylvie.Lemaire@cote-dor.chambagri.fr). Ces fiches mentionnent plusieurs généralités sur les plaquettes. Pour que celles-ci soient de qualité, plusieurs étapes doivent être respectées, que ce soit en matière de coupe, de déchiquetage de stockage ou de séchage. *« Mieux vaut faire appel à des professionnels, ou mutualiser l'achat et l'utilisation de matériel grâce aux Cuma »*, souligne la Chambre d'agriculture, qui ajoute que 4 m3 de plaquettes remplacent une tonne de paille, les économies réalisées pouvant aller jusqu'à 20 % des coûts de revient de la litière. Les interrogations des éleveurs portent sur les impacts de ce type de litière sur la santé et le bien-être animal : globalement il n'y a pas de changement de comportement des animaux, et surtout le constat est fait de moins de boiteries, moins de coliques et de gros nombrils chez les animaux. Ceci s'explique par la diminution du nombre de pathogènes (le bois contenant des composés antifongiques et antibactériens naturels) et par une meilleure stabilité de la litière. Il n'y a aucun retour de phénomène d'occlusion intestinale causé par l'ingestion de plaquettes. De plus, cette litière est plus isolante, moins glissante et dégage moins de poussière qu'un paillage classique. En revanche, la litière est plus froide et plus salissante lors des vêlages, et on peut observer un possible refus de léchage des veaux par les mères. Les éleveurs laissent en général les veaux sur une litière 100 % paille.

Vente

Une mobilisation toujours présente

Le 20 janvier dernier, la station Bien Naître du Marault organisait sa vente aux enchères (en présentiel et en ligne).

La vente aux enchères de la station Bien Naître du Marault, du 20 janvier a conclu le chapitre 2021 / 2022 de la station. Sébastien Cluzel, président du HBC souligne : *« Compte tenu de la conjoncture du moment, qu'elle soit sanitaire ou économique, nous sommes heureux de pouvoir constater la mobilisation des éleveurs en présentiel comme à distance. L'engouement pour les qualités Bien Naître des reproducteurs est bien présent et cela confirme une fois encore les attentes du marché en la matière ».*

Au rendez-vous

Avec 250 visiteurs présents, acheteurs et éleveurs apporteurs, cette nouvelle édition a obtenu des résultats satisfaisants avec 79 % des animaux vendus durant l'événement dont six à l'amiable à l'issue de la vente. Avec un prix moyen à 3179 €, les enchères sont montées jusqu'à 5500 € pour Raban de la SCEA Martinot Claude qui partira rejoindre prochainement le Gaec Godet-Retailleau.

Un système apprécié

La vente à distance a été un véritable atout puisque parmi les acheteurs potentiels, 26 % ont participé à la vente en ligne depuis chez eux. Une solution appréciée par des personnes qui ne pouvaient pas se déplacer, puisque 24 % des animaux ont été vendus aux enchères à distance (en ligne) et on note aussi une ouverture à la clientèle étrangère avec 15 % des animaux vendus aux enchères à des acheteurs étrangers au Portugal ainsi qu'aux Pays-Bas.



HBC

Herd Book Charolais Les enchères sont montées jusqu'à 5 500 euros.

Brèves

Visite Un ministre à Nevers

Le 25 janvier dernier, Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué chargé du Tourisme, des Français de l'étranger, de la Francophonie et des Petites et Moyennes Entreprises, s'est rendu à Nevers, à la rencontre des commerçants dans le cadre des Assises du Commerce. Ces dernières ont pour but de réaliser un diagnostic sur la filière afin de faire proposer des mesures concrètes répondant aux défis sociétaux actuels. Selon nos confrères de LSA*, un «*plan commerce 2030*» a été reçu, le 10 janvier, par Bruno Le Maire, Elisabeth Borne et Jean-Baptiste Lemoyne, faisant la synthèse des propositions des Assises du Commerce avec pour objectif «*d'aider le commerce à doubler son taux d'investissement*» comme le précise LSA. Pour ce faire, ce rapport recommande «*une baisse de la fiscalité, la simplification des règles, le renforcement de la gouvernance locale ou encore l'établissement de relations durables et équilibrées entre les locataires et les bailleurs*».
*https://www.lsa-conso.fr/assises-du-commerce-les-propositions-faites-a-bercy,400831



Préfecture de la Nièvre.

Durant son déplacement à Nevers, Jean-Baptiste Lemoyne s'est rendu au fournil Saint Arigle, tenu par M. et Mme Morel.

Accident Pollution de la rivière le Sauzay

Le 10 janvier, durant des travaux de démantèlement, effectués par l'ADEME pour le compte de l'État, dans le cadre de la mise en sécurité de l'ancien site industriel SLIC situé à Corvol l'Orgueilleux, une tuyauterie a été sectionnée accidentellement engendrant un rejet de fioul d'environ 500 litres vers le milieu naturel. Les services de l'État, le SDIS, tout comme l'ADEME et ses sous-traitants mettent tout en œuvre pour limiter et gérer les conséquences de l'accident. Cette pollution n'a aucune incidence sur l'eau potable distribuée pour la consommation humaine, les captages n'étant pas situés dans ce cours d'eau ni à proximité.

Rencontres Notions juridiques et fiscales



LEGTA du Morvan et CFPPA du Morvan

Le mercredi 19 janvier, les BTS ACSE 2ème année ont rencontré monsieur Dupy, notaire à Autun, afin qu'ils appréhendent des notions juridiques et fiscales. Outre le fait de les préparer à leurs diplômes et à la rédaction de leur projet de stage, cela leur permet d'acquérir des connaissances qui leur permettront de piloter leurs futures entreprises. L'échange entre monsieur Dupy et les apprentis ont étaient nombreux et riches. Différents thèmes ont été abordés comme les contrats de mariages ou encore les différents baux ruraux. Puis il a échangé sur la transmission des exploitations agricoles en passant par l'installation familiale et hors cadre familiale. Il a aussi évoquer le pacte Dutreil, une nouvelle connaissance pour ces jeunes. Cette intervention permet de lister toutes les possibilités juridiques et fiscales dans le milieu agricole.
Si vous souhaitez intégrer cette formation en apprentissage n'hésitez pas à nous rencontrer lors des journées portes ouvertes :
Samedi 29 janvier de 9h à 13h (spéciale études supérieurs BTS ACSE, BTS DATR et BTS AQUA)
Samedi 12 mars toute la journée LEGTA du Morvan et CFPPA du Morvan
Vous pouvez aussi prendre contact auprès de la coordinatrice BTS ASCE
Mme Guenot Emeline 03 86 79 49 30.

Décret Référent bien-être animal

Depuis le 1er janvier 2022, et suite au décret n° 2020-1625 du 20 décembre 2020, un référent Bien-être animal doit être désigné dans tous les élevages de France, quelle que soit l'espèce. Ce référent doit faire partie de l'exploitation (le chef d'exploitation, un associé ou un salarié).
La désignation du référent «bien -être animal» doit être affichée sur chaque site d'élevage et mentionnée explicitement dans le registre d'élevage (nom, prénom, coordonnées, date de désignation...)
Pour les élevages de porcs et volailles, les référents « bien-être animal » devront également suivre une formation.
Le référent « bien-être animal » dispose de 6 mois à compter de sa désignation, pour démarrer le processus de formation et de 18 mois pour réaliser le parcours de formation dans son intégralité.
Ce parcours de formation est composé :
- D'un module de 2 heures en distanciel
- D'une formation au choix, en lien avec son activité, labellisée 'bien-être animal".
La validité du parcours de formation est de 7 ans à compter de la délivrance du certificat de la seconde formation.
- L'intégralité du décret est consultable sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044592711?datePubli=
Pour tous renseignements : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr



▸ Agenda

Nuit de l'orientation

La CCI de la Nièvre organise la Nuit de l'orientation le 4 février de 16 h30 à 21 h, place Carnot à Nevers. Gratuit, cet événement s'adresse à tous les collégiens, lycéens, étudiants et parents qui s'interrogent sur l'orientation. Au programme : Conseils individualisés, ateliers, découverte métiers… Renseignements : 03 86 60 61 03, https://www.nievre.cci.fr/sorienter/nuit-de-lorientation ou https://www.facebook.com/NuitOrientationNevers

Image la Nièvre

Diverses réunions publiques sont organisées dans la Nièvre, par le Conseil départemental afin que chacun puisse faire part de ses idées ou des priorités pour l'avenir. Fabien Bazin, président du Conseil départemental précise : «*nous allons écouter et dialoguer avec tous, avant de revenir vers vous en mai, autour des enjeux d'avenir qui auront émergés pendant cette concertation et qui sont prioritaires pour vous*». 9 rencontres sont proposées :
Jeudi 03 février à 18 h30 au Centre sportif Georges Picq, rue des Clairs Bassins, La Charité.
Jeudi 10 février à 18 h30 à la salle des fêtes, 48 rue Paul Vaillant Couturier, Imphy.
Lundi 14 février à 18h 30 au Cornemuse, 93 route du Haut Morvan à Arleuf.
Mardi 22 février à 18 h30 au Stade du Pré Fleuri, rue Georges Malville à Sermoise-sur-Loire.
Mercredi 2 mars à 19 h à la salle Gérard Philippe, 54 avenue Louis Fouchère à Varennes-Vauzelles.
Jeudi 10 mars à 18 h 30 à l'Abbaye, 6 rue de l'Abbaye à Corbigny.
Mardi 15 mars à 18 h 30 à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours.
Mercredi 23 mars à 18 h30 au Palais de Loire, rue du Général de Gaulle à Cosne-sur-Loire.
Jeudi 31 mars à 18 h 30 à l'ISAT, 49 rue Mademoiselle Bourgeois à Nevers.

▸ Formation

22 et 23 / 02 à Nevers Faciliter les échanges avec la communication non violente

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur la communication non violente. L'objectif de ce module (durée 2 jours) est d'acquérir des repères concrets pour améliorer la relation et la communication et savoir prendre en compte la réaction de son interlocuteur pour initier une communication constructive. A l'issue de ce module (= Module 1), un module 2 et un module 3 pourront vous être proposés. Tarifs : 100 € (agriculteurs) pour les ressortissants VIVEA. Contact et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

09/ 02 lieu à définir L'agriculture biologique vous intéresse ?

Le noyer est un arbre qui a besoin d'être stimulé pour produire, aussi réussir sa taille est déterminant pour valoriser sa production... Vous vous interrogez sur les pratiques en agriculture biologique. Vous souhaitez acquérir des repères économiques et aborder les grands principes techniques. Cette formation est gratuite pour les ressortissants VIVEA. Ce tarif à 0 € prend en compte le financement apporté par le VIVEA et le FEADER. Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

Rendez-vous

Le mois du reproducteur sur les marchés



Sicafome.

37 élevages venant principalement de la Nièvre présenteront leurs animaux à la vente aux enchères de Moulins-Engilbert.

Pour la première fois, la Sicafome s'associe aux marchés de Châteaumeillant (cadran Boischaut) et de Sancoins (Les Grivelles) pour proposer des ventes aux enchères de taureaux (18 mois à 6 ans).

«*Nous voulions y participer l'an dernier, mais le délai était trop court pour proposer une organisation digne de ce nom avec deux homologues basés à Châteaumeillant et Sancoins. Mais, cette année nous avons tout mis en œuvre pour pouvoir participer et proposer, tous ensemble un mois de vente de reproducteurs de 18 mois et plus* » détaille Julien Bonnet de la Sicafome. Ainsi en plus des ventes aux enchères du marché de Châteaumeillant (cadran Boischaut - 26 janvier) et celui de Sancoins (16 février), une vente présentielle est proposée à Moulins-Engilbert le 3 février avec 59 taureaux de 18 mois à 6 ans mis aux enchères, en partenariat avec le HBC et Alsoni Conseil Élevage.

Une qualité assurée

Si la grande majorité des animaux est inscrite au HBC, pour ceux restant (5 environ) « *ils ont un père reconnu et inscrit et sont issus d'un élevage adhérent au HBC* ». Pour expliquer ce choix, Julien Bonnet précise : « *même si ces taureaux ne sont pas inscrits, ils proviennent d'élevages travaillant avec les organismes de sélection et il nous paraissait normal de ne pas leur fermer la porte pour cette vente. Malgré tout, nous n'avons pas ouvert aux non inscrits totalement car il fallait faire un choix* ».

Aucun restant

Les mises à prix débuteront entre 2 000 euros et 2 800 euros. « *Ils ont été fixés par les apporteurs à des montants où nous avons l'assurance qu'ils soient vendus à partir du moment où il y aura une enchère sur le lot* » pointe Julien Bonnet. Ce point permet au cadran de « *ne pas avoir d'invendu en cas d'enchère, car le but est que tous les animaux trouvent preneur* ». Afin de faire son choix, les acheteurs peuvent d'ores et déjà consulter les fiches des taureaux en ligne (lien sur la page Facebook du cadran).

Pas de vente en ligne

Afin qu'une certaine homogénéité soit conservée entre les trois ventes de Moulins-Engilbert, Sancoins et Châteaumeillant, la Sicafome n'utilisera pas son système de vente en ligne, car « *nous ne voulions pas faire de disparité ou que la vente soit déloyale* » souligne Julien Bonnet, avant d'ajouter : « *de plus, nous voulons que cela devienne un nouveau rendez-vous présentiel, un peu comme les foires, car nous tenons à conserver et perpétuer le contact avec les éleveurs. Si cette première édition s'avère un succès, nous serions ravis d'en reproposer* ».

CHLOÉ MONGET

Informations pratiques

La vente de Moulins-Engilbert, en partenariat avec le HBC et Alsoni Conseil Élevage, aura lieu le 3 février au marché au cadran, route de Châtillon, à partir de 14 h. La présentation se déroulera à partir de 10 h 30 le même jour, au même endroit. Renseignements : 03 86 84 28 75 ou 06 48 17 03 17 (Julien Bonnet). La rencontre se déroulera en accord avec les règles sanitaires en vigueur.



Viande bovine

La contractualisation c'est maintenant

Un nouvel outil législatif vient d'arriver pour conquérir des prix justes en viande bovine : la loi Besson-Moreau ou EGAlim2. Mais qu'est-ce que cela va changer ?

Depuis plusieurs années, le réseau FNSEA, à travers la Fédération Nationale Bovine (FNB), se bat pour conquérir des prix plus justes en viande bovine. Ce combat est long et même laborieux, tant les comportements commerciaux dans la filière écrasent les producteurs. Aujourd'hui, un outil législatif nouveau vient reconnaître et encourager notre combat syndical : la loi Besson-Moreau, dite EGAlim2, une avancée pour la prise en compte des coûts de production.

Construire le prix à partir en marche avant

Le prix payé au producteur, trop longtemps variable d'ajustement (tandis que les prix à la consommation augmentent), est cette fois-ci «sanctuarisé», c'est-à-dire que le prix payé au producteur par un transporteur ou un abatteur n'est pas objet de la négociation avec l'acheteur suivant. Le prix payé à l'éleveur est le point de départ des contrats successifs dans la filière, charge à chacun de se rémunérer.

Vous avez dit transparence ?

Les acteurs de la filière n'ont pas tous la même conception de la transparence… L'un des bénéfices de la loi EGAlim 2 est de faire la lumière sur les coûts et la marge de chacun à chaque étape… Le montant des frais d'approche par exemple, sera ainsi questionné, à l'occasion de la rédaction des contrats.

Pourquoi un contrat de 3 ans ? Va-t-on perdre notre liberté ?

Le législateur a prévu une obligation de contrat sur 3 ans au moins, considérant que les agriculteurs font état régulièrement d'un manque de visibilité sur l'avenir pour les prix et leurs revenus. Les éleveurs pourront contractualiser avec plusieurs acheteurs différents, et même plusieurs acheteurs pour une même catégorie d'animaux.

Le prix ne sera pas figé

Il est conseillé aux éleveurs de choisir un prix déterminable (ainsi le prix ne sera pas figé dans le marbre avec un montant en euros), un prix calculé simplement le jour de la vente avec un «mix» de valeurs : les coûts de production (indicateur calculé nationalement et mis à jour tous les 6 mois, actuellement 5,10 euros pour la vache), la cotation entrée abattoir FranceAgrimer, la plus value liée à un SIQO ou cahier des charges (Charolais de Bourgogne, Label Rouge, Bio…). Le prix sera calculable au moment de l'enlèvement.

Lucie Lecointe / FDSEA 58

Une loi qui vient de loin

Depuis les années 1960, le législateur a encouragé les rapprochements de grandes enseignes agroalimentaires, accentuant la concentration des pouvoirs de l'aval. Le réseau FNSEA a beaucoup œuvré en faisant reconnaître à nos dirigeants et aux consommateurs la nécessité d'une rémunération juste des producteurs, en essayant d'inverser la logique de construction du prix dans laquelle les éleveurs étaient la variable d'ajustement. Le réseau a aussi beaucoup fait pour valoriser les qualités bouchères des animaux, en cela la démarche Cœur de gamme et Éleveur et engagé ont eu le mérite de bien préparer les esprits. Aujourd'hui ce combat est reconnu : qui aurait dit, il y a 10 ans, qu'une loi viendrait obliger nos acheteurs à prendre en compte nos coûts de production ?

Et les coop alors?

Les éleveurs qui sont associés coopérateurs ne sont pas tenus de contractualiser avec leur coopérative. En revanche ces dernières sont dans l'obligation de mettre à jour leur règlement intérieur et statut pour prendre en compte des indicateurs de coût de production. Elles doivent aussi mettre à disposition de chaque adhérent un document récapitulatif qui informe sur la situation d'adhésion (parts sociales, durée de l'engagement, …) et qui précise entre autres «*les quantités et caractéristiques des produits à livrer, ainsi que les modalités de paiement et de détermination du prix […]*». Ce document récapitulatif est à fournir à chaque modification et à l'issue de chaque AG.

Quels animaux sont concernés?

Le calendrier de la contractualisation dépend des animaux :
- **Jeunes Bovins de race à viande (12 à 24 mois)**
- **Génisses de race à viande (femelles de plus de 12 mois n'ayant jamais vêlé)**
- **Vaches allaitantes**
- **Bovins sous SIQO (Label Rouge, AOC, IGP, Agriculture biologique)**
- **Porcs castrés charcutiers**
- **Lait de chèvre**
- **Lait de vache**

Voeux Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Se mobiliser pour l'intérêt général



(De gauche à droite) : Christophe Dewitte, responsable commercial départemental Nièvre chez Groupama Rhône-Alpes Auvergne, Isabelle Chopin, présidente de la Fédération départementale de Groupama et Ingrid Cotonnec, responsable départemental institutionnel et partenariats.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne présente ses vœux pour la nouvelle année.

« 2021 a été une année, une nouvelle fois, marquée par la pandémie. Nos premières pensées s'adressent aux familles touchées par la Covid-19 et aux soignants qui apportent leurs soins avec beaucoup d'engagement et de courage. Depuis 2020, nous nous adaptons et faisons face à cette situation au quotidien.
Groupama s'inscrit depuis toujours comme un acteur local incontournable à travers ses actions solidaires et le mécénat notamment auprès du centre hospitalier de l'agglomération de Nevers. Nous nous engageons à maintenir notre activité avec bienveillance et professionnalisme.

Les élus et les collaborateurs ne cèdent pas au découragement et ne cessent d'apporter des solutions et du lien social aux Nivernais. Nous avons la volonté d'être présent, de construire et d'accompagner et surtout de ne pas tomber dans le piège de la résignation. Les aléas climatiques et cette crise sanitaire nous fragilisent. Nous nous mobilisons chaque jour pour soutenir le monde agricole.
Les élus et les collaborateurs de notre territoire s'associent à moi pour vous adresser nos vœux pour cette nouvelle année. Nous souhaitons que 2022 s'illustre par notre capacité à nous unir afin de valoriser notre savoir-faire, promouvoir nos métiers et répondre aux enjeux économiques.
Pour traverser les tempêtes, le mutualisme est une force qui se mobilise pour l'intérêt général.
Nous partageons avec vous notre raison d'être et nous sommes déterminés à construire ensemble les conditions pour traverser cette crise».

Isabelle Chopin, Présidente de Fédération
Ingrid Cotonnec, Responsable Institutionnel et des Partenariats
Christophe Dewitte, Responsable Commercial Départemental

PRESSES BIG PACK KRONE

Profitez de nos offres mortes-saisons !



Ameneur VFS KRONE : peu importe la vitesse de travail, la paille n'est amenée vers la chambre que lorsque la pré-chambre est pleine, pour des plis réguliers et denses !



Cassette à couteaux Xcut ou VariCut, broyeur PreChop, système MultiBale, BaleCollect... configurez votre BiG Pack comme vous le souhaitez !

SmartConnect : exportez aisément vos rapports de chantiers et facilitez la facturation : nombre, poids, humidité et localisation des balles, suivi en temps réel des chantiers...

BiGPACK



Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de récolte des fourrages de haute qualité :

- 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
- 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
- 18 Crézancy 02 48 79 02 30
- 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49

Nos agents font notre force:
Ets Bourgeat 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

Portrait

Benjamin Vecten, un agriculteur plein de ressources

À Escamps, Benjamin Vecten, qui a repris l'exploitation de son père Yves Vecten il y a un an, poursuit le travail de ce dernier en agriculture de conservation des sols. À côté, l'agriculteur cherche constamment de nouvelles portes d'entrée pour améliorer ses pratiques avec, au cœur de tout cela, l'objectif de favoriser la biodiversité, le sol et la qualité de l'eau potable.



Lors de la journée du patrimoine du sol, Benjamin Vecten a expliqué le fonctionnement de l'ACS aux visiteurs.

Revenu sur l'exploitation il y a quatre ans, Benjamin Vecten, agriculteur à Escamps, s'est installé en 2021, en reprenant l'exploitation de son père Yves Vecten. « *Après 15 ans dans l'industrie, je voulais retrouver un métier qui avait du sens* », confie-t-il. Une exploitation qui est en ACS (agriculture de conservation des sols) depuis une dizaine d'années. « *Tous les sols ne sont plus travaillés, sauf lors d'une grosse impasse technique* », explique Benjamin Vecten.

Membre de l'APAD (association pour la promotion d'une agriculture durable), il a organisé une journée porte ouverte sur sa ferme le 18 septembre dernier, dans le cadre des journées du patrimoine, pour montrer au grand public la manière de travailler en ACS. « *À l'APAD, on considère que le sol fait partie du patrimoine, au même titre que les bâtiments. Cela permet de sensibiliser les gens à l'agriculture et à nos métiers* ».

Car en ACS, comme son nom l'indique, le sol est au cœur de l'agriculture. « *Pour moi, il y a deux approches de l'agriculture : soit on arrête les produits phytos et on travaille les sols mécaniquement. Soit on part en ACS, où l'on arrête le travail du sol, où l'on utilise des produits phytos et où l'on essaye de trouver le chaînon manquant entre les deux. L'avantage que j'ai, c'est d'avoir récupéré des sols qui étaient déjà vivants. J'ai donc pu commencer à m'intéresser à ce qui se passait autour concernant la biodiversité. Et je commence maintenant à regarder ce qui peut être fait comme aménagement paysager* ».

Benjamin Vecten va d'ailleurs prochainement planter 1 km de haies sur ses parcelles. « *Tout cela se fait en association avec la Plaine du Saulce. J'ai aussi mis des perchoirs pour attirer les oiseaux et lutter contre les rongeurs qui causent des problèmes dans les champs. Comme on ne travaille plus le sol, les rongeurs sont moins perturbés et plus présents dans les champs. Il faut donc trouver des solutions alternatives à cela* ».

Un label pour l'ACS ?

Afin de faire reconnaître encore plus leur agriculture, l'APAD travaille pour la mise en place d'un label, nommé « au cœur des sols ». « *Au même titre que le label « AB », on aimerait qu'il y ait un label pour identifier toutes les fermes qui travaillent en ACS. Le but est que ce label ne se concentre pas uniquement sur les agriculteurs de l'APAD mais qu'ils s'ouvre à d'autres associations d'agriculteurs qui seraient en ACS* », poursuit Benjamin Vecten.

Pour être labellisé, il faut respecter un cahier des charges. Les engagements consistent à mettre en place les trois piliers de l'ACS, à savoir une couverture des sols, un non-travail du sol et une diversité des espèces. Il faut aussi favoriser les éléments agroécologiques sur les fermes (haies, ruches, nichoirs…), et se former, échanger en groupe au sein d'associations territoriales. « *Aujourd'hui, on est à un peu plus de 250 fermes déjà concernées par cette labellisation en France et il en reste encore, sachant que les agriculteurs en ACS représentent environ 2 % de l'agriculture française. Le but est de valoriser la filière* ».

Afin d'améliorer encore et toujours ses pratiques, Benjamin Vecten fait également parti d'un groupe Dephy de la Chambre d'agriculture où l'objectif est de diminuer au maximum l'utilisation de produits phytos.

Sa volonté est aussi d'ouvrir les portes de son exploitation pour mieux faire comprendre l'agriculture d'aujourd'hui et trouver des solutions à des problématiques qui touchent bon nombre d'agriculteurs. C'est pour cela qu'il participe au programme R2D2 de Terres Inovia. « *On s'aperçoit que les auxiliaires, qui viennent lutter contre les problématiques d'insectes sur le colza, viennent nicher dans le sol. Ce qui nous conforte dans le choix de ne plus travailler le sol. On essaie aussi de faire des bandes fleuries pour que les insectes aillent dessus et n'attaquent plus les cultures. C'est un autre travail, mais il y a une vraie réflexion à faire là-dessus* », conclut Benjamin Vecten.

CHRISTOPHER LEVÉ

Chambre d'agriculture

Tout savoir sur la filière luzerne en AB

Le 10 février, à 9 h 30, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise sa conférence bio annuelle, où la filière luzerne sera la thématique centrale de cette matinée.

« *La conférence bio, c'est un rendez-vous que l'on organise tous les ans* », indique Deborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Elle se passe en deux temps. Il y a une thématique transversale où l'idée, cette année, est de parler des marchés du bio, en mettant l'accent sur l'équilibre entre les filières. Et il y a une seconde thématique filière, avec un zoom qui sera fait, cette fois-ci, sur la luzerne avec ses différentes valorisations et l'intérêt qu'il y a à garder de la luzerne sur son exploitation* ». Pour parler de cela, des agriculteurs seront présents pour témoigner lors de cette matinée, qui se tiendra dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Savoir comment valoriser la luzerne

Une intervention de Capdéa est également prévue pour parler de la filière « longue » de la luzerne «*qui peut aussi avoir un intérêt pour l'agriculteur*», précise Deborah Colard. « *La luzerne est indispensable dans la rotation d'une exploitation bio, alors le but est de mettre en avant tous les volets de sa valorisation pour savoir ce qui correspond le plus à chaque agriculteur* ».

Agriculteurs bio et non bio, ainsi que les organisations de producteurs et les communes sont invités à participer à cette conférence, qui se tiendra le jeudi 10 février, à 9 h 30.

Notes : Pour plus d'informations, contacter Deborah Colard au 03 86 94 22 19 (Chambre) ou Florestan Bargain au 03 86 72 92 28 (Gaby).

CHRISTOPHER LEVÉ


L'an dernier, la conférence bio avait pour thématique la filière viticole.

Le programme

Plusieurs interventions auront lieu lors de la conférence bio de la Chambre d'agriculture de l'Yonne : *«la dynamique des conversions en bio dans l'Yonne»*, *«les productions issues de l'agriculture biologique : point de situation et dynamiques à l'œuvre dans un contexte économique et sanitaire»*, par Thierry Pouch, économiste, chef du service études et prospectives de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture, et *«l'introduction de la luzerne dans sa rotation : Quels intérêts ? Quelles valorisations ?»*.

Concours général agricole

252 échantillons de vins jugés lors de la présélection à Beines

Le mercredi 19 janvier, à Beines, s'est déroulée la présélection des vins pour le concours général agricole 2022. 252 échantillons étaient présentés et jugés par une cinquantaine de professionnels et amateurs de vin. Les vins sélectionnés seront à nouveau jugés lors de la finale, qui aura lieu le 27 février, à Paris.



Une cinquantaine de professionnels et amateurs ont jugés les 252 échantillons de vins présentés.

La pré-sélection des vins pour le CGA (concours général agricole) 2022 s'est tenue à Beines, le mercredi 19 janvier, où 252 échantillons étaient présentés et dégustés par une cinquantaine de jurés. *« Comme toutes les années, les vins sont jugés par 95 % de vignerons. Les 5 % restant, ce sont des professionnels, soit des cavistes, des hôteliers ou des restaurateurs, ou des personnes qui font partie de clubs œnologiques depuis des années »*, précise Nadine Thomas, en charge de l'organisation du Concours général agricole, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Jusqu'à 60 % des vins présentés lors de cette pré-sélection peuvent être sélectionnés pour la finale qui aura lieu le dimanche 27 février à Paris, lors du SIA (salon international de l'agriculture). *« Nous espérons que ce chiffre sera atteint afin de représenter au mieux les vins du département »*, poursuit Nadine Thomas.

Quant aux millésimes présentés ? *« Nous sommes sur du 2020 pour toutes les appellations, sauf pour les grands crus en Chablis et les Irancy qui sont des millésimes 2019. Toutes les appellations sont représentées, que ce soit sur le Chablisien comme sur le grand Auxerrois »*, assure-t-elle.



Les vins sélectionnés seront à nouveau jugés lors de la finale du CGA, qui aura lieu le 27 février, à Paris.

Un gage de qualité

Une médaille obtenue lors de la finale du CGA est une véritable reconnaissance pour les producteurs participants. *« En plus d'être des viticulteurs, ce sont aussi des passionnés qui essayent de faire leurs vins du mieux possible. Nous avons la chance d'avoir, dans le département, des personnes qui sont très expérimentées, qui vinifient très bien. Cela leur rapporte une reconnaissance de leur travail et une représentation importante au niveau commerciale puisque le CGA et ses produits médaillés sont connus et reconnus par le grand public »*, indique Nadine Thomas.

Pour rappel, le CGA, créé en 1870 par le ministère de l'agriculture, est le seul concours organisé sous le contrôle de l'État. Il permet de valoriser les productions, de mieux faire connaître les terroirs et de se faire référencer sur un marché de produits de haute qualité. Une belle vitrine de qualité pour les producteurs auprès d'une clientèle française et internationale.

CHRISTOPHER LEVÉ

Chambre d'agriculture

Les réunions collectives du projet 360 Tonnerrois se poursuivent

Après la phase d'enquête, des réunions collectives d'information sont organisées depuis la fin de l'année dernière par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans le cadre du projet 360 Tonnerrois. Avec toujours le même objectif : faire émerger des projets collectifs.

Le 17 janvier, une réunion sur la thématique de l'emploi et la mécanisation s'est tenue à Rugny, chez Sébastien Neveux, dans le cadre du projet 360 Tonnerrois, porté par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne. *« Le choix de cette thématique s'est fait suite aux entretiens menés sur 2021 avec une soixantaine d'agriculteurs du Tonnerrois. Plusieurs ont mis en avant le manque de main-d'œuvre. Pour le volet mécanisation, c'est plus précisément des questionnements sur la mécanisation qui sont ressortis de ces entretiens »*, explique Lucile Hammou, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Une quinzaine d'agriculteurs étaient présents lors de cette réunion. Pour rappel, le principe du projet 360 Tonnerrois, *« c'est de faire émerger des projets collectifs et si possible transversaux »*.

L'importance de l'échange

Plusieurs intervenants ont abordé les thématiques centrales de cette réunion : France Lahutte (animatrice emploi à la FDSEA de l'Yonne), Flora Chapotin (animatrice Cuma) et Richard Wylleman (conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne).

Les agriculteurs ont pu échanger avec eux mais également parler de leurs exploitations, des problèmes qu'ils peuvent rencontrer, ainsi que leurs éventuels projets. *« L'agriculteur qui reçoit prend aussi le temps de parler de son expérience en rapport avec la thématique de la réunion. C'est un moment très important car cela permet de lever certains doutes. C'est un agriculteur qui parle aux agriculteurs, ils font le même métier. Cela permet aux agriculteurs de se projeter plus facilement et les aider à franchir le pas pour concrétiser leurs projets »*, poursuit Lucile Hammou. *« Le but de ces réunions, c'est la rencontre et l'échange. De mettre en relation des agriculteurs qui ne se côtoient pas forcément, pour faire émerger des projets collectifs »*. Car certains ont les mêmes envies, la même vision et ont besoin d'un ou plusieurs autres agriculteurs pour pouvoir donner vie à leurs projets.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

La réunion du 17 janvier, à Rugny, tournait autour de la thématique de l'emploi et de la mécanisation.

Une autre réunion s'est tenue cette semaine, le jeudi 27 janvier, à Dyé, sur la thématique de la production de légumes, avec l'intervention d'Anne-Laure Galimard de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. *« Cette thématique est née suite à une succession d'années très mauvaises à cause des aléas climatiques. Les agriculteurs avaient en tête de se diversifier, notamment avec le maraîchage ou les légumes plein champ. Il y a aussi un projet d'ouverture d'une légumerie sur la communauté de communes du Tonnerrois. Cette réunion était aussi l'occasion de parler de ce projet et de voir qui pourrait être intéressé pour l'intégrer »*.

Une réunion sur la transmission et le renouvellement des générations est également prévue mi-février (la date précise reste à définir). Une dernière, sur la thématique des haies, est en réflexion.

CHRISTOPHER LEVÉ

►Formations

**Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48**

03/02 MesParcelles : solution internet pour piloter mes vignes (nouveaux abonnés)
À Auxerre. Contact : Emilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

07/02 Mon installation : faire le bilan et garder le CAP
À Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

07 et 11/02 MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures (nouveaux abonnés)
À Auxerre. Contact : Emilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

08/02 La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation
À Auxerre. Contact : Jules Martin 03 86 94 26 38.

08/02 Gestion des adventices vivaces sans herbicides
À Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.

Lilian Marteau à Paisy Cosdon (10) PUBLI-REPORTAGE

«Le nouvel Allrounder porté est adapté à toutes nos techniques culturales»



Installé depuis 6 ans sur 170 ha, Lilian Marteau vient d'investir dans un Allrounder porté 6 m, un nouveau modèle proposé par Kockerling. C'est auprès de SPAI, concessionnaire Kockerling à Malay le Grand, que Lilian Marteau s'est orienté pour son achat. La proximité, la qualité des rapports humains de la concession, l'important stock de pièces détachées et la rapidité des interventions techniques sont appréciés de l'agriculteur. Il en est de même du professionnalisme et des conseils de Mr Kallenkoot, responsable des ventes chez SPAI. Ensemble, ils ont ensemble configuré l'Allrounder 600 V2, nouvelle génération.

Pour le céréalier qui partage son parc matériel avec son père, lui aussi exploitant 170 ha, ce déchaumeur porté correspond parfaitement à leurs différentes pratiques culturales. *«Nous pratiquons une rotation la plus longue possible avec blé, orge, colza, tournesol, maïs, chanvre, luzerne et pois. De plus, une partie de l'exploitation est en agriculture biologique. Selon les années, nous adaptons notre approche des sols : labour, travail superficiel, semis direct. Nous recherchions donc un déchaumeur suffisamment polyvalent pour tout faire. Sur les conseils de SPAI, Malay le Grand, notre choix s'est porté sur ce nouveau modèle d'Allrounder, doté maintenant du double rouleau STS en U et du réglage hydraulique de la profondeur. A l'avenir si nécessaire, il sera même possible de rajouter à l'avant une rangée de lames cross board»*.

2 jeux de socs pour scalper et semer

Lilian Marteau a opté pour la tête de semis sur son Allrounder. La trémie frontale de 2200 l à 2 compartiments lui permet d'associer *les semences ou d'incorporer l'engrais au semis, sans oublier une meilleure répartition des masses sur son tracteur de 200 cv, car «le déchaumeur est costaud»*. Le céréalier aubois a équipé son déchaumeur à quatre rangées de dents, de deux jeux de socs. Les pattes d'oie de 200 mm servent au scalpage et déchaumage superficiel, un scalpage intégral avec 5 cm de recouvrement entre chaque soc. Les socs fissurateurs droits Betek au carbure, très faciles à installer, permettent le semis sur labour, après déchaumage ou en direct.

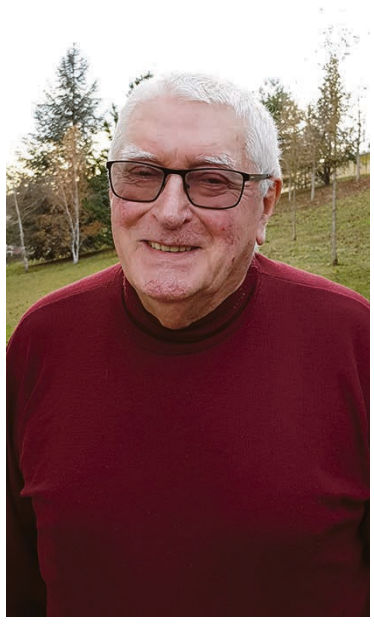
Pour le jeune agriculteur, l'Allrounder coche toutes les cases tant sur le plan agronomique qu'économique. Il est fort probable que ce sera le matériel le plus utilisé sur l'exploitation.

SPAI - RN 60 89 Malay le Grand - B Kallenkoot - 06 81 82 64 46

Billet d'humeur

Les pensées de Jean-Pierre Bouron

Dans le contexte de campagne électorale, Jean-Pierre Bouron rappelle quelques vérités qu'il est bon d'avoir à l'esprit, quand la bonne marche du monde nous importe.



Jean-Pierre Bouron livre ici un point de vue sur l'état du monde et sur le rôle que les pays riches doivent y jouer.

Se projeter dans l'avenir est un exercice difficile à appréhender en ces périodes d'incertitudes. Le rôle de notre syndicat consiste à tracer des pistes, afin de maintenir un nombre suffisant d'agriculteurs sur l'ensemble de notre territoire tout en rémunérant correctement leur travail. Nous allons entrer dans la période pré-électorale, riche en promesses et en câlinothérapie.

La FNSEA, forte de son expertise et de sa vision d'ensemble de nos métiers, aura pour mission d'analyser en toute objectivité les programmes de chaque candidat, afin de nous éclairer sur leur vision de l'agriculture et de la ruralité lors de la prochaine décennie en évitant d'entrer dans les jeux politiques et de prendre parti pour les uns où les autres. Les exemples de syndicats ouvriers agricoles ou autres inféodés à un courant politique voient leur nombre d'adhérents diminuer régulièrement et leur influence se réduire au fil du temps. Ne tombons pas dans ce piège où nous avons tout à perdre.

Nos préoccupations immédiates ne doivent pas occulter les défis auxquels le monde est confronté. Comment être insensibles à la misère des populations des pays sous-développés ? Comment ne pas être choqué en voyant des milliards dépensés afin de satisfaire les caprices d'individus en recherche de sensations extraterrestres ? Cet argent n'aurait-il pas été mieux utilisé en finançant des vaccins pour les peuples les plus fragiles ?

De plus en plus, nous sommes sensibilisés aux changements climatiques. Les paysans sont en première ligne puisque leur revenu dépend largement du climat et des caprices de la nature. Ils n'ont pas attendu de prendre connaissance des engagements des États réunis lors des COP qui se sont succédé sachant pertinemment que la plupart des nations sont dans l'incapacité de les tenir. Les agriculteurs sont capables de modifier leurs pratiques et mettre en place de nouvelles cultures, diminuer la consommation d'intrants et infléchir leurs méthodes d'élevage, à condition que l'on ne leur impose pas des contraintes supplémentaires et que l'on arrête de les dénigrer, alors que ce sont eux qui nous nourrissent. Ce qui est certain, c'est que les solutions pour lutter contre le réchauffement climatique ne seront pas trouvées par les donneurs de leçons qui ne sont pas à une contradiction près : refus du nucléaire, de l'éolien, du photovoltaïque, de l'élevage intensif, des véhicules thermiques, etc. Il ne suffit pas de se montrer juché sur un vélo sans avoir omis d'alerter les journalistes, avant de s'engouffrer dans une grosse berline qui vous attend au coin de la rue moteur tournant, pour se décerner le titre de défenseur de la planète. Interrogeons-nous sur l'utilité d'un rassemblement de délégations convergeant de tous les continents, lors de la COP 26, à grand renfort de voyages en avion sans avoir la moindre idée du bilan carbone que cela génère. Pour se donner bonne conscience, les pays développés tels que le nôtre, s'engagent à inciter les nations les plus défavorisées à lutter contre le réchauffement de la planète, la déforestation, l'avancée du désert et la montée des eaux. En les dotant d'aides substantielles qui bien souvent sont détournées avant de financer les actions sur le terrain. Nous devons tous, à notre niveau, revenir à des pratiques plus vertueuses en modifiant nos comportements, sans bouleverser notre mode de vie. Les enjeux de demain seront d'une tout autre dimension : il est du devoir des nations industrialisées, et tout particulièrement de l'Europe, d'aider à la formation des cadres, dans leur pays d'origine, chargés de l'éducation, de la santé, de l'environnement, de l'agriculture afin d'amener les pays sous-développés à se prendre en mains et à surmonter les handicaps naturels.

En levant les vieilles croyances et tabous qui freinent leur évolution et l'espérance d'une vie meilleure, si les nations les plus industrialisées, qui sont en grande partie à l'origine du réchauffement climatique, ferment les yeux sur ces problèmes en pensant se donner bonne conscience en faisant la charité sans apporter de solutions concrètes, nous ne nous étonnerons pas de voir arriver sur notre sol, un grand nombre de réfugiés climatiques, en proie à la faim et à la misère prenant le risque de périr en mer pour atteindre l'Europe et grossir les rangs des émigrés déjà présents. Ce n'est pas pour autant qu'il faut oublier nos compatriotes en proie à la précarité et ils sont nombreux. Concluons par une citation pleine de réalisme de Bill Clinton : *« Nous ne pouvons construire notre propre avenir sans aider les autres à construire le leur »*.

CHRISTOPHER LEVÉ

Agroécologie

Une opportunité à saisir pour implanter des haies

Le programme « Plantons des haies » apporte aux agriculteurs désireux d'effectuer des plantations sur leurs parcelles une grande facilité, que ce soit dans le montage du dossier, dans les conseils apportés, et dans l'exécution des travaux. En Bourgogne-Franche-Comté, vous pouvez encore en bénéficier jusqu'en juin.



Le programme *«Plantons des haies»* est une composante du volet Transition agricole du plan de relance. A ce jour, il a permis d'enclencher la plantation de 79 kilomètres de haies en BFC.

Financer des plantations de haies et d'arbres intra-parcellaires, c'est le but de *«Plantons des haies»*, un programme qui fait partie des mesures du volet Transition agricole du plan de relance. Ce programme, les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté peuvent encore en bénéficier puisque la limite pour déposer un dossier est fixée au mois de juin prochain. Il ne faut donc pas traîner, d'autant plus que le dispositif est intéressant sur de nombreux aspects. Financièrement, tout d'abord : le montage du dossier est intégralement pris en charge, de même que les travaux de préparation du sol pour les plantations. L'État finance 85 à 100 % de la plantation de haies. Dans ce financement sont compris : les fournitures des plants, les protections de ces plants, le paillage, la plantation et la pose de ces protections et paillage. En résumé, les agriculteurs n'ont rien à débourser, sauf pour ceux demandant des plants particuliers non inclus dans le choix de base. *« Nous avons tous types de projets,* souligne Géraldine Ducellier, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *en grandes cultures, chez des éleveurs, des maraîchers et également en viticulture »*. Du côté de la Nièvre, comme le confirme Étienne Bourgy, chargé de mission Énergie et Agroforesterie à la Chambre d'agriculture du département, les agriculteurs qui postulent au programme « Plantons des haies » sont en majorité des céréaliers. Les financements se déclinent sous la forme d'appels à projet. On est actuellement dans le second, qui prendra fin le 28 février, mais un troisième est prévu.

Mise en œuvre facilitée

Des programmes de financement pour des plantations de haies, il en existait déjà, mais « Plantons des haies » place le curseur très haut en termes de moyens et de facilité de mise en œuvre pour les agriculteurs.

Les Chambres d'agriculture de la Côte-d'Or ou de la Nièvre font partie des structures animatrices aptes à accompagner les agriculteurs intéressés, puisqu'elles ont répondu à un appel à projet. En Bourgogne-Franche-Comté, elles ne sont toutefois pas les seules : on compte en tout une vingtaine de structures réparties sur tout le territoire régional qui peuvent proposer leur accompagnement technique.

Celui-ci est gratuit, mais obligatoire. Leur rôle est de répondre aux objectifs du planteur, d'adapter le projet au terrain et de monter le dossier afin de réduire au maximum les démarches à réaliser par le planteur. Ce réseau de structures comprend, outre les deux Chambres départementales précédemment citées, Biobourgogne, le Centre régional de la propriété forestière, les fédérations départementales de chasse (sauf dans l'Yonne), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre, les associations France Nature Environnement BFC, Jura Nature Environnement et, sur certaines communes, la Maison de l'environnement entre Loire et Allier, le Parc naturel régional du Morvan, le bureau d'études Desbrosses 71, et le cabinet d'expertise Patrick Gury. La coordination de ce réseau a été confiée à Alterre Bourgogne-Franche-Comté, agence de l'environnement et du développement soutenable.

Des objectifs divers

Dans la Nièvre, les agriculteurs ont appelé spontanément les services de la Chambre d'agriculture pour exprimer leur intérêt pour ce programme. *« Le bouche-à-oreille a bien fonctionné dans les milieux agricoles »* reconnaît Étienne Bourgy. Du côté de la Côte-d'Or, Géraldine Ducellier parle de « Plantons des haies » à chaque fois que ses missions lui fournissent l'occasion de rencontrer des groupes d'agriculteurs. *« Si un exploitant agricole est intéressé,* explique-t-elle, *un dossier technique et de demande de financement est monté. Le projet doit y être décrit dans le détail. Il est ensuite envoyé aux pépiniéristes et aux paysagistes qui peuvent alors établir un devis. C'est l'agriculteur qui fait ensuite le choix du professionnel avec lequel il veut travailler. Il choisit aussi le type de haie qu'il souhaite implanter. De notre côté, nous discutons avec lui des objectifs qu'il se fixe et nous le conseillons sur les plantations les plus adaptées »*. En Côte-d'Or comme dans la Nièvre, ces objectifs sont les mêmes : utiliser les haies ou les plantations intra-parcellaires pour briser le vent, apporter une protection contre le gel, lutter contre la dérive de produits phytosanitaires, favoriser l'installation d'auxiliaires de culture qui peuvent y trouver un habitat et favoriser l'équilibre de la vie du sol, favoriser la biodiversité. *« Les haies sont un maillon de la chaîne permettant de retrouver un bon fonctionnement du sol »* souligne Étienne Bourgy. Reste une problématique : celle des délais de plantation car la demande est très forte sur les plants. Les premières plantations vont démarrer cet hiver et se poursuivront sur l'hiver 2022-2023. Les pépiniéristes mettent les bouchées doubles pour répondre à cette forte demande, qui ne constitue pas une surprise, en regard de l'attractivité du programme « Plantons des haies ». Une dynamique positive est lancée sur ce thème et c'est bien l'essentiel.

BERTY ROBERT

En savoir plus…

Pour vous renseigner sur « Plantons des haies » :
– en Côte-d'Or : Géraldine Ducellier, à la Chambre d'agriculture : 06 70 58 86 34
– dans la Nièvre : Étienne Bourgy : 03 86 93 40 18 et etienne.bourgy@nievre.chambagri.fr
Renseignements également sur http://plantonsdeshaies.alterrebfc.org/
« Plantons des haies », à ce jour, c'est :
Pour la Bourgogne-Franche-Comté :
- 56 dossiers déposés pour un total de 79 kilomètres de plantations
- Une enveloppe de financement régionale de 780 000 euros
Pour la Côte-d'Or :
- 18 dossiers déposés pour 16 kilomètres de plantations
Pour la Nièvre :
- 11 dossiers déposés pour près de 20 kilomètres de plantations
- en moyenne chaque dossier représente 2 kilomètres de plantations

Equipement

Sherpa, l'ingénieux costaud

La PME jurassienne MDP Team met sur le marché un dispositif destiné à atténuer la pénibilité du travail des porteurs, lors des vendanges. Il a été testé dans les vignes du Jura et de Côte-d'Or. À terme, il pourrait aussi intéresser les producteurs de fruits et légumes.



MDP Team

Le dispositif a été testé en conditions réelles durant les dernières vendanges dans les vignes du Jura, de Côte-d'Or, et jusqu'au côteaux du Lyonnais.



Julien Roussel, directeur commercial de MDP Team, présente le prototype du Sherpa.

Etre présent sur un salon dédié aux métiers et équipements de la viticulture lorsqu'on travaille principalement pour le secteur automobile, voilà qui est surprenant. Mais pas pour MDP Team. Cette PME jurassienne, implantée à Dampierre (entre Dôle et Besançon) était tout à fait à sa place au dernier Sitevi de Montpellier, l'un des principaux salons viticoles de France qui se tenait à Montpellier, fin novembre dernier. Si MDP Team était là, c'était pour présenter Sherpa. Il s'agit d'un dispositif innovant destiné à faciliter le travail des porteurs dans les vignes au moment des vendanges. On le sait, cette activité est génératrice de problèmes physiques en raison des efforts qu'elle impose aux dos des porteurs. Désireux de diversifier leur activité, les dirigeants de MDP Team (voir encadré) ont compris qu'il y avait peut-être un créneau à conquérir sur le marché des équipements viticoles.

Améliorer la répartition des charges

C'est à partir du savoir-faire maison en matière de moulage de pièces plastiques et de conception de moules qu'a été conçu Sherpa. Le principe de base c'est une meilleure répartition des charges sur le porteur. Le système repose sur les épaules mais permet de disposer deux caisse de raisins vendangés sur l'arrière du porteur mais aussi sur l'avant. « *Avec Sherpa*, explique Julien Roussel, directeur commercial de l'entreprise et l'un de ses co-dirigeants, *au delà du rétablissement d'un meilleur équilibre des charges, on supprime aussi le phénomène de frottement sur les épaules du porteur. Le dispositif apporte un grand progrès en matière d'ergonomie, de maniabilité et de confort* ». Relativement léger (il ne dépasse pas trois kilos) Sherpa facilite les opérations de manutention en période de vendanges puisque le porteur a juste à déposer ses caisses remplies de raisin et à en installer d'autres, vides, sur son arceau. La bonne conception du produit, sur le papier, réclamait toutefois d'être validée par des retours du terrain. MDP Team a donc profité des dernières vendanges pour faire tester son produit dans des vignes du Jura, des côteaux du lyonnais, et en Côte-d'Or, au sein de quatre domaines viticoles.

Retours d'expériences

« *Le but*, poursuit Julien Roussel, *était de profiter des retours d'expériences des utilisateurs afin d'apporter d'ultimes modifications et améliorations, avant de lancer notre produit en ce début d'année 2022. Les retours que nous avons eu nous ont confortés dans l'idée que notre produit avait de l'intérêt* ». Sherpa cible en priorité les vendanges qualitatives. Il maltraite moins le raisin qu'une hotte classique et au-delà du secteur viticole, ses concepteurs visent aussi le marché des équipements de récolte des fruits et légumes fragiles. De plus, le plastique utilisé pour fabriquer ce système est, en partie, biosourcé puisqu'il utilise des fibres de sarments de vignes de Bourgogne. Le prix de vente envisagé pour ce système se situe entre 300 et 400 euros. Le prix d'une vendange qui épargne les dos...

www.sherpa.best

BERTY ROBERT

Forte de 40 salariés, l'entreprise MDP Team est dirigée par trois associés : Jean-Marc Bourgon (président), Julien Roussel et Hervé Talussot. Elle s'appuie sur deux sites : Dampierre, dans le Jura, et Chalon-sur-Saône, en Saône-et-Loire. Spécialisée dans la conception et la fabrication de prototypes et de petites et moyennes séries de pièces plastiques, elle produit environ 250 moules par an, en majorité pour le compte du marché automobile. Le projet Sherpa s'inscrit dans une volonté de diversifier l'activité. MDP Team a intégré récemment Agronov, le pôle régional d'innovations en agriculture et agroécologie, basé près de Dijon.

Future PAC

Grandes cultures : de nombreux facteurs à prendre en compte

Mathilde Schryve, référente Études et Prospective chez CER France BFC, revient pour nous sur les effets possibles de la future PAC en grandes cultures. Dans nos prochains numéros, nous nous livrerons au même exercice pour l'élevage bovin allaitant et l'élevage laitier.

Le 1er janvier 2023 marquera l'entrée en vigueur de la nouvelle Politique agricole commune. Mais les exploitants agricoles doivent se préparer aux conséquences de son contenu dès à présent. Avec Mathilde Schryve, référente Études et Prospective au sein de CER France Bourgogne-Franche-Comté, nous tentons d'y voir plus clair sur les effets que cette nouvelle PAC devrait avoir sur certaines typologies d'exploitations. Nous nous intéressons aux grandes cultures. Un travail qui s'inscrit aussi dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) défini par la France (comme pour chacun des pays membres de l'UE). À partir de cet ensemble d'éléments, CER France BFC a pu faire des simulations.

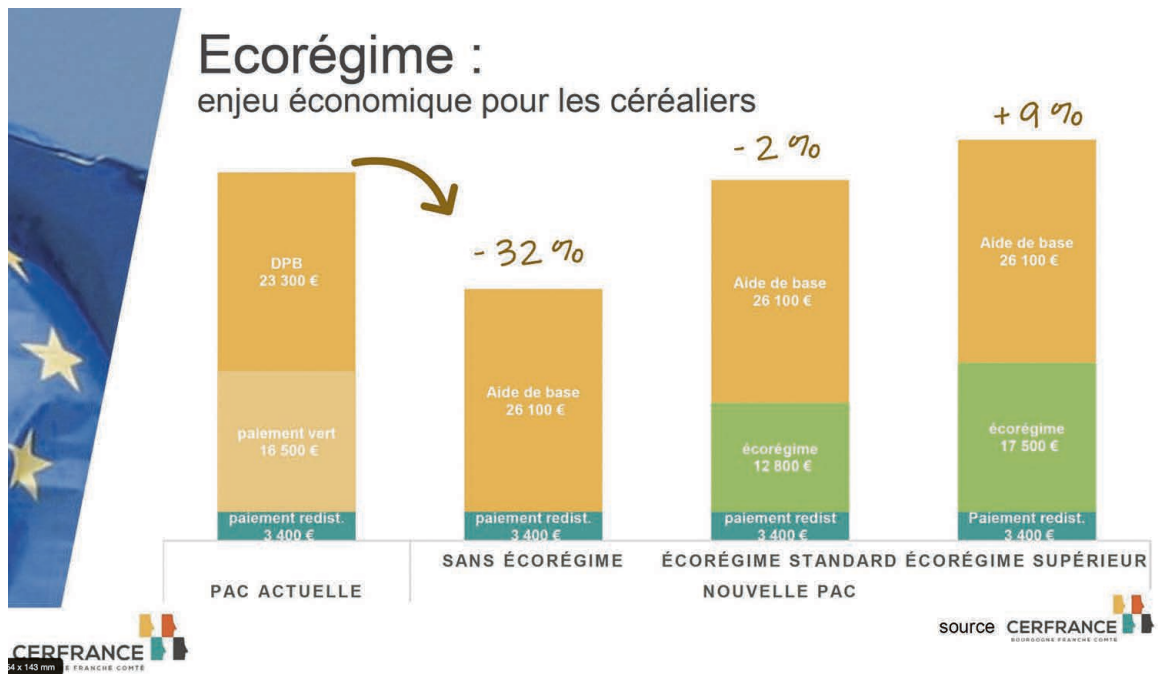
Entrer ou pas dans les écorégimes

La méthode de travail a consisté à se baser sur les montants perçus aujourd'hui en s'appuyant sur les comptabilités des exploitations mais aussi sur les remontées de Télépac ou d'autres sources. *« Nous avons choisi les systèmes des plateaux de l'Yonne*, précise Mathilde Schryve, *parce qu'on y retrouve une grande partie des exploitants spécialisés de la région et nous avons estimé que c'est sur eux que pourraient peser le plus de contraintes pédoclimatiques, ou en termes de structuration économique et de filières. Ils sont aussi assez éloignés des zones d'élevage (d'où la difficulté de développer des synergies) »*. Ce système pourrait être le plus impacté par la nouvelle PAC, puisqu'il est le plus susceptible de ne pas rentrer dans les écorégimes. Il pourrait faire partie des grands perdants. *« La partie paiements redistributifs (3 400 euros) ne bougera pas pour eux*, souligne l'analyste de CER France BFC. *Il y a ensuite le paiement vert (16 500 euros) qui est tributaire du fait de pouvoir ou non s'inscrire dans le dispositif des écorégimes, et il y a l'aide de base aux revenus (26 100 euros). Sur ce point, il y a des évolutions que nous n'avions pas forcément anticipées et qui, je pense, ont été un peu sous-estimées par de nombreux acteurs. Il s'agit de l'effet de l'augmentation de l'enveloppe sur les Droits à paiement de base (DPB) et de l'effet convergence. Cet effet sur l'aide de base au revenu est plutôt positif dans notre région sur tous les systèmes parce que ces derniers sont très proches de la moyenne. Ils ne souffrent donc pas de la convergence, quelques-uns pourront même en profiter. En revanche, ils profitent à plein du fait qu'une partie de l'enveloppe du paiement vert sera rebasculée sur l'enveloppe des DPB. Du coup, nous avons 10 euros/ha qui ne sont plus alloués aux écorégimes, mais aux DPB »*. Ce gain de 10 euros concernera toutes les exploitations proches de la moyenne.

Trois cas de figure

Avec la nouvelle PAC, le paiement vert disparaît et on va donc se trouver face à trois situations :
- Ceux qui n'ont pas du tout d'écorégimes (32 % des exploitations correspondantes aux critères de la simulation). Selon CER France BFC, ils vont perdre un tiers des montants du premier pilier. *« C'est énorme, parce que sur ces systèmes*, précise Mathilde Schryve, *les aides publiques peuvent représenter 40 à 90 % de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) même si c'est très variable d'une année sur l'autre »*.
- Ceux avec des écorégimes standards (22 % des exploitations) : le paiement vert est alors remplacé par un paiement de 60 euros/ha et, au bout du compte, la perte est de l'ordre de 15 euros/ha. Il y aurait donc une légère baisse (-2 % sur le montant total des aides du premier pilier), en partie compensée par la revalorisation des DPB.
- Ceux qui parviendraient à s'inscrire dans l'écorégime supérieur (47 % des exploitations) seraient plutôt gagnants (+9 % sur le montant total des aides du premier pilier). *« Il y a toutefois un bémol*, souligne Mathilde Schryve : *dans notre région on a l'impression qu'une grande partie des céréaliers arriveraient à avoir accès à l'écorégime, y compris au supérieur, mais ce n'est pas le cas dans d'autres régions. Ce qui remonte d'autres régions, c'est que le manque à gagner est tellement important en cas d'absence d'écorégime que beaucoup d'agriculteurs vont se débrouiller pour l'obtenir, quitte à changer leurs systèmes. De ce fait, si beaucoup plus de gens accèdent à l'écorégime, il faudra diviser l'enveloppe entre plus de bénéficiaires et le montant baissera »*. Si la diversification des assolements qui devrait découler de cette évolution est, dans l'absolu, une bonne nouvelle, en termes de biodiversité et de répartition du risque économique au sein des exploitations, se pose tout de même la question de la solidité des marchés aptes à absorber les productions qui seraient favorisées par ce système d'écorégime, notamment les protéagineux. *« Il y aura un équilibre à trouver au niveau des filières et il faut espérer qu'assez vite, au moins au niveau de l'alimentation animale, quelque chose de vertueux se mette en place pour assurer des débouchés »* conclut Mathilde Schryve.

BERTY ROBERT



Cette illustration permet de comparer une exploitation de grandes cultures, selon la PAC actuelle et son évolution en fonction de la future PAC (Crédit CER France BFC)

Chez CER France BFC, on s'est demandé comment ceux qui, aujourd'hui, ne sont pas dedans, pourraient avoir accès aux écorégimes. *«Un exploitant, explique Mathilde Schryve, qui serait sur un assolement blé-orge-colza traditionnel et qui n'aurait que deux points d'écorégime, pourrait passer sur un écorégime standard, seulement en convertissant quelques hectares de blé en jachère. Cela lui permettrait aussi d'avoir accès à la super-conditionnalité. Dans l'assolement type que nous avions donné, si on convertissait 3 hectares de blé en 3 hectares de jachère, cela permettait de gagner deux points de plus et l'exploitant perdrait 2 000 à 3 000 euros de marge, à mettre en balance avec les 12 800 euros d'écorégime qui seraient ainsi gagnés. Il y a aussi l'option de basculer 10 hectares de blé en orge de printemps, 10 hectares de colza en pois et ainsi on gagne trois points, ce qui permet d'obtenir l'écorégime supérieur. Là encore, on perd de 2 000 à 4 000 euros de marge mais on récupère 17 500 euros d'écorégime. Au final, accéder aux écorégimes n'apparaît pas très compliqué».*



Viande bovine

Baisse de production et maintien des exportations envisagés pour 2022

L'Institut de l'élevage vient de livrer ses prévisions pour les grands secteurs de l'élevage bovin en France. Il anticipe une nouvelle baisse de la production de viande en 2022. De leur côté, les exportations devraient se stabiliser après le redressement de 2021.

Selon les prévisions de l'Institut de l'élevage (Idele) publiées le 21 janvier, la production nette de bovins finis totaliserait 1,406 million de tonnes équivalent carcasse (TEC) en 2022 (-1,4 % /2021), prolongeant la baisse de 2021. Les tonnages de femelles baisseraient de 10 000 TEC, ceux de mâles non castrés de 7 000 TEC, ceux de bœufs de 600 TEC et ceux de veaux de boucherie de 1 700 TEC. Les exportations de broutards baisseraient, pour leur part, de 12 000 têtes. Après une érosion de -0,7 % en 2021, les abattages de femelles devraient baisser plus fortement en 2022 (-1,2 %). En 2021, le recul des réformes laitières avait été en partie compensé par l'accélération des réformes allaitantes.

Or, le rythme de décapitalisation laitière comme allaitante devrait se maintenir en 2022. La décapitalisation du cheptel de vaches allaitantes, entamée en 2017, s'est accélérée en 2021. Son rythme est passé de -1,4 % fin 2020 à -2,8 % fin 2021, libérant plus de femelles pour abattage l'an passé.

La décapitalisation devrait se poursuivre en 2022 au rythme élevé de 2021, avec, en particulier, une forte baisse du nombre de génisses de renouvellement fin 2021. Ainsi, avec un rythme stable sur un cheptel en baisse, cela conduira à un ralentissement du nombre de réformes allaitantes (-1,3 %). Leur poids moyen devrait rester stable par rapport au niveau élevé de 2020.

Baisse du poids moyen des génisses

Les génisses de boucherie pourraient être un peu plus nombreuses (+0,4 %) en lien avec le développement de la contractualisation, mais leur poids moyen pourrait se réduire (-0,5 %) si la part de jeunes génisses augmente au détriment des génisses lourdes. Le cheptel de vaches laitières enregistre ces dernières années une baisse régulière qui devrait se poursuivre en 2022 (-1,8 % en fin d'année). Comme dans le cheptel allaitant, les génisses de renouvellement prêtes à entrer en production en 2022 sont peu nombreuses.

Les réformes de vaches laitières devraient donc reculer dans les mêmes proportions que le cheptel (-1,8 % /2020). Leur poids moyen serait stable. Du côté des broutards, après le rebond de 2021, leurs exportations baisseraient de 1 % en 2022 (-12 000 têtes) du fait de la contraction des disponibilités. Les naissances allaitantes ont fortement reculé en 2021, à la suite de l'accélération de la décapitalisation du cheptel allaitant.

Au 1er décembre, les effectifs de mâles de mère allaitante de 0 à 6 mois étaient en baisse de 10 % /2020, conduisant à un repli du disponible exportable de bovins maigres en 2022. La demande italienne restera bien présente dans un contexte de manque de disponibilités de bovins maigres sur le marché européen et de demande dynamique pour la viande de jeunes bovins abattus en Italie. Les importations espagnoles continueront de s'éroder, remplacées par une demande toujours croissante en veaux laitiers. Les flux vers l'Algérie devraient rebondir, au moins au 1er semestre, si on en croit les décisions récentes de l'administration de ce pays libéralisant les conditions d'importations.

France : Production nette de bovins finis (1000 téc) et exportations de broutards (1000 têtes)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 *p*	2021*e* /2020	2022*p* /2021*e*
Femelles	807	809	833	818	827	822	812	*-0,70%*	*-1,20%*
Taurillons et Taureaux	403	388	393	375	377	373	366	*-0,90%*	*-2,00%*
Bœufs	73	68	61	56	58	57	57	*-1,10%*	*-1,00%*
Total gros bovins	**1 283**	**1 265**	**1 287**	**1 248**	**1 262**	**1 252**	**1 235**	*-0,70%*	*-1,40%*
Veaux de boucherie	180	178	180	181	173	173	171	*-0,20%*	*-1,00%*
Total viande bovine	**1 463**	**1 443**	**1 467**	**1 429**	**1 435**	**1 425**	**1 406**	*-0,70%*	*-1,40%*
Export broutards (1 000 têtes)	1 072	1 195	1 151	1 165	1 139	1 150	1 138	*0,10%*	*-1,00%*

Source : GEB-Département Économie de l'Institut de l'Elevage — *e : estimations ; p : prévisions*

Ce tableau récapitule l'état de la production nette de bovins finis en France et les exportations de broutards. La décapitalisation du cheptel produit ses effets.

Progression des jeunes bovins de type viande

La production française de mâles non castrés baisserait de 2 % en 2022, surtout affectée par la baisse des JB laitiers. L'engraissement de jeunes bovins de type lait poursuit son déclin. Les effectifs mis en place pour des sorties en 2022 sont en baisse significative, malgré une demande toujours aussi affirmée de l'aval et des prix en forte hausse, faute de volontaires parmi les éleveurs laitiers.

Les sorties de jeunes bovins de type viande diminueront, mais à un rythme moindre. Elles devraient être en retrait au 1er semestre 2022 mais être quasi stables au second semestre par rapport au bas niveau de 2021 grâce à des mises en place qui semblent retrouver du dynamisme depuis la fin 2021. Le poids moyen des carcasses des jeunes bovins retrouverait son niveau de 2020 après la baisse enregistrée en 2021 à la suite des anticipations d'abattages.

La proportion de JB de type viande continuera en effet sa progression au détriment des JB de type lait, plus légers. Les exportations de JB vivants restent très difficiles à prévoir car soumises à de nombreux paramètres politiques et sanitaires. Elles pourraient être en très légère hausse du fait d'une demande algérienne dynamique au 1er trimestre en préparation du Ramadan. La production de bœufs poursuivra sa baisse à un rythme ralenti (-1 % /2021). En effet, le recul des effectifs de mâles de 24 à 36 mois en Base de données nationale d'identification (BDNI) au 1er décembre 2021 était moindre que les années précédentes. Leur poids moyen resterait stable. Après un recul un peu moins marqué en 2021, la production de veaux de boucherie devrait poursuivre sa baisse structurelle en 2022 (-1 %). Elle est fragilisée par deux années de crise (2020 et 2021) et par la très forte hausse des coûts alimentaires en 2021. Si elle s'est presque maintenue en 2021 et que la demande est restée soutenue, les abattages devraient repartir à la baisse en 2022 renouant avec la tendance observée sur le long terme. Les poids carcasse ont augmenté de manière significative ces dernières années, la hausse devrait être moins marquée en 2022 (+0,5 % /2021), mais permettra de partiellement compenser la baisse des effectifs (prévue à -1,5 %).

Rebond attendu des importations

Malgré la vague Omicron de ce début d'année, 2022 devrait marquer un retour à la normale pour les secteurs de la restauration et du tourisme, tant en France que dans le reste de l'UE. Les échanges devraient donc retrouver leur niveau d'avant pandémie. La consommation totale calculée par bilan pourrait être quasiment stable (-0,3 % /2021) en misant sur une hausse des importations et une stabilité des volumes exportés. Toutefois, la consommation de viande française se réduirait compte tenu de la baisse des disponibilités abattues en France. Les importations devraient poursuivre leur rebond pour revenir à un niveau proche d'avant la pandémie. La restauration commerciale, principale utilisatrice de viande d'import, devrait en effet retrouver un fonctionnement normal après 2 années perturbées par de fortes restrictions.

En outre, la baisse prévue de la production nationale de femelles, notamment laitières, pourrait laisser davantage de place sur le marché français à de la viande importée. Les exportations de viande devraient rester stables à un haut niveau malgré la baisse de production de jeunes bovins.

En effet, le marché européen restera porteur. Tous les États membres de l'UE ont anticipé les sorties de JB sur les derniers mois de 2021 pour faire face à la pénurie, amputant leur production de 2022. La production est prévue en baisse significative en Allemagne. La reprise du tourisme en Europe du Sud pourrait par ailleurs dynamiser la demande dès le printemps.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ
BERTY ROBERT



Prévention

Comment sécuriser son exploitation agricole

Vols, intrusions, dégradations… Les exploitations agricoles ne sont plus à l'abri et doivent mettre en place des solutions de prévention.

Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, près de 15 000 actes délictueux visant les exploitants agricoles ont été enregistrés pour l'année 2019. Tout se vole dans une entreprise agricole : le matériel léger comme les outils, mais aussi les tracteurs et leur matériel de haute précision, comme les GPS ou les consoles de guidage. Le carburant est également convoité. Aucun domaine agricole n'est épargné : les fruits et légumes dans les champs, les arbres fruitiers et les pieds de vigne, et même le bétail. Le domaine agricole est également touché par un nouveau phénomène : la malveillance qui revêt plusieurs formes (intrusions, dégradations, pollutions volontaires et messages insultants). Face à l'augmentation de ces actes, il est nécessaire de protéger son exploitation. Laurent Ott, conseiller Prévention au sein de Groupama Grand Est précise : *« lors de nos visites de prévention, nous recommandons toujours à nos sociétaires et prospects de clôturer leur exploitation, même si ce n'est pas toujours simple à réaliser. Les repérages pour cambrioler sont plus fréquents si l'accès à la ferme est aisé. Nous en profitons aussi pour proposer des mesures de protection concernant le vandalisme et la malveillance ».*

Des pistes de protection

Voici quelques conseils pour protéger votre exploitation :
-réduire la visibilité de l'extérieur : en entourant la ferme de haies ou de clôtures, l'exploitant soustrait la ferme aux regards des malfaiteurs lors des repérages réalisés avant de commettre les vols ;
-sécuriser l'accès : en limitant les accès et en s'équipant de portails et de système d'éclairage à détecteur de mouvement ;
-utiliser la vidéo : Installer des systèmes vidéo ou des dispositifs photographiques, qui, en cas de détection de mouvement, envoient immédiatement une photo sur votre smartphone pour être prévenu rapidement et alerter les secours ;
-sur les tracteurs : prévoir un antidémarrage électronique et installer un dispositif de géolocalisation ;
-sécuriser le carburant : en coupant l'alimentation de la pompe et en fermant à clé la trappe d'accès ;
-protégez les biens de valeur : en mettant sous clés GPS, consoles, récoltes et argent liquide toujours recherché.
En octobre 2019, pour soutenir le monde agricole, la Gendarmerie nationale a créé la cellule Déméter ou « Cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole ». Elle apporte une réponse globale à l'ensemble des problématiques de sécurité qui touchent le monde agricole. Une convention a d'ailleurs été signée avec le ministère de l'Intérieur et les deux principaux syndicats agricoles : la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs. La cellule Déméter intervient ainsi en cas de vols, dégradations, cambriolages, violations de domiciles ou d'intrusions, occupations illégales et actions menées par certains groupes. Elle renforce les liens avec les agriculteurs pour assurer leur sécurité avec des conseils de prévention pour éviter certains délits. Elle réalise également une cartographie de la menace et détecte l'émergence de nouveaux phénomènes et/ou groupuscules.

Que faire en cas de vol ?

Si vous constatez un vol ou une intrusion :
-prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17, puis déposez une plainte.
-prenez également des photos pour montrer l'étendue des dégâts. Pour limiter les conséquences de ce sinistre, vous devez prendre toutes les mesures afin d'éviter l'aggravation de la situation, en faisant réparer une fenêtre fracturée par exemple.
-vous devez ensuite déclarer ce sinistre auprès de votre assureur.

GROUPAMA GRAND EST

▶ Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Compétences

Une nouvelle application numérique pour Ocapiat

Ocapiat, l'opérateur de compétences qui couvre notamment les secteurs de la coopération agricole, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire propose une nouvelle application pour mobiles et tablettes.

L'Opérateur de compétences (Opco) Ocapiat innove et lance simultanément MyOcapiat et Mon Compte Ocapiat. Ocapiat est le premier et le seul Opco à proposer une application mobile dont l'objectif est de simplifier les interactions administratives avec ses adhérents et les dispensateurs de formations. Il y a aussi le nouvel extranet Mon Compte Ocapiat, qui a été conçu pour améliorer les services de l'Opco auprès de ses entreprises adhérentes et partenaires dispensateurs de formation. Il remplace les anciens services en ligne depuis le 24 janvier. L'application MyOcapiat facilite, grâce à sa technologie de transmission sécurisée, le suivi des dossiers et le dépôt des documents des 179 000 entreprises adhérentes et milliers d'organismes de formation.

L'application est téléchargeable en un clic depuis les deux stores Apple store pour iOS et Google play pour Android. Ensuite l'utilisateur n'a plus qu'à saisir le numéro de dossier concerné, le nom d'un stagiaire et la date de début de formation pour pouvoir accéder au statut d'un dossier et déposer des documents associés.



L'opérateur de compétences spécialisé dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire fait évoluer ses outils numériques.

Plus de 100 métiers

Pour sa part, le nouvel extranet est plus simple que les précédents, plus rapide et permet une gestion moderne et plus accessible des dossiers. Les utilisateurs vont y trouver un confort de navigation et une messagerie sécurisée. La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts, la forêt, les entrepreneurs des territoires, les Cuma, etc.).

Elle représente plus de 100 métiers avec plus de 895 000 salariés agricoles employés dans l'année et 842 800 contrats saisonniers recrutés chaque année (chiffres 2017). Ocapiat couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont le Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

https://www.ocapiat.fr/ouverture-de-mon-compte-ocapiat-le-24-janvier-2022/

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 25/01/2022

Commentaire

Effectif global : 705
Taux de vente : 99%%

L'offre est toujours réduite pour la saison. Seulement 5 animaux invendus. Les acheteurs sont relativement nombreux dans toutes les catégories et peinent à honorer leurs commandes, faute d'offre suffisante.

BROUTARDS : Les besoins sont importants pour de multiples destinations (France, Italie, Allemagne, Espagne, Maroc, Algérie...).

LAITONNES : Très forte demande, notamment dans la marchandise italienne (vaccinée FCO depuis 10 jours minimum)

VACHES : Faibles apports pour la saison. La demande est toujours aussi forte et les cours sont reconduits dans les sujets avec un minimum de préparation.

PROCHAIN MARCHE MARDI 1 FEVRIER 2022

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 460- Vente : 99%*
M	U	250-300	2,94 €	2,97 €	2,95 €	-
		300-350	2,80 €	3,02 €	2,90 €	-0,02
		350-400	2,84 €	2,91 €	2,86 €	+0,02
		400-450	2,79 €	2,85 €	2,83 €	=
		450-500	2,68 €	2,78 €	2,75 €	-0,04
	R	350-400	2,61 €	2,78 €	2,75 €	-0,02
		400-450	2,64 €	2,80 €	2,73 €	-
		450-450	2,72 €	2,73 €	2,73 €	-
F	U	250-300	2,89 €	2,92 €	2,89 €	-
		300-350	2,76 €	2,86 €	2,85 €	-0,02
		350-400	2,72 €	2,86 €	2,81 €	+0,08
	R	200-250	2,68 €	2,93 €	2,85 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 195 - Vente : 98%*
F	U	24 à 36 mois	2,41 €	2,76 €	2,55 €	-0,02
	R	24 à 36 mois	2,20 €	2,33 €	2,28 €	-
	U	- 5 ans	2,20 €	2,71 €	2,42 €	-0,01
		5 à 10 ans	2,21 €	2,59 €	2,38 €	+0,04
		+ 10 ans	2,01 €	2,16 €	2,07 €	-0,11
	R	- 5 ans	1,86 €	2,24 €	2,06 €	-0,06
		5 à 10 ans	2,00 €	2,23 €	2,13 €	+0,05
		+ 10 ans	1,80 €	2,03 €	1,92 €	+0,01

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 19/01/2022

Commentaire

Effectif global : 361
Taux de vente : 91%
Broutards: jolie marché cette semaine en volume, la qualité des animaux présentés est néanmoins inférieur à la semaine passée. Très peu d'animaux valablement vaccinés et d'état maigre qui peinent à trouver preneurs. Les broutards de + de 400kg vaccinés et exportable tirent leurs épingles du jeu et les cours restent rémunérateurs. Laitonnes : cours reconduits vente rapide.
Vaches/Génisses : ambiance euphorique les cours connaissent une nouvelle fois une hausse considérable, à vérifier dans les semaines prochaines.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:200 - Vente : 91%*
M	U	300-350	2,67 €	2,80 €	2,78 €	-0,03
		400-450	2,64 €	2,85 €	2,80 €	+0,05
F	U	300-350	2,66 €	2,76 €	2,71 €	-0,04
	R	300-350	2,54 €	2,65 €	2,56 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:161- Vente : 93%*
	U	24 à 36 mois	2,40 €	2,58 €	2,56 €	=
	U	- 5 ans	2,16 €	2,37 €	2,32 €	+0,04
		5 à 10 ans	2,34 €	2,68 €	2,50 €	+0,18
		+ 10 ans	2,21 €	2,27 €	2,23 €	+0,02
	R	5 à 10 ans	1,98 €	2,30 €	2,24 €	-
		+ 10 ans	1,68 €	2,35 €	2,13 €	+0,05

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 24/01/2022

Bovins : 257

Broutards :	**(360 - 405 kg)**	**1030 - 1130**	**2,77 - 2,85**
Broutards :	**(415 - 480 kg)**	**1180 - 1290**	**2,50 - 2,84**
Laitonnes :	**(260 - 340 kg)**	**780 - 970**	**2,76 - 2,98**
Laitonnes :	**(345 - 385 kg)**	**920 - 1030**	**2,67 - 2,83**
Génisses 24 - 36 mois:	**(490 - 690 kg)**	**1080 - 1660**	**2,21 - 2,41**
Taureaux :	**(980 - 1315 kg)**	**2000 - 2600**	**1,92 - 2,04**
Vaches légères :		**1120 - 1430**	
Vaches entre deux :		**1440 - 1570**	
Vaches lourdes :		**1600 - 2030**	

Vente rapide et active en broutards et laitonnes à des tarifs plus soutenus cette semaine. Aucun invendu !!
Forte demande en génisses et vaches à des cours qui progressent à nouveau. Vente globale.
NB : Marché limousins, croisés limousins et Aubracs le lundi 7 février. Pensez à annoncer vos animaux le plus tôt possible pour une meilleure organisation.
Bovins gras : 7
Vaches de viande : 4,32 à 4,40 € kg de viande.

Prochains marchés :
Bovins le lundi 31 janvier et ovins le lundi 14 février 2022 aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Le commerce se poursuit sur une bonne dynamique. Le déséquilibre offre/demande tend à se creuser, les acheteurs sont mobilisés et les ventes sont plutôt rapides. Coté export, les débouchés pays-tiers dopent les achats des animaux valablement vaccinés : on enregistre de nouvelles hausses tarifaires dans toutes les tranches de poids. Inversement coté non vaccinés, le placement devient plus difficile et sélectif. En femelle, l'écoulement reste fluide à des tarifs fermement maintenus.
Gros bovins maigres : Les semaines se suivent et se ressemblent : les volumes restent insuffisants pour satisfaire les acheteurs, toujours nombreux et fortement mobilisés. Les cours sont fermes voire haussiers en toute catégorie. Les sujets jeunes bien démarrés sont particulièrement recherchés.
Boucherie : Le commerce se déroule toujours dans une bonne ambiance : les apports restent modérés et insuffisants, les cours s'en ressentent et continuent leur progression. Les tarifs des allaitantes supérieures sont fermement maintenus, tandis qu'en races mixtes et laitières, ils progressent de nouveau cette semaine.
Veaux : Le commerce reste très calme cette semaine : les tarifs se stabilisent et sont globalement reconduits en toutes races et catégories. La modestie des apports facilite cette reconduction même si on observe un tri un peu moins sévère. Les petits veaux trop légers restent toutefois invendables. En veaux gras sur l'Aveyron ou la Corrèze, les ventes restent dynamiques.
Ovins : En agneaux, les apports sont de saison et de qualité plus hétérogène. Les acheteurs sont présents, les besoins sont réguliers mais on sent un tri plus important. Dans ces conditions, les tarifs sont stables voire revus un peu à la baisse. En agnelets, les volumes se replient légèrement et trouvent facilement preneur. En brebis, les besoins sont importants face à une offre toujours modérée, d'où des prix fermes à haussiers.

24 janvier 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : La demande est toujours très présente, avec une offre réduite, ce qui doit entrainer une hausse des cours.

Bovins maigres : Offre limitée, avec une bonne demande, ce qui permet une hausse des cours.

POLITIQUES

A l'occasion de sa première réunion des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne, le Ministre français à rappelé que la question de la **réciprocité des normes de production** serait sa priorité politique.
La FNB rappelle 3 règles à appliquer aux produits destinés au marché européen : l'interdiction d'utilisation d'antibiotiques comme activateur de croissance, l'obligation de traçabilité sur toute la vie de l'animal, et le respect d'une durée maximale de transports.

SANITAIRE

Pour **lutter contre la désertification vétérinaire**, et dans le cadre de la feuille de route du ministère, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé. L'idée est de permettre à 6 territoires volontaires (tout échelon) de bénéficier d'un diagnostic de leur situation (évaluer sur le plan qualitatif et quantitatif l'offre vétérinaire et la demande des élevages) et de co-construire un plan d'actions adapté à leurs besoins. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être transmis au Conseil National de l'Ordre des vétérinaires **au plus tard le 15 mars 202**2 et répondre aux exigences définies sur leur site. La sélection aura lieu entre le 22 et le 29 mars 2022.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le ministre de l'agriculture était en déplacement le 21 janvier sur une exploitation dans l'Aube, avec le député Grégory Besson-Moreau. Il a souligné la volonté des pouvoirs publics de veiller à la pleine application de la loi EGALIM 2, au vu de son enjeu essentiel pour améliorer la rémunération des producteurs.

FOCUS

Les autorités algériennes ont annoncé la **réouverture du marché des génisses laitières** aux exportations françaises, et **les exports de bovins d'engraissement peuvent repartir** après une fin d'année tendue. Ces exportations seront soumises à de nouvelles règles. Concernant les bovins d'engraissement, l'âge maximum sera de 14 mois et le poids maximum de 450 kg, après une période de transition de janvier à mars 2022 durant laquelle l'âge maximum est de 18 mois sans indication de poids.

EN REGION

Dans un communiqué de presse du 18 janvier, le CENECA et COMEXPOSIUM ont confirmé la tenue du **Salon International de l'Agriculture** au Parc des Expositions de la Porte de Versailles du 26 février au 6 mars. Le communiqué précise les dispositions mises en place pour le COVID : port du masque, passe vaccinal, ventilations et encadrement des dégustations. Un suivi sera mise en place par zone avec des cellules sanitaires spécifiques. A ce stade, aucune jauge n'est requise.

FAIT DE LA SEMAINE

Lors de la **conférence de presse tenue par la FNB en amont du Congrès**, l'essentiel des enjeux pour le secteur de la viande bovine a été présenté. Le cœur du sujet : la rémunération des éleveurs qui n'est toujours pas au rendez-vous.
La loi Besson-Moreau et la contractualisation obligatoire ont été au centre des échanges avec la presse. Pour la FNB, si cette loi n'est pas la garantie que tout ira mieux, c'est une opportunité à saisir pour les éleveurs.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

- 1,4 %

C'est l'évolution de la **production française de viande bovine en 2022,** d'après les prévisions d'IDELE. Cette baisse serait due à une restriction de production de femelles, liée à la décapitalisation des cheptels laitiers et allaitants se poursuivant à un rythme stable. La production de jeunes bovins mâles est aussi prévue à la baisse, faute d'offre. Les importations devraient réaugmenter pour compenser ce défaut de fourniture.

Bovins

Férération française des Marchés de Bétail Vif

FMBV - Cotations des Gros Bovins Vifs sur les marchés

Semaine 03 du 17 au 23 janvier 2022

Cotations en €/kg carc, excepté pour le MOL Lamballe en €/kg vif

TYPE	RACE	CONFORMATION	AGEN	BOURG-EN-BRESSE	CHOLET	FORGES LES EAUX	LAISSAC	LEZAY	M.O.L. Lamballe (€/kg VIF)	RETHEL	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	MOYENNE NATIONAL (Hors le MOL)	VARIATION S-1
Boeufs	Viande	E											
	Viande	U			4,23	4,28						**4,26**	**+0,05**
	Viande	R			4,12	4,08						**4,10**	**+0,05**
	Mixte	O				3,75						**3,75**	**+0,03**
	Laitier	O				3,57				3,5		**3,54**	=
	Laitier	P											
Génisses	Viande	E			5,75							**5,75**	=
	Viande	U		4,6	4,75		4,45					**4,60**	=
	Viande	R		4,25	4,3		4,25			4,28		**4,27**	**+0,05**
	VML	U		4,6	4,75	4,54						**4,63**	**+0,02**
	VML	R		4,1	4,3	4,27	3,7			3,85		**4,04**	**+0,05**
	VML	O		3,5	3,85	3,72	3,45					**3,63**	**+0,12**
	Blondes	U			5,2							**5,20**	**+0,05**
	Blondes	R			4,3							**4,30**	**+0,05**
	Charolaises	U			4,55						4,7	**4,63**	=
	Charolaises	R			4,3						4,45	**4,38**	**+0,03**
	Limousines	U			4,8							**4,80**	=
	Limousines	R			4,3							**4,30**	**+0,05**
Jeunes Bovins	Viande	E			4,65							**4,65**	**+0,05**
	Viande	U			4,53	4,53				4,5		**4,52**	**+0,04**
	Viande	R			4,43	4,38			2,09			**4,41**	**+0,03**
	Blonds	E			4,72							**4,72**	**+0,05**
	Blonds	U			4,65							**4,65**	**+0,05**
	Mixte	R							1,99				
	Mixte	O				3,77						**3,77**	**+0,03**
	Laitier	O				3,63			1,88			**3,63**	**+0,03**
	Laitier	P							1,33				
Taureaux	VML	URO		3,05	3,40	3,10	3,25				3,45	**3,25**	**+0,07**

Ovins / Caprins

Marchés locaux SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 24/01/2022

Effectif global : 464
Taux de vente : 97%

AGNEAUX : Baisse marqué dans les agneaux gris dont la qualité présentée est plus médiocre cette semaine. Vente plus calme également dans quelques lots de laitons.

BREBIS : Belle présentation et bonne vente.

BELIERS : Bonne demande

PROCHAIN MARCHE :
LUNDI 7 FEVRIER 2022.
(Pesée 7h et Vente 9 h 00) .

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en Ð/kg vif)
Effectif total: 247 - Taux de vente : 96%

U	32 - 38 kg	3,71 €	3,82 €	3,80 €	-0,25	
	38 - 44 kg	3,47 €	3,77 €	3,64 €	-0,65	
	44 - 50 kg	3,33 €	3,71 €	3,53 €	-0,60	
R	32 - 38 kg	3,00 €	3,70 €	3,39 €	-0,25	
	38 - 44 kg	3,25 €	3,62 €	3,36 €	-0,40	
	44 - 50 kg	3,21 €	3,33 €	3,26 €	-	

OVINS DE BOUCHERIE + 1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)
Effectif total: 76 - Taux de vente : 94%

F	M	M	1,14 €	1,38 €	1,23 €	-0,15
	U	> 60 kg	1,31 €	1,54 €	1,38 €	+0,02
	R	> 60 kg	0,89 €	1,45 €	1,28 €	-

AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)
Effectif total: 115 - Taux de vente : 100%

U	32 à 38 kg	3,84 €	4,00 €	3,92 €	-
	38 à 44 kg	3,82 €	4,04 €	3,89 €	-
R	38 à 44 kg	3,72 €	3,73 €	3,72 €	-

AGNEAUX MAIGRES + 1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)
Effectif total: 24 - Taux de vente : 100%

R	25 à 35 kg	88 €	109 €	99 €	+ 19,00

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

CAPRINS Effectif total : 112 - Taux de vente :100%

RACE	F	Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	Première qualité	14 €	100 €	42 €	-20,00

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 17/01/2022

Ovins : 118	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux	135 - 150	(2,00 - 3,52)
Brebis	75 - 112	(1,06 - 1,19)

Commerce calme en agneaux avec des invendus. Vente globale en brebis à des tarifs reconduits.

Prochains marchés :
Bovins le lundi 17 janvier et ovins le lundi 24 janvier 2022 aux horaires habituels.

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 19/01/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 376 -Taux de vente : 95%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total : 376 **Taux de vente : 95%** **Agneaux :** les laitons sont en nombre insuffisants et la qualité est nettement inférieur à la semaine passée. cours globalement reconduits à qualité égale.		U	32 à 38 kg	3,51 €	3,95 €	3,71 €	-0,08
			> 44 kg	3,30 €	3,63 €	3,51 €	-0,12
		R	32 à 38 kg	3,24 €	3,66€	3,51 €	-
			38 à 44 kg	3,18 €	3,98 €	3,64 €	-0,02
			>44 kg	2,65 €	3,44 €	3,10 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

OVINS DE BOUCHERIE Effectif total : Taux de vente :

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	< 60 kg (F)	1,23 €	2,00 €	1,75 €	+0,29
			> 60 kg (F)	1,32 €	1,88 €	1,76 €	+0,01
		R	< 60 kg (F)	1,14 €	1,68 €	1,31 €	+0,13

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 17/01/2022 au 23/01/2022

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,64	8,60	-	-	-	-	-
	Var.		-0,05	-0,01					
	R	7,91	8,13	8,05	6,78	-	7,95	-	-
	Var.	0,01	-0,07	-0,09			-0,04		
	O	7,11	7,39	-	-	-	-	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	8,49	8,37	7,13	-	8,34	8,11	-
	Var.		0,16	0,10	-0,18			-0,03	
	R	7,90	8,02	7,96	7,01	8,01	7,93	7,66	7,20
	Var.	0,04	=	-0,08	-0,26	-0,10	-0,08	-0,04	0,11
	O	7,51	7,52	7,50	6,95	7,57	7,42	7,27	-
	Var.	-0,11	-0,17	-0,25	-0,19	-0,07	0,05	=	
4 (gras	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	7,41	-	-
	Var.								

Zone nord : Poursuite de la baisse des cours.dans les catégories O et stabilité pour les autres catégories dans un contexte calme.

Zone sud : Application du réseau.

Matériel

Tracteur

VALTRA 655C, 105 cv, 8000 h., novembre 2003, 4RM, pont AV suspendu. Siège pneumatique Relevage AV + prise de force adaptation chargeur QUICKE, possibilité chargeur
Bon état, belle présentation
24 900 €
GAUDRY Bernard
06 88 36 83 55

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toutes marques tout état.
✆ 07 49 88 65 13

26 - Vends tracteur Kubota speed dual 5101, 105ch, 06/2018, 750h, gtie 2 ans, 16 options, fruitier, TBE.
✆ 06 14 94 31 22

38 - Achète pièces ou épave Ford 7000 4RM.
✆ 04 74 85 80 32 HR

42 - Vends tracteur JD 6115 M - an 2005 - 4200 h - relevage avant 3 D - 4 pneus neufs - 4400 €.
✆ 06 31 17 10 42

42 - Vends tracteur Deutz-Fahr 6120 TTV 1500 heures avec chargeur Stoll an 2019 - 68 000 € PT
✆ 06 60 31 86 35

71 - Vends tracteur case 845 4RM, moteur 50h, embrayage 200h, bon état, 10.800 E HT.
✆ 06 70 35 67 97

74 - Recherche tracteur Vendeuvre Super GG 3 et 4 cylindres, Farmal M-H roue crop John Deere B-A.
✆ 06 07 88 81 09

Travail du sol

18 - Vends Cover crop BAU Discotiller XR 40 disques,repliage hydraulique,chassis lourd,pneus larges, 7000 euros
✆ 06 88 75 65 61

18 - Cause cessation, vends un tracteur New Holland TM 120, un combiné de semis Khun 3 m , un round baller-New Holland, un cover cropKhun 30 disques en X , uncover crop Quivogne en V,un brabant Charlier 4corps, un déchaumeurLemken 7 dents + rngé dedisques+ rouleau à barre +petit matériéls.
✆ 06 59 33 68 60

38 - Vends charrue Kuhn trisoc déchaumeur Quivogne porté hersé Quivogne 4m20 repli hydro.
✆ 04 74 54 26 04

58 - Vends broyeur Rousseau, année 2012, 4.60 m., repliable, prix: 8 500 HT euros (0306)
✆ 06 77 81 48 20

69 - Vends épandeur fumier 3.5 T. 2 h»rissons - Cultivateur 2.50 m. 11 dents - Cultivateur extensible 11 dents - Grope de taille Niko 500 l. + divers matériels - Le tout Bon état.
✆ 04 78 81 85 79 HR

Récolte

18 - Recherche 1 moissonneuse-batteuse New Holland, 8070 ou 8060, 8080 ou éventuellement 1 Soméca M152. Prix en fonction de l'état de la machine. Je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Cause retraite vends faucheuse Pottinger 5 disques 2.20 - enrubanneuse Roffo portée - Faneuse Kuhn 4 toupies 4.60 - Foin enrubanné.
✆ 04 75 48 58 51/
06 19 77 22 97

38 - Vends 2 godets croco 1 surel. balles rondes 2 robots de traite Delaval 120 balles enr. Dactyle.
✆ 06 14 80 45 03

69 - Vends balle ronde enrubannage
✆ +336 37 87 28 53

Épandage

07 - Vends tonne à lisier 7500l .
✆ 06 84 23 73 14

Divers

46 - Achète Bourgoin GR 10, MD 8, GX presse balle ronde. Si répondeur, laissez un message
✆ 06 17 70 29 12

CABI Group
FABRICATION FRANCAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37


01 - Vends Deutz 4 51 cornadis 5m 7 pls barrières abreuvoirs Lakcho salle de traite Wesfalia pour pièces herse rotative KE303 pour pièces chaine à fumier Miro 45m.
✆ 07 88 45 32 66

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

01 - Vends double rouleau frontal 3m motoréducteur 380 W remorque 4 roues demi faîtières fibro radiants avicoles pendouillards Berthoud pompe batterie 12 V, cuve 3000L.
✆ 06 81 97 38 01

01 - Vends char, tombereau, tonne à eau galva 500L bon état prix à débattre.
✆ 03 85 31 60 97 HR

18 - Cause retraite vend semoir pneum. Nodet 6 rangs, 3 m., révis., plateau betterave, tournesol, maïs, 1 500 € HT, - roues 9.5/48 PR8 Kléber 10% us., 1 600 € HT,-roues Cage 18.4/38, - jantes voile fonte Fiat 16.9/38, 9 masses AR Soméca, 360 kg, - barillets jumelage 16,9/38 (0312)
✆ 03 25 70 01 68 après 20 h

19 - AV andaineur branches 1.80 M Inter Cep lame Clemens, atomiseur 1000L, andaineur Kuhn, rotative Kuhn 5 assiettes, rateliers bovins, nourrisseur veau, barrières 5M, porte contention, plate-forme arbo.
✆ 06 45 99 96 47

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (0303)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Vends jumelage 58070R38 - 184R38, roue étroite 270 95R32, 270 95R48 Kléber, 4 cuves (0301)
✆ 06 70 29 29 32

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0403)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends herse 4 éléments BE, 250 euros à débattre. Compresseur taille 1988, vol. 750L, 2 enrouleurs avec tuyaux 200M env., 2 sécateurs BE, 500 euros à débattre.
✆ 06 87 51 48 38

26 - Recherche barre de coupe + lames Stockey Schmitz pour tracteur Deutz 4006+charriots autochargeuse Kemper BE 125.
✆ 06 74 80 86 71

30 - A vendre 2 500 caisses plastique récolte, dim en cm 50x3026,5- 1,50 euros pièce et 4000 caisses plastique récolte dim en cm 50x30x20-1,50euros pièce.
✆ 06 27 46 24 48 -
04 66 59 05 44

38 - Cause retraite vends matériel charc rem refr pro - Etal 3m embos villa25 fab farine broyeur - mel peseuse tremis - vis à Gr- Presse Welger RP200 - Fan Kuhn 5m combi- sem céréales 3m pulve Berthoux 12m
✆ 06 74 07 08 08

38 - Vends andaineur Kuhn 2.20 - Charrue tri Huard - Pompe à vide VP 76 Alpha Tank lait 2700 - Batteuse T140 Braud.
✆ 04 76 07 50 42

38 - Cause retraite vend pipe lait TBE Westfalia + Griffe RPS 80 piquets acacia châtaignier prix correct.
✆ 04 74 27 97 09

38 - Vends pulvérisateur Berthoud 12 m CT ok semoir engrais Vicon 800 L et 600L 12m de large.
✆ 04 74 84 73 84

42 - Vends mélangeuse BVL 10 m3 6500 euros + tracteur RLT 4x4 57 cv 6200 euros - vibroculteur Sulky 3 m rouleau Packer 3 r semoir Nodet 13 rangs semoir engrais Vicon godet ensilage 1.35
✆ 06 62 85 16 90

71 - Vends andaineur Fella 426, état neuf, vds presse Someca M11, ensileuse herbe Taarup 502 à fléau.
✆ 06 41 59 10 33

71 - Vends cause retr. Manitou 634-120LSU, 25.000 E, presse HD Case LB433, 2 esx, 55.000 €, mat. fen. labour.
✆ 06 03 42 06 75

- Faucheuse KUHN GMD44, 4 assiettes, relevage hydraulique TBE **1200 €**
- Andaineur SIP START 470 tandem, pneus ballons, BE, **1700 €**
- Épandeur MAÎTRE 5T, métallique, état de marche **1300 €**
- Faucheuse conditionneuse KUHN trainée FC 250G, BE, **1400 €**

GAUDRY Bernard
06 88 36 83 55

Elevage

42 - Vends salle de traite 2008 très bon état décro. automatique 10 postes DELAVAL
✆ 06 16 20 47 11

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick up (0310)
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin + regain prairie naturelle BR 125, récolte juin bonne qualité. Livraison assurée.
✆ 06 16 28 80 56

01 - Vends foin et regain 2021 prairies naturelles bonne qualité livraison possible.
✆ 06 84 47 68 91

01 - Agriculteur vend luzerne certifié bio bottes haute densité prix en fonction de la qualité 115 et 135 euros HT la tonne de disponible tarif départ ferme.
✆ 06 88 73 70 73

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends bon foin + regain enrubannage BR prairie temporaire + permanente.
✆ 06 74 18 42 54

01 - Vends bottes d'enrubannage certifié bio en balles rondes 70 euros la tonne.
✆ 06 81 87 23 48

01 - Vends luzerne bottes diam 120 très bonne qualité.
✆ 06 77 82 95 33

26 - Vends luzerne récolte 2021 2e et 3e coupe de très bonne qualité en bottes rondes 120X120.
✆ 06 67 83 09 18

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne (0305)
✆ 06 07 49 13 48

26 - Vends foin récolte 2021 balle 120.
✆ 06 37 17 95 24

38 - Vends foin balles rondes récolte 2021 1.2 coupe TBQ - Paille balles rondes livraison possible.
✆ 06 62 83 04 91

38 - Agriculteur vend paille et foin bottes rectangulaires livraison à partir de 7 tonnes.
✆ 06 07 33 77 17

38 - Vends foin balles rondes 120.
✆ 06 32 63 50 72

39 - Vends foin balles rondes secteur Arc et Senans.
✆ 06 15 26 60 79

42 - Vends foin 2021 en bottes rondes très bonne qualité
✆ 06 24 46 10 75

69 - Vends pommes de terre Marabelle.
✆ 06 38 05 65 50

69 - Vends carottes oignons P de T. Monalisa en palox de 400 kg - Poireaux en palox de 100 kg exel. qual.
✆ 06 60 18 89 25

74 - Vends foin bottes carrées hauteur 70 et 90. Vends regain balles rondes.
✆ 06 21 39 02 96

Fourrage

03 - Vends foin 2021 bonne qualité bottes carrées 500 kg 100 euros.
✆ 06 86 98 91 85 -
06 07 66 11 26

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ 06 23 87 29 52

18 - Vends foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité, paille, bléet orge. Livraison possible.
✆ 06 10 78 30 21

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix départ : 80 euros/tonne, possibilité transport (0202)
✆ 06 85 73 22 68

26 - Vends foin bottes rectang 70X120X200 et BR 120X120. Luzerne 1er, 3e et 4e coupe en BR 120X120. Luzerne 2e coupe BRectang 70X120X200. Grosse qtité livraison possible rayon 20 kms maxi.
✆ 06 83 48 29 67

38 - Vends foin 2021 regain diam 130 10 bottes carré de paille luzerne 2ème coupe diam 90 120.
✆ 06 88 55 01 48

42 - Mais épis irrigué à vendre, top qualité, indice 420 à fort potentiel de grain. MS à 66,3 %, analyse pdt disponible.
✆ 06 47 61 45 50

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends foin balle ronde 20 bottes environ - Herse 4 compartiments 3.20 m..
✆ 04 74 26 32 89
ou 06 41 39 38 81

73 - Vends 600 bottes foin 15/17 kg + 16 balles carrées regain B qualité 2021.
✆ 06 73 05 60 43

88 - Vends foin bio de prairies naturelles 2021 récolte en bonnes conditions.
✆ 06 83 00 62 71

Propriété

AGRICULTEURS
Vous cessez votre activité
Rachetons tracteurs
Et matériels à l'unité
Ou par lot
Paiement cash
Tél. 07 65 18 46 45

47 - Recherche habitation ou grange même à rénover + terrain 4 - 10 ha, libre avril 2022 (0307)
✆ 06 65 40 85 43

21 - Proximité Beaune, offre pavillon champêtre contre quelques services divers à couple jeunes retraités. Envoyer CV et Lettre de motivation à : (0304)
✆ Terres de Bourgogne - CS 80075 21110 Breteniere

69 - Vends vigne en Beaujolais, appellation Julienas et Chenas, le tout mécanisable, prix à débattre (0302)
✆ 06 10 43 35 81

Immobilier

71 - À vendre chalet double parois ou bois de construction, poutres, chevrons, lambris, parquets. Prix à débat.
✆ 03 85 44 81 02

Location

Agricole

69 - Sarcey en Beaujolais cause retraite, lous ou vends exploitation viticole en bon état de 6.3 ha dont 1.7 ha en Chardonnay. Possibilité hangar + local phyto + matériel à définir.
✆ 06 31 53 31 71

Emploi

Offre

01 - Urgent ETA recherche salarié agricole pour conduite et entretien matériel CDI.
✆ 04 74 51 64 88 HR

18 - Au sein d'un groupement d'employeurs (exploitations céréalières) cherche salarié(e) agricole dans le département du Cher. Rattaché(e) aux gérants des sociétés du groupement d'employeurs vous aurez en charge la réalisation des différents travaux agricoles : travail du sol, semis, traitement, récolte, irrigation. Vous aurez à effectuer la gestion du stockage, le séchage du maïs et l'entretien des installations et du parc matériel. En résumé salarié compétent en CDI temps plein ayant une grande disponibilité lors des travaux d'été et d'automne (heures supplémentaires majorées), rigoureux(se), organisé(e), flexible, autonome. Localisation : département du Cher. Niveau d'études : Bac+2 minimum ou expérience. Poste à pourvoir dès maintenant.
✆ 06 80 16 24 10

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié, de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir Février2022. Envoyez CV et lettrede motivation à gedesmoulins18@gmail.com.
✆ 06 88 12 72 11

38 - Villette d'anthon rech. mécanicien agri-TP expérimenté autonome polyv salaire à définir.
✆ 06 80 73 55 83

38 - Villette d'anthon rech. chauffeur agri et épareuse expérimenté de juin à déc. salaire à définir.
✆ 06 80 73 55 83

89 - Recherche ouvrier agricole élevage bovins viande, travail en autonomie ayant une bonne connaissance du matériel, possibilité logement (0308)
✆ 06 86 58 47 72

89 - Exploitation agricole polyculture-élevage recrute salarié/e, CDD, CDI, temps plein, secteur Avallon (0401)
✆ 06 16 18 10 96

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

AGENT MÉCANIQUE AGRICOLE YONNE RECHERCHE
MASSEY FERGUSON
- 1 VENDEUR H/F confirmé(e) en matériels agricoles
- 1 MECANICIEN (NE) en matériels agricoles

Veuillez transmettre CV & lettre de motivation par mail : lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique pour prise de RV : 03 86 75 20 98

13 - Domaine familial au coeur de la Provence, 60 ha vignes, 60 ha cultures céréalières en certification HVE, recherche ouvrier polyvalent pour tous travaux vignes et autres, conduite MAV et tracteurs tous travaux, participation aux choix stratégiques de conduite des cultures. Recherche profil motivé, expérience souhaitée, salaire à définir.
✆ 06 22 54 51 62

Divers

42 - Vends piquets châtaigniers bois charpente ou plancher chêne....+ poules pondeuses bio
✆ 04 77 27 98 29
ou 06 50 27 01 30

Élevage bovin viande (89)
Recherche ouvrier agricole
- Travail en autonomie
- Bonne connaissance du matériel agricole requise
- Possibilité de logement

Tél 06 86 58 47 72

Animaux

Bovin

LE MOIS DU REPRODUCTEUR SUR LES MARCHÉS

Ventes aux enchères de reproducteurs de 18 mois à 6 ans

2 DATES À RETENIR

03 février 2022	MOULINS ENGILBERT (Sicafome) 60 taureaux disponibles aux enchères	**03 86 84 28 75**
16 février 2022	SANCOINS (SA Grivelles) 25 taureaux disponibles aux enchères	**02 46 65 01 79**

Garanties bancaires obligatoires

En partenariat avec le HBC et ALSONI

01 - Vends taureau Limousin 2 ans très bonnes origines HBL ttes garanties sanitaires.
✆ 06 66 33 11 44

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, - vaches pleines vêlage février - mars (0309)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2020 et janvier 2021, tous hivernés au pré et aptes àla saillie (avec toute garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnable à choisir entre : 6 de MAORI (élevage Goujat 69) ; 4 dePLATINI (élevage Franck Melet 03) ; 3 de JEFFERSON(élevage Métrop Didier 71); 1 de POETE (élevagePichard Hugues 71)etplusieurs vélages facilespour génisses. SCEA-Bonnichon-Lemasson, 2 Grande Rue, 18170 Le Châtelet.
✆ Jean-Marie 06 07 91 98 08
Anthony 06 07 62 33 74 Hubert 06 81 38 47 12 et
02 48 56 21 49 (H repas).

18 - Vends taureaux 18 mois HBCorigine VF, type mixte etviande. GAEC de LEPAUD, Augy sur Aubois.
✆ 06 68 68 24 94

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 25 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (5006)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends mâles limousins types mixtes HBL 13 - 15 mois, TB génétique, TGS (0109)
✆ 06 78 97 72 28

21 - Vends bon taureau charolais 5 ans, HBC, TGS. Colliette Sylvie 21210 Villargoix (0203)
✆ 06 70 74 97 70

21 - Vends 1 génisse Jersiaise à terme fin janvier et 1 génisse Vosgienne de 1 mois (0207)
✆ 06 20 21 09 94

21 - Vends taureaux 2 ans et 1 taureau de 6 ans, - veaux 1 an HBC, TGS. Lechenault Yves 21230 Foissy (0208)
✆ 06 68 67 74 41

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais

les 02, 09 FÉVRIER 2022 - STATION DE CHARMOY (89)
le 23 FÉVRIER 2022 - STATION DE CRÉANCEY (21)

Garanties sanitaires et de reproduction

UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 www.charolaiscroissance.fr

21 - Vends taureaux limousins 18 mois avec ou sans gêne sans cornes, taureau utilisable sur génisses, IBR A (0402
✆ 06 10 52 60 96

39 - Vds 12 jeunes vaches limousines pleines, vêlage printemps été 2022. Vds taureaux limousins 1 an au choix Indemn. IBR BVD. Liv. poss.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vends plusieurs génisses PH 2 à 6 mois CL IBR BVD
✆ 06 61 53 08 31

42 - Vends taureaux charolais 13-16 mois; HBC; génotypés; issus IA . GAEC élevage PLASSE
✆ 06 13 2 371 03

42 - Vends 15 femelles Limousines 10 mois indem IBR - livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

54 - Gaec des Hirondelles vend taureaux Prim'Holstein, bonne génétique, livraison possible.
✆ 07 87 86 70 63

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, vêlage facile, sans cornes. EARL Colmont (0311)
✆ 06 08 78 05 01 -
06 99 25 33 53

58 - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, - 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)
✆ 06 16 07 54 55

69 - Vends Laitonnes Limousines pour l'élevage et jeunes mâles reproducteurs HBL ou non très bonne origine et docilité
✆ 06 71 61 73 16

69 - VDS Mâles reproducteurs Limousins HBL ou non et vaches pleines Limousines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends génisses 1 et 2 ans inséminées (VF) ou non, vaches suitées veaux 2 M à 10 jrs (dont certaines déjà IA), grd choix taureaux 18 M et veaux 15 M hivernés au pré, pères Ocelo JB (BrésilienneX Major) et Okapi (Px synthèse Marault et Charolles 2021). 1 taureau adulte (Orig.Picaut 57) IBR OK, TGS, Vaccin FCO 4-8, livraison. Gaec Devillard Jacq - Caro 71120 Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends 20 taureaux repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vends cause retraite vaches et génisses 30 mois, charolaises, HBC, taureaux 2 ans, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

74 - SAS MP pédicure bovin, parage préventif curatif.
✆ 06 08 30 12 53

89 - Vends 3 taureaux charolais 2 ans HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0211)
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

Caprin

42 - Vends 50 chèvres et chevrette Saanen cornues - M.B FEOMARS - livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

21 - Vend ou loue porcherie d'engraissement 90 places, atelier transfo. viande cap. 4 porcs/semaine environ - St Jean de Losne (0404)
✆ 06 80 66 03 48

42 - Vends 1 porc fermier 150,kg - Cuzieu.
✆ 06 78 58 11 39

Volaille, lapin

54 - Cages lapin pro + alim auto et pipette volailles + divers matériels avicoles, photos.
✆ 06 77 95 43 15

Chien

38 - Vends 1 chiot mâle border collie 2 mois non LOF disponible id mère 250269606564887 - 300 euros
✆ 07 50 50 03 06

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Divers

07 - Spécialiste lapins garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

Bâtiment

Offre de service

69 - Recherche étalonnier, gestion des étalons lors du recueil de semence Marcy L'Etoile. Renseignements auprès de M. Costantzer.
✆ 06 33 77 05 99

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



VENTES AUX ENCHÈRES DES STATIONS D'ÉVALUATION

+ de 100 reproducteurs Charolais
Infos sur **www.stationevaluation71.com**

CÔTE D'OR - Vend. 11 février 2022, 14h à Créancey*
et en direct sur internet - visites sur RDV
07 88 94 47 16

SAÔNE ET LOIRE - Vend. 18 février 2022, 13h
à Charolles* et en direct sur internet
Visite sur RDV du 07 au 12 fév. 2022
07 86 70 37 55

*Conditions d'accueil sur place selon situation sanitaire
Achats en direct à distance - Photos/vidéos sur site internet



UNISERVICE Bâtiments innovants
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL / GARANTIE DÉCENNALE
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
05 65 81 29 66 / www.batiments-kit-uniservice.com



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

ERDE

SAS AU CAPITAL DE 500.000,00 EUROS

Siège social : Rue du Moulin
21910 SAULON-LA-CHAPELLE
RCS DIJON 332 160 118

L'AG du 17/01/2022 a :
- Constaté la démission de la société PJPDC PARTCIPATION de son mandat de Président et a nommé en remplacement, à compter du même jour, la société AJC, SAS, ayant siège social Rue du MOULIN, 21910 SAULON LA CHAPELLE, RCS DIJON 909 006 082- Constaté la démission de M. Armando PEREIRA DA COSTA en qualité de directeur général à compter du 31/12/21 et décide de ne pas procéder à son remplacement.
Mention sera faite au RCS de DIJON

ERDE EXPERT

SAS AU CAPITAL DE 100.000 EUROS

Siège social : Rue du Moulin
21910 SAULON-LA-CHAPELLE
RCS DIJON 823 826 599

L'Associé unique, le 17/01/2022 a :
- Constaté la démission de la société D. M.P. de son mandat de Président et a nommé en remplacement, à compter du même jour, la société AJC, SAS, ayant siège social Rue du MOULIN, 21910 SAULON LA CHAPELLE, RCS DIJON 909 006 082,- Constaté la fin du mandat de M. Armando PEREIRA DA COSTA en qualité de directeur général à compter du 31/12/21 et décide de ne pas procéder à son remplacement.
Mention sera faite au RCS de DIJON

DÉMISSION CO-GÉRANT

E.A.R.L. MOISSENET-BONNARD

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 90 000 Euros
Siège social : 5 route d'Autun– 21630 POMMARD
800 903 726 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2021 a pris acte de la démission de M. Jean-Louis MOISSENET de ses fonctions de cogérant de la société avec effet au 31 décembre 2021 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Mme Emmanuelle-Sophie MOISSENET continuera d'assumer seule les fonctions de gérante.La gérance

EARL DE L'OISEAU RARE

Société civile au capital de 62 687,04 euros Siège social : 29 Grande Rue, 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX 403 584 477 RCS DIJON Par une assemblée générale extraordinaire en date du 4 janvier 2022, la collectivité des associés a autorisé M. MULLER Guy à démissionner de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 31 décembre 2021. Pour avis, La gérance.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DES CAILLOUX

RCS DIJON 323244715

L'AGE des associés, réunie le 10/06/2021 a voté le transfert du siège social de la Cuma des Cailloux, de Mairie de Crecey sur Tille – 21120 Is sur Tille à Mairie de Vernot, 1 Place Saint Venant – 21120 VERNOT.
Pour avis le Président

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI KINECENTRALE

Société civile immobilière
au capital de 1.400 €
Siège de liquidation : 91 rue Charrières
21800 QUETIGNY
R.C.S DIJON 513 585 406

Par AGE du 10/12/2021, les associés ont prononcé, à effet du même jour, la clôture de la liquidation de la société, dont la dissolution a été publiée dans ce journal. Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.Monsieur Claude SCHATZ Liquidateur

SOCIÉTÉ CIVILE SAB

SC au capital de 227 000€, 42 rue de Sardelle, 37250 Veigné, 529 136 509 RCS Tours. L'AG a décidé, le 31/12/2021, de transférer le siège social de la société, le 1/1/2022, au 2 rue de Remilly, 21560, Arc sur Tille. Objet : Gestion de titres, actions, parts sociales, obligations autres valeurs mobilières Acquisition, exploitation par bail ou autre Edification ou transformation de toutes construction. Durée : 99 ans. Gérance : Mme Dechelle Sabine, 2 rue de Remilly, 21560 Arc sur Tille. La société sera radiée du RCS de Tours et réimmatriculée au RCS de Dijon

CONSEIL Avocat

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 12/01/2022, il a été constitué la Société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LE LIBÉRÉ
Siège social : 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvre – 21210 SAULIEU
Durée : 99 années
Objet social : acquisition et construction de tous types d'immeubles, à usage d'habitation mixte, commercial ou professionnel, propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles ainsi que leur vente occasionnelle et plus généralement, réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social.
Capital social : 1 000 € dont apports en numéraires 1 000 €
Gérants : Mme Carole ROSE demeurant au 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvre – 21210 SAULIEU, M. Quentin MARCHAND, demeurant au 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvre – 21210 SAULIEU,
Clause d'agrément de nouveaux associés tiers : majorité des 2/3 des parts du capital social
Immatriculation : RCS DIJON

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

NOTAIRES DIJON PREFECTURE 43 rue de la Préfecture 21000 DIJON "Suivant acte reçu par Me Didier LEVRAY, notaire à DIJON, le 17 janvier 2022, avec la participation de Me Jean-Luc ROCHE notaire à CHATEAU RENAULT 11 Place Jean Jaurès, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON I, le 21 janvier 2022 dossier 2022 00006691 référence 2104P01 N 00138 la société dénommée "SARL DU BAILLY", société à responsabilité limitée, au capital de 2.000,00 €, dont le siège social est à DIJON (21000) 1 rue du Bailly, 524 509 742 RCS DIJON a cédé à la société dénommée "SHRI MAHANT", société par action simplifiée, au capital de 1.000,00 €, dont le siège social est à PARCAY MESLAY (37210) 22 rue des Ailes, 908 250 111 RCS TOURS un fonds de commerce d'HOTEL, exploité à DIJON 1 rue du Bailly, connu sous le nom de "FASTHOTEL", moyennant le prix de 440.000,00 € dont 350.000€ en éléments incorporels et 90.000€ en matériels, mobiliers, agencements. Entrée en jouissance fixée au 17 janvier 2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maitre LEVRAY, notaire, où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion - Me Didier LEVRAY"

FERME EQUESTRE CAVALIBRE

Exploitation agricole à responsabilité limitée 5 PLACE DU VIEIL ORME 21610 LICEY SUR VINGEANNE 521 592 212 RCS DIJON Aux termes d'une AGE en date du 22/12/2021, à effet du 31/12/2021, la collectivité des associés a : - décidé de transférer le siège social au 2 rue de Brunehaut 21610 LICEY SUR VINGEANNE, - pris acte de la démission de Monsieur Philippe COUTURIER de ses fonctions de gérant. Pour avis et mention, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 14 janvier 2022, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : MEDOLAS Forme : Société civile,régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil.Siège social : POMMARD (21630), 11 rue du Pivot Objet : Acquisition, administration, gestion de tous bien immobiliers Durée : 99 ans Capital : 300,00 EUR Gérance : Monsieur Nicolas SEGAUT, demeurant à POMMARD (21630) 11 rue du Pivot Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation auprès du greffe de tribunal de commerce de Dijon Pour Avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société MB PEINTURE, SASU au capital de 1000 euros. Durée : 99 ans, Siège social : 37 B rue de Larrey 21000 DIJON, Objet : Tous travaux de plâtrerie, peinture. La Présidente est Madame Magali BONIN demeurant 37 B rue de Larrey 21000 DIJON. ADMISSIONS AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, Chaque action donne droit à une voix au moins. TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés. Pour avis- La Présidente

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Clémence BAILLY, Notaire Associé de la SELAS« LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 29 novembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :Monsieur Philippe Maurice Fernand GIVET, Directeur informatique, et Madame Marie Christelle MICHEL, Auxiliaire de puériculture, demeurant ensemble à LONGEAULT PLUVAULT(21110) 12 rue de Gondevin.Monsieur est né à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 15 décembre 1965,Madame est née à LE CREUSOT (71200) le 6 novembre 1967.Mariés à la mairie de TOUTRY (21460) le 29 juillet 1995 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.Pour avis.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Guillaume LORISSON, Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or),1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25Avenue de Sprendlingen**, CRPCEN 21012, le 17 janvier 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :Monsieur Noël Albert Jean **WALTER**, retraité, et Madame Marie Louise **LANNEAU**,retraitée, demeurant ensemble à ROUVRES-EN-PLAINE (21110) 1 rue de la Tournelle. Monsieur est né à ROUVRES-EN-PLAINE (21110) le 23 décembre 1939, Madame est née à CHAMBEIRE (21110) le 4 décembre 1941.Mariés à la mairie de CHAMBEIRE (21110) le 27 février 1965 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Maurice BERTHAUT, notaire à GENLIS (21110), le 25 février 1965.Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.Pour avis.

SELARL " François-Xavier ROYET
et Nicolas TAICLET, notaires associés"
1 Rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV DOMAINE MATIERE PERE ET FILLE

Société Civile d'exploitation viticole
Siège social à VOSNE ROMANEE (21700)
12 rue de la Grand Velle
RCS DIJON 901 900 324

Aux termes d'un acte reçu par Maître François-Xavier ROYET et d'une AGE en date du 30 décembre 2021, il a été procédé à une augmentation de capital par apport d'un immeuble sis à VOSNE ROMANEE section AL N°395 et moitié des droits dans une cour commune section AL N°I18 et de l'entreprise individuelle de Monsieur Richard MANIERE pour lequel il est inscrit sous le numéro SIRET 420 016 081 00010. Le capital social a été porté de 1.010,00 C à 538.730,00 €. Les articles 7 et 8 ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

LE BIHAN ACADEMIE (LBA)
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8, Avenue Jean Bertin
21000 DIJON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 17 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LE BIHAN ACADEMIE (LBA)
Sigle : LBA
Siège social : 8, Avenue Jean Bertin, 21000 DIJON
Objet social : exploitation d'établissements d'enseignement, toutes activités de formation, mise à disposition de salles à d'autres organismes de formation, formation en apprentissage, formation professionnelle pour adultes,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Mme Christie LE BIHAN,demeurant 21 C, Rue Albert Schweitzer, 21850 ST APOLLINAIRE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

Annonces Légales TB
03 80 78 90 42

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547d u 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 24 janvier 2014, Madame Shelley Kathryn BARTON, en son vivant retraitée, demeurant à ONLAY (58370) Cave de Lévault 1 route de Lévault, célibataire, a consenti un legs universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Stéphane SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120) le 28 octobre 2021 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS le 23 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Xavier BLANQUINQUE, notaire à GEVREY-CHAMBERTIN, 39 rue des Baraques, référence CRPCEN : 21080, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

ELYPS'6
16 Bd Winston Churchill – 21000 Dijon
Téléphone : 03 80 45 04 57

NON DISSOLUTION

DIJON 3D

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 7 rue des Marguerites
21600 Longvic
823 618 632 RCS DIJON

Le 23/04/2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

ELYPS'6
16 Bd Winston Churchill – 21000 Dijon
Téléphone : 03 80 45 04 57

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON 6/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : **GORDON** Siège social : 12 rue Jean Renaud, 21000 DIJON Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Mr Romain DAMIDOT, demeurant 9 rue d'Hauteville 21121 DAIX Clauses relatives aux cessions de parts : Cession libre entre associé, agrément requis dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

DISSOLUTION

SARL LEON

société à responsabilité limitée
société en liquidation,
au capital social de 500 euros
Siège social : 41 rue du 14 juillet
58000 NEVERS
882014772 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30/12/2021, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. Madame MARIE LEON demeurant 6 rue des Chauvelles 58000 NEVERS, a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Avis
GERMINIER, au capital de 87 000 euros, siège social : La Feuillée 21130 AUXONNE, RCS DIJON 449 566 181, AGE du 21/12/2021 : démission de M. Daniel MERY des fonctions de cogérant et transformation en EARL, à effet du 31/12/2021. Pour avis

DISSOLUTION

My@pe, SAS à associé unique au capital de 500 euros, siège social : Hameau de Montachon 21210 SAINT-DIDIER, 894 305 531 R.C.S. de DIJON. D'une décision de l'associé unique du 31/12/2021, la dissolution anticipée de la Société à été décidée à compter du 31/12/2021. A été nommé Liquidateur COUTROT Pierre, demeurant Hameau de Montachon 21210 SAINT-DIDIER. Tous actes et documents relatifs à la liquidation seront notifiés au siège de la liquidation. Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés au siège social. Mention au R. C.S. de DIJON.

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

FRANCOIS CARTHAGE

SARL Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros Siège social : 3 RUE DOCTEUR QUIGNARD ZAE CAP NORD - 21000 DIJON 383 966 074 RCS DIJON-21000 Aux termes d'une délibération en date du 23 Décembre 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Aurélien COQUINOT de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

NON DISSOLUTION

M.A.D.I.D.

Montage Assistance Dépannage Industriel De Laforet
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 19 rue Jules Ferry
21 300 CHENOVE
RCS DIJON 808 481 550

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2021, l'associé unique statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. (Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon)
La gérance

NON DISSOLUTION

FERMETURES 21

SARL au capital de 1 500 €
Siège : 27 rue de Côteaux
21700 BONCOURT LE BOIS
RCS DIJON B 843 265 158

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2022, l'associé unique statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. (Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon)
La gérance

NON DISSOLUTION

RM LUMINAIRE

S.A.R.L. au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue des Moulins
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 822 110 383

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2021, l'associé unique statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. (Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon)
La gérance

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : **SCI LA VERDUNOISE**. Forme : SCI société en liquidation.Capital social : 1524 euros.Siège social : 4 AUX CLOUS, 21200 VIGNOLES.377501713 RCS de Dijon.Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 janvier 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 janvier 2022. Monsieur Jean FRAYSSE, demeurant 4, aux clous 21200 Vignoles a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.Le mandat des commissaires aux comptes ne se poursuit pas.

DISSOLUTION

EARL DES ALOUETTES

Siège social : 21330 GRISELLES Société civile au capital de 63 780 EUROS 314 421 587 DIJON Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Monsieur Daniel BASSET, demeurant 21330 GRISELLES, est nommé liquidateur et il lui est conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 21330 GRISELLES, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, Le liquidateur

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCM CABINET PARA-MEDICAL DES VIGNES BLANCHES

au capital de 2 820 euros
Siège social : 18 Rue Saint Exupéry
21300 CHENOVE
424 537 991 RCS DIJON

Avis
L'AGE du 03/01/2022 a pris acte de la démission de Mme Isabelle GANHY de ses fonctions de cogérante à compter du 03/01/2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190) du 20 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : **HOLDING THEO DANCER** Siège : 23 route de Santenay, 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 2 000 euros Objet : - toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises (commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, civiles), la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations, - l'accomplissement de toutes prestations de direction et/ou de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance, et ce, en tous domaines, - l'octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects, ainsi que la gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun, - la réalisation de tous types d'expertises ainsi que d'une manière générale toutes activités d'ingénierie, études techniques, conseils et consulting, apporteur d'affaires, - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel, - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, - et plus généralement, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué ou à tout objet similaire ou connexe, ou permettant sa réalisation. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 au moins des voix des associés présents ou représentés. Président : M. Théo DANCER, demeurant 23 route de Santenay à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190). La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.POUR AVIS Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIEVIGNE du 03/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **OCR PREVENTION**
Siège : 1 ancienne route de Bèze, 21310 VIEVIGNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Le conseil et la réalisation d'audit en matière de sécurité et prévention des risques au travail, organisme compétent en radioprotection
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Alexandra SOURDIN dmt 8 rue de la Calvine à SPOY (21)
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Annonces Légales TB
03 80 78 90 42

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 11/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : **VICKBO**
Siège social : 22 avenue du Drapeau, 21000 DIJON
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis,
- la location de meublés de tourisme,
- la construction de tous biens immobiliers,
- l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Thomas BOULEY, dmt 8 rue Manutention 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Kappa Consultants

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 20 janvier 2022, constitution de la S.N.C.:
Dénomination sociale : **SNC MAROMA**
Capital social : 1000 Euros
Siège social : 20 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE
Objet : Achat, vente de tous biens immobiliers, marchand de biens
Associé Gérant : Monsieur Philippe PECULIER, adresse :rue de Brully - Gigny 21200 BEAUNE
Associé en Nom : MAT IMMO BEAUNE, adresse : 11 avenue de Suffren 75007 PARIS, 397 590 290 RCS PARIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

SAS ARKOBALMA
Par ASSP en date à DIJON du 20/01/22, il a été constitué : Forme : SAS. Dénomination : ARKOBALMA. Siège : 27 rue d'Assas 21000 DIJON. Durée : 99 ans. Capital : 1 500 euros. Objet : marchands de biens, promotion immobilière, conseil en maîtrise d'½uvre et coordination de travaux du bâtiment, lotisseur, aménageur foncier, conseil en décoration, aménagement d'intérieur de tous locaux privés ou publics, conseil en gestion et management d'entreprise. Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Loïc MOUILLOT, demeurant 12 route de Daix 21121 FONTAINE LES DIJON. Directeur Général : Adrien CHIRON demeurant 10 rue Marguerite de Flandres 21000 DIJON. Immatriculation : RCS DIJON.

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI STRATEGE MEDICAL

au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue du Dauphiné 21121 FONTAINE LES DIJON
521 650 259 RCS DIJON

Par une décision du 17/11/2021, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérant M. Bruno COMBRET, demeurant 12 Rue des Cygnes - 21121 FONTAINE LES DIJON, pour une durée illimitée à compter du 17/11/2021.
Pour avis
La Gérance

MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING PROTEOR

Société par actions simplifiée
au capital de1 096 040 €
porté à 1 110 780 €
Siège social : Saint-Apollinaire (21850)
6,rue de la Redoute
383 809 753 RCS Dijon

La collectivité des associés en date du11.12.2020 a autorisé l'augmentation de capital social par attribution gratuites d'actions ordinaires et par attribution gratuites d'actions de préférence. Le 11.12.2021, le président a constaté l'augmentation du capital social de 14 740 € pour le porter à 1 110 780 €.

RECTIFICATIF

Sur l'annonce légale parue le 07 janvier 2022 sous le numéro 210132243 concernant la constitution de la société CAP AU SUD, SNC au capital de 1.000,00 €, ayant siège social sis 11B Rue de METZ, 21000 DIJON, il fallait lire DUREE : 5 années au lieu de 50.
Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19/01/2022 à ARC SUR TILLE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : FM
Siège : 2 rue de la Fontaine 21560 ARC SUR TILLE,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 50 000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
Toutes activités de location, sous-location, gestion, animation et développement d'espaces de vie/travail partagés ou non : coworking, domiciliation d'entreprises, pépinière d'entrepreneurs, servies réseaux, organisation de formations, d'événements et de séminaires, locations ou sous-location de bureaux, de salles, d'équipements, d'espaces de stockage et la mise en œuvre de tous services connexes.
L'intégration de systèmes de production d'énergie renouvelable et notamment photovoltaïque sis 3 rue de l'Industrie 21270 PONTAILLER SUR SAONE afin de produire de l'énergie soit destinée à être revendue soit à être consommée sur place.
L'acquisition, la construction et la propriété d'un immeuble sis 3 rue de l'Industrie 21270 PONTAILLER SUR SAONE l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
La prise en charge et refacturation de charges, mutualisation et refacturation de prestation de services liés à l'exploitation et la gestion d'un espace de coworking, domiciliation d'entreprises, pépinière d'entrepreneurs, servies réseaux, organisation de formations, d'événements et de séminaires, locations ou sous-location de bureaux, de salles, d'équipements, d'espaces de stockage, etc …. (magasinage, levage, sécurité, etc ….),
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Pierre-Emile MALDANT, demeurant La Tuilerie, 39350 OUGNEY,
Directeur général : Monsieur Bruce FEBVRET, demeurant 68 Impasse du Cadet, 74800 CORNIER,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS. Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : **HELIOS**
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 100€
SIEGE : 4 Allée des Hêtres 21200 VIGNOLES (France)
OBJET : La société a pour objet en France et dans tous pays : l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, le conseil en gestion et le management d'entreprises, et notamment, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance au bénéfice des filiales et participations de la société concernant notamment les achats, la gestion de trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la définition de l'encadrement des politiques de management, l'assistance, la stratégie et la politique financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, la stratégie et la politique de diversification, la recherche de partenariats et croissances externes, dans le cadre de l'animation de ses filiales et participations, la définition de directives relatives à l'impulsion et à la mise en œuvre de décisions stratégiques, la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
AGREMENT : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés.
PRESIDENT : Eric MATHIAS, 4 Allée des Hêtres, 21200 VIGNOLES
IMMATRICULATION au RCS de DIJON.

SCP Emmanuel CIAVOLELLA,
Sébastien LUX, Delphine STEYER, Romain POUZOL et Adrien JOSSERAND,
notaires associés,
titulaire de deux offices notariaux,
dont l'un est à MEYLAN (38240)
7 Chemin de la Dhuy

CESSION D'OFFICINE DE PHARMACIE - REALISATION DE CONDITION SUSPENSIVE

Suivant acte sous seing privé en date du 18/12/2020, la société S.A.R.L. PHARMACIE DU LAC EURL dont le siège est à ARC-SUR-TILLE (21560), 58 rue des Chézeaux Centre commercial, RCS DIJON 448189993 a cédé sous la condition suspensive prévue à l'article L 5125-9 du Code de la Santé Publique, moyennant le prix de 2 025 000 € outre les marchandises, à la société GRANDE PHARMACIE DU LAC, SELARL, dont le siège est à ARC-SUR-TILLE (21560), 58 rue des Chézeaux Centre commercial, RCS DIJON 908297435 le fonds d'officine de pharmacie exploité à à ARC-SUR-TILLE (21560), 58 rue des Chézeaux Centre commercial / Suivant certificat au CROP du 13/12/2021, la GRANDE PHARMACIE DU LAC est inscrite sous le n° 22557 au tableau annexe de la section A à compter du 17/01/2022, ce qui a été constaté aux termes d'un acte reçu le 14/01/2022 par Me JOSSERAND. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à l'adresse de la pharmacie, à ARC-SUR-TILLE (21560), 58 rue des Chézeaux Centre commercial, et pour la correspondance et le renvoi des pièces, élection de domicile est faite auprès Maître Stéphan SIMON, Notaire à CHALON SUR SAONE (71100) 20 Bis rue de la Banque.Pour unique insertion Le Notaire.

DISSOLUTION

ROQUELLE Père & Fils - SAS au capital de 7 622,45 euros - Siège social : 6 rue de Sus Amont, 21220 CHAMBOEUF - RCS DIJON 409 913 142, par décision en date du 31.12.2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée à effet au 31.12.2021 et sa mise en liquidation amiable. Jean-François ROQUELLE, demeurant 6 rue Sus Amont 21220 CHAMBOEUF, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 6 rue de Sus Amont, 21220 CHAMBOEUF C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés. Dépôt des actes au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/01/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : PACplomberie. Objet social : Installations sanitaires, plomberie, réalisation et installation de systèmes de chauffage et climatisation. Siège social : 4 Avenue Albert CAMUS 21000 Dijon.Capital : 3500 euros Durée : 99 ans. Gérance : M. CHAPELLE Pierre-André, demeurant 4 Avenue Albert CAMUS 21000 Dijon. Immatriculation au RCS de Dijon.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 24/01/2022 il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **ACD CONSEILS ET SERVICES**,
Siège : 8 Impasse des Petits Comets - 21120 DIENAY
Objet : Conseil, conception, réalisation, production, maintenance de logiciels informatiques, formation, vente de matériel, logiciels, progiciels, assistance technique et prestations de services en informatique, activités connexes, toutes prestations liées au développement durable et à l'environnement.
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON,
Capital : 1 500 euros,
Gérance : M. Cyril DAMERVALLE, demeurant 8 Impasse des Petits Comets - 21120 DIENAY.
Pour avis
La Gérance

CHANGEMENT DE GÉRANT

SYLVAIN DUSSORT

Société civile d'exploitation viticole
au capital de 400 000 euros
Siège social : 12 Rue Charles Giraud - 21190 MEURSAULT
839 312 667 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Véronique DUSSORT de ses fonctions de cogérante pour cause de départ à la retraite à compter du 1er août 2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement, M. Sylvain DUSSORT exerçant seul les fonctions de gérant de la société. Pour avis, La Gérance.

Annonces Légales
03 80 78 90 42

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS SAINT GEORGES (21700) du 19 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : SARL CMTS. Siège social : 4 rue Sainte Anne – 21700 NUITS SAINT GEORGES. Objet social : l'activité de loueur en meublé par location directe et/ou indirecte, de tous locaux à usage d'habitation, meublés ou garnis, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières, l'exploitation de gîtes, chambres d'hôtes et de tables d'hôtes ; l'organisation de réunions, de séminaires et d'excursions ; la location de salles et d'espaces pour tous types de réception ; l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise d'intérêts et participations dans toutes sociétés. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 3 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Christophe SIMON, demeurant 4 rue Sainte Anne – 21700 NUITS SAINT GEORGES. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

NON DISSOLUTION

V2G PAYSAGES

EURL au capital de 7500€.Siège social:2 RD 974, 21190 PULIGNY MONTRACHET.RCS DIJON 449434737.Aux termes d'une décision en date du 29/10/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance.

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DOMAINE PHILIPPE GIRARD

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 15 244,90 euros- Siège social : 37 rue Général Leclerc– 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE -RCS DIJON 417 801 602-Par AGE du 30/09/2021, la collectivité des associés a accepté la démission de M. Philippe GIRARD de ses fonctions de co-gérant au 30/09/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. La société est à compter du 01/10/2021 gérée par M. Arnaud GIRARD, déjà gérant dont le mandat se poursuit. Pour avis - La Gérance.

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL LA ROCHE AIGUE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée - Au capital de 49 530 € - Siège social : Hameau de Melin - 21190 AUXEY-DURESSES 400 047 023 RCS DIJON - Par AGE du 01/01/2022, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de 780 € pour le ramener à 48 750 € par diminution de la valeur nominale de la part, d'augmenter le capital social de 12 225 € pour le porter à 60 975 € par apport en numéraire et création de 815 parts nouvelles et de nommer en qualité de nouvelle cogérante, à compter du 01/01/2022 et pour une durée illimitée, Lucie GUILLEMARD épouse TRENET, demeurant 10 rue Montfort – 21190 MELOISEY, aux côtés de Éric et Florence GUILLEMARD, déjà Gérants. Pour avis - La Gérance

CONTINUATION DE LA SOCIETE MALGRE LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

LABEL OUVRAGE Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros Siège social : 7 Ruelle Morlot 21200 BEAUNE 503 310 807 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 7/01/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

NOMINATION DE CO-GÉRANT

AUTOMOBILE CLUB DIJON

Société civile au capital de 304 898 €
Siège social : 9 rue des Ardennes 21000 DIJON
RCS DIJON 383 167 608

L'AGE du 29/12/2021 a décidé à compter du 01/01/2022 de nommer en qualité de gérant Monsieur CLEVENOT Vincent, demeurant 5 rue des Narcisses, 67150 GERSTHEIM en remplacement de Monsieur SCHOLLY Christian, pour cause de démission.
Modification au RCS DIJON.

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 24/01/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
POMMARD : Parcelles plantées en vigne, cépage Chardonnay, situées en Aire d'Appellation AOC BOUROGONE COTE D'OR.
Urbanisme : RNU.
41 a 93 ca
- Les fas: BN-74-75-239[73]
MEURSANGES : terre et pré
Urbanisme : RNU
Objectif : Maintien de l'exploitant.
16 ha 29 a 50 ca
- Bois de meursanges: Y-39 - Le lichard: T-152[69] - Les coutures: Z-88 - Les mouilles: T-158[5] - Les petits paquiers: Z-38-39-120[37]
MEUILLEY: Terre à vigne AOC (Haute Côte de Nuit), située en zone A du PLU
17 a 29 ca
- Sur l hopital: A-377-378
RUFFEY-LES-ECHIREY:
Terre située en ZONE A du PLU
68 a 91 ca
- Aux aigeottes: A-527[30]-561[526]
RUFFEY-LES-ECHIREY:
Terres
73 a 99 ca
- Aux aigeottes: A-525[30 zone Ax du PLU]-560[526 zone A du PLU]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 14/02/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON du 13/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : SocLanier Siège : 59, rue de Dijon 21121 FONTAINE LES DIJON Durée : 99 ans Capital : 1 000 euros Objet : la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci ; l'animation du groupe, à savoir la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, financière, commerciale ou immobilière ; la gestion de son portefeuille de titres de participations ; le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières ; toutes prestations de services et de conseils ; toutes opérations d'apport d'affaires et d'intermédiation ; l'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Président : Émilien LANIER, demeurant 59, rue de Dijon 21121 FONTAINE LES DIJON RCS Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08/01/2022 il a été constitué la société LEONI, Société civile immobilière, au capital de 5 000 €, siège social : Route du lac de Pont 21140 SEMUR EN AUXOIS,
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Location meublée.
Durée : 99 ans, Gérance :
FRACCHIA Christophe demeurant 4 rue aux Aulnes 21140 SEMUR EN AUXOIS.
Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au RCS de DIJON. Pour avis

GAEC THOUVIOT PERE ET FILS

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 262 900 € Siège social : Fermes des Cras, Brazey Bas, 21430 BRAZEY-EN-MORVAN 521 996 892 RCS DIJON Par une assemblée générale extraordinaire en date du 24 janvier 2022, la collectivité des associés a : - Autorisé M. THOUVIOT Michel à démissionner de ses fonctions de cogérant à compter du 31 décembre 2021, - Décidé de réduire le capital social pour le ramener à 251 000 €, - Nommé Mme FAVRE Cindy, demeurant à 4 rue du 19 mars 1962, LIERNAIS (21430), co-gérante de la société pour une durée illimitée, - Décidé de modifier la dénomination en « GAEC DES CRAS, » Le tout à compter du 1er janvier 2022. Pour avis, La gérance.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

N.M BÂTIMENT

SARL unipersonnelle
au capital de 5000 €
Siège social : 15 Allee Capitaine Jean-bernard Bossu
21240 TALANT DIJON
RCS de DIJON

Par AGE du 02/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 107 Avenue Victor Hugo, Esc 1, Etg 2 21000 DIJON, à compter du 02/12/2021.
Mention au RCS de DIJON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 10 mars 2015,Madame Marie Thérèse RENARD, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur René Lucien GODOT, demeurant à BELLENEUVE (21310) rue des Sports. Née à QUETIGNY (21800), le 11 juillet 1935. Décédée à BELLENEUVE (21310) (FRANCE), le 5 octobre 2021.A consenti un legs universel.Ce testament a fait l'objet d'un PV de dépôt et description reçu par Maître Maude CLÉON, Notaire à DIJON le 6 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Maude CLEON, notaire à DIJON (21000) 1 Place de l'Europe – Simone Veil, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.Pour Avis.

ELYPS'6
16 Bd Winston Churchill - 21000 Dijon
Telephone : 03 80 45 04 57

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 7/01/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : Cémacuisine Siège : 5, rue Ernest Chaput, 21000 DIJON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 15 000 euros Objet : Vente de plats à emporter ; Vente de plats "traiteur" et pâtes fraîches ; Vente de produits spécialisés Italiens, pâtes et sauces, épicerie fine ; Table à dîner privée ; Animation ; Dégustation vins et dîners accords mets et vins ; Cours de cuisine avec dégustation de produits spécialisés (Italiens) ; Location d'espace de travail privatif avec prestation de restauration Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Mme Céline PICCIONE, demeurant 1, rue Traversière, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS La Présidente

TBdB
Retrouvez nous sur agribourgogne.fr

Ordinateur
Tablette
SmartPhone
L'information vous accompagne partout

NIÈVRE

FMB

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES

Au capital de 100.000 euros
Siège social : Route du Circuit
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
B 571 880 012 RCS NEVERS

Suivant décision de l'actionnaire unique en date du 30 décembre 2021, il a été décidé :
- D'augmenter en numéraire le capital social d'une somme de 1.100.000 euros par augmentation du nombre des actions ;
- De réduire le capital social d'une somme de 1.100.000 euros par diminution du nombre des actions.
En conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :
"Aux termes d'une décision de l'Associé unique en date du 30 décembre 2021, le capital a été :
- augmenté d'une somme de 1.100.000 euros par la création de 1.100.000 actions nouvelles de 1 euro chacune, intégralement souscrites et libérées par la société SFGE ;
- réduit d'une somme de 1.100.000 euros par diminution du nombre d'actions (1.100.000 actions) de la société SFGE."

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

TRANSFORMATION

MATANA

SARL transformée en SAS,
au capital de 8 000 €,
16 Rue de Nièvre 58000 NEVERS
514 649 540 RCS NEVERS

Délibération du 01.01.2022: L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
La cession d'actions au profit des tiers doit être autorisée par la Société.
Dominique COULON et Mme Laure COULON, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par un Président, à savoir M. Dominique COULON dt 6 Bis Rue du Soufflet 58470 MAGNY COURS
Pour avis, le Président

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

STORE ET DECOR

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €
Ancien siège social : 49 Bis, Route de Nevers – 58600 FOURCHAMBAULT
Nouveau siège social : 53 Bis, Route de Nevers – 58180 MARZY440 233 070 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG Mixte du 05/01/2022, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter rétroactivement du 01/01/2022 :
Siège social :
- Ancienne mention : 49 Bis, Route de Nevers – 58600 FOURCHAMBAULT
- Nouvelle mention : 53 Bis, Route de Nevers – 58180 MARZY

DISSOLUTION

SCI LYS 58

SCI au capital de 10 000€ euros
Siège social : ZA, route du Circuit
58490 Saint-Parize-le-Châtel
524781630 RCS Nevers

L'AGE du 15/01/2022, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/01/2022, nommé en qualité de liquidateur Mme Roy Séverine, demeurant ZA, route du Circuit 58490 Saint-Parize-le-Châtel et fixé le siège de liquidation au siège social Dépôt : RCS Nevers

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CABINET DE FRANCE

SAS au capital de 8 000 €
Siège social : LES COURREAUX,
58370 GLUX-EN-GLENNE
430 241 612 RCS NEVERS

Par décision de l'Assemblée générale du 20/01/2022, il a été décidé de la nomination de Madame Marianne KUBBE-EGEA, demeurant 80 CHEMIN DE CANTE PERDRIX - 06130 GRASSE en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Johannes Maarten KUBBE, à compter du 04/03/2022.Modification au RCS de NEVERS

Annonces Légales TB
03 80 78 90 42

CHANGEMENT DE GÉRANT

AVENIR PAYSAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : ZA des Bardebouts
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
394 123 855 RCS NEVERS

Le 18/01/2022 l'AGE a nommé Gérant, Monsieur Mickaël TAPIN. demeurant 12 route de Saint Amand - La Noisette 58310. Arquian en remplacement de Madame Anne-Marie ROMMEL. démissionnaire. Pour avis.

FIDUCIAL SOFIRAL

MODIFICATION DU CAPITAL

JAILLOT-NOLIN TP,

SARL au capital de 4 500 €,
9 Rue du Charme 58300 DEVAY,
489 347 005 RCS NEVERS

Assemblée Générale Extraordinaire du 19/01/2022 : Augmentation de capital social de 145 500 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention: Le capital social est fixé à 4 500 € ;
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 150 000 €. Pour avis, la Gérance

Alciat-Juris Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société MQCM, SAS au capital de 460 400 euros, dt le siège social est à LUZY (58170), Impasse privée du Mattrait, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet :
- La propriété, l'acquisition, la vente pour son propre compte et la gestion de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toute société civile ou commerciale, et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation,
- L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financiers portant intérêt ;
- La prise de participations dans toute société commerciale, et la gestion de ces participations ; toutes prestations de services et conseils, et assistance au profit des entreprises, utiles au développement, à la conduite de ces personnes morales et en particulier en matière d'organisation administrative, commerciale, humaine, de gestion, de comptabilité et de finance ;
- La réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs.
- Toutes opérations mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.
dt le Président est M. Mathieu MILLERET, né le 2.06.74 à LUZY (Nièvre) dmt à LUZY (58270) Impasse privée du Mattrait.
Chaque actionnaire pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.
Les cessions sont libres entre associés, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption. Toute autre cession est soumise en outre à l'agrément de la collectivité des associés statuant à l'unanimité.
Pour insertion : le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/01/2022 à NEVERS, il a été constitué une Societe En Nom Collectif ayant pour Dénomination sociale : **M 2 A 58**
- Objet social : Achat et vente pièce automobile et commerce de voiture d'occasion. Mécanique en sous-traitance
- Siège social : 16 boulevard saint-exupéry 58000 NEVERS
- Durée: 99 ans à dater de l'immatriculation au RCS de NEVERS
- Apports: Le capital social a été formé par des apports en numéraire de 1000 Euro.
- Capital: 1000 Euro divisé en 1000 parts de 1 euro entièrement souscrites
- Associés-Gérants: M ASLIBEKYAN Arsen rue Erebun Massiv bâtiment 4 appt 36 99999 EREVAN ARMENIE & M ASLIBEKYAN Armen rue Erebun Massiv bâtiment 4 appt 36 99999 ERAVAN ARMENIE, nommés gérants par les statuts pour une durée indéterminée.
- La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis, le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société interprofessionnelle de soins ambulatoires SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES COSNOIS en abrégé SISA COSNOIS, société civile au capital de 150 euros, dont le siège social est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) 4, rue Louis Paris, ayant pour objet, la mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés ; l'exercice en commun, par ses associés, d'activités de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la Société ou entre la Société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin, d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L. 1161-1 du Code de la santé publique, de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L. 4011-1 du Code de la santé publique. Les docteurs Armand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE demeurant à LERE (18140) 4, Le Petit Pâtis et Paul MONASSON demeurant à POUILLY-SUR-LOIRE (58150)14, avenue Laubespin ont été nommés gérants. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné à la majorité des voix lorsque la cession intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers exerçant la même profession que le cédant ou l'accord de tous les coassociés autres que l'associé directement concerné lorsqu'elle intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers n'exerçant pas la même profession que le cédant. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AIRPLANE CONSULTING

SARL au capital de 2000€. Siège social: route de nevers aéroport de nevers 58180 Marzy. 799685623 RCS NEVERS. Le 31/10/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. JEAN PIERRE BECHU, 17 Rue Louis Vicat 58000 Nevers, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de NEVERS.

LOCATION GÉRANCE

Par acte SSP du 14/12/2021. Mairie 215801325 1 rue St Éloi 58420 Guipy a donné location gérance à . Thiebaut Rachel 792795288 27 rue De Compostelle Guipy, son fonds de commerce de Bar Restaurant multiservice sis et exploité au 27 rue de Compostelle 58420 GUIPY. Le présent contrat est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 01/12/2021 au 01/12/2030, renouvelable par tacite reconduction.

CHANGEMENT DE GÉRANT

AVENIR PAYSAGE ET DIEUDONNÉ SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 200 euros
Siège social : ZA des Bardebouts
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
519 679 302 RCS NEVERS

Le 18/01/2022 l'AGE a nommé Gérant, Monsieur Mickaël TAPIN demeurant 12 route de Saint Amand - La Noisette 58310. Arquian en remplacement de Mme Anne-Marie ROMMEL, démissionnaire. Pour avis.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DU LAC

SCI au capital de 2000€
iège social: 41 Rue De Beauregard
58110 Chatillon-en-bazois
750696403 RCS NEVERS

L'AGE du 13/01/2022 a décidé : de transférer le siège au 1 Rue De La Lingerie 91430 Igny à compter du 13/01/2022. Dépôt RCS EVRY.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/12/2021, il a été constitué une SAS dénommée : **L'Espace Apogée** ; Siège social : 400 route des Bertranges 58400 Raveau ; Capital : 1000 euros ; Objet social : Locations de salles pour l'évènementiel : mariages, baptêmes, communions, séminaires, réceptions privées, évènements de communication..., Toute activité de prestation (animation, conception, organisation, réalisation) dans les secteurs relevant de l'évènementiel incluant ou non la location de salles : mariages, baptêmes, communions, réceptions privées, séminaires, évènements de communication ; L'exploitation d'activités parallèles reliées à la location de salles, et l'organisation d'évènements de communication, séminaires, réceptions, spectacles. Locations de terrains : Evènements associatifs et privés. Locations de terrains : Stockage privé extérieur et intérieur. Président : Monsieur Daniel ESBERT, demeurant 400 route des Bertranges 58400 Raveau élu pour une durée illimitée. Directeur Général : Frédéric ESBERT, demeurant 15 Rue de l'Aubépine 18800 Baugy élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles. Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de NEVERS.

ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGES

DISSOLUTION

SAS SEYR INVESTMENTS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 € Siège social : 11 rue du Nord 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE 450 761 697 RCS NEVERS. L'AGE du 31/12/2021 a prononcé la dissolution anticipée de la société, à compter du même jour, suivi de sa mise en liquidation, a nommé comme liquidatrice Madame Kelly HARKER, demeurant au 5110 Hayes Street BC V0H 1Z4 SUMMERLAND (Canada) et a fixé le siège de la liquidation au domicile de la liquidatrice. Mention sera faite au RCS NEVERS. Pour avis, la liquidatrice

ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGES

DISSOLUTION

MARIN DE LOIRE

Société Civile Immobilière au capital de 51 300.00 € Siège social : 19 rue des Ponteaux 58400 CHARITE-SUR-LOIRE 508 376 696 RCS NEVERS. L'AGE du 31/12/2021 a prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, nommé comme liquidateur Monsieur Lyle ACTON, demeurant à (CANADA) 3915 Cadboro Bay Road Victoria, B.C. V8N 4G7 et a fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 12/01/2022, il a été constitué une SAS dénommée : **CLEAN'AUTO 58** Siège social : 32 rue de l'étang 58300 saint légers des vignes Capital : 2 euros Objet social : Prestation de nettoyage automobile au domicile du client.Président : Monsieur YOANN, JEAN, ROMUALD BERTRAND, demeurant 32 rue de l'étang 58300 saint légers des vignes élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de NEVERS

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

CLÔTURE DE LIQUIDATION

STENGEL COIFFERIE MIXTE,

SARL en liquidation,
au capital de 7 622,45 €,
6 & 7, Place du 19 Août 58500 CLAMECY,
398 079 988 R.C.S. NEVERS

L'Assemblée Générale du 27/12/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30/11/2021, déchargé Mme Laure STENGEL de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL LEYMONIE

SARL au capital social de 540 000 Euros
Siège social : 5 bis, rue du Moulin d'Ecorce
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 447 839 440

Décisions du 23.12.2021 :
Ancienne mention :
Capital : 540 000 euros
Nouvelle mention :
Capital : 470 000 euros
Pour avis.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GÉRANT

PREGERMAIN DE LACHAT SCI

au capital social de 50 400 Euros
Siège social : Le plessis 58500 OUAGNE
SIREN 493 885 941 R.C.S.NEVERS

Par l'AGE du 31/12/2021 :
- Le siège social a été transféré au 64 rue François VILLON 58500 CLAMECY, à compter de cette même date.
- Loïc PREGERMAIN demeurant 64 rue François VILLON 58500 CLAMECY a été nommé gérant à compte de cette même date en remplacement de Monique DUMEZ décédée.
Pour avis.

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de MONTAPAS: Zone RNU
90 a 82 ca
- Les petits grands pres: C-913[91]
Cmne de OUROUX-EN-MORVAN: Zone : N
1 ha 92 a 16 ca
- L ouche boeuf: AS-86-88-89 - Les coupery: BD-129
Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY: ZONE A
35 ha 08 a 84 ca
- Bois de l hopitot: AW-10 - Champ bourdizot: AW-9 - L embauche du crot: AW-41[16]-43[17] - Les petits chailloux: AW-12 - Les trois planches: AW-26-27 - Pature de l hopitot: AW-36[13] - Pre de l hopitot: AW-14-38[15]
Et, par extention, Cmne de SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES: ZONE RNU
15 ha 23 a 10 ca
- Champ seillery: B-170
Cmne de SAINT-ELOI: ZONE A
24 a 87 ca
- Les marolles: AM-82[24]-83[24]
Cmne de VANDENESSE: Zone artisanale
92 a 64 ca
- Le bourg: C-314-315-316-317-671[318]-673[313]-753[102]
Cmne de VITRY-LACHE: ZONE RNU
Avec bâtiments habitation et exploitation
18 ha 22 a 13 ca
- Grande rue: C-269 - La chaume butaux: ZB-36(*)-37(*) - Le bourg: C-264-267-271-275-277-540-585[259]-587[265]-588[261] - Les priots: ZB-35(*) - Sevigne: ZB-12

Biens a louer par bail SAFER :
Cmne de TRESNAY : ZONE RNU
26 ha 52 a 12 ca
- 'Alligny': B- 131- 132- 136 - 'Grands pres des chaumes': B- 699- 701 - 'La vigne gaget des boucs': B- 616- 846 - 'Les cances': B- 128- 129- 130 - 'Les clairaises': B- 24- 28
Cmne de TRESNAY : ZONE RNU
8 ha 89 a 68 ca
- 'Communaux de la greve': B- 687(*)-709[687]- 710[687] - 'Les petits champs': B- 673(P)- 674 - 'Les queunes': B- 313-314- 315- 316- 317- 318
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT : ZONE RNU
1 ha 72 a 78 ca
- 'Pont charrot': E- 486[295] - 'Pre du ruisseau': E- 488[307]
Cmne de TRESNAY : ZONE RNU
2 ha 09 a 23 ca
- 'Les petits champs': B- 675- 677
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT : ZONE RNU
4 ha 79 a 20 ca
- 'Les joncs': E- 317- 318- 320- 321 - 'Pont charrot': E- 292
Cmne de TRESNAY : ZONE RNU
1 ha 72 a 30 ca
- 'Champs mellier': B- 31 - 'Grands pres des chaumes': B- 700
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT : ZONE RNU
1 ha 59 a 90 ca
- 'Les joncs': E- 319
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 14/02/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS, Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

ORATIO AVOCATS
5 rue Albert Londres - 44300 NANTES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NGM

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieudit Thou -
10 rue du Chêne 58130 POISEUX
877 777 581 RCS NEVERS

AVIS DE PUBLICITÉ
Aux termes d'une délibération en date du 15/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Lieudit Thou 10 rue du Chêne, 58130 POISEUX au 7 Square Beausoleil - Saint Crespin sur Moine - 49230 SEVREMOINE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 877 777 581 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS. La Société, constituée pour 99 années à compter du 01/10/2019 a pour objet social l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobilier et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire. La gérance est assurée par Monsieur Gilles MEUNIER et Madame Nathalie MEUNIER. Pour avis, La Gérance

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GÉRANT

PREGERMAIN DU PLESSIS

SCI au capital social de 69 000 Euros
Siège social :Le plessis 58500 OUAGNE
SIREN 493 885 891 R.C.S.NEVERS

Par l'AGE du 31/12/2021 : - Le siège social a été transféré au 64 rue François VILLON 58500 CLAMECY, à compter de cette même date.
- Loïc PREGERMAIN demeurant 64 rue François VILLON 58500 CLAMECY a été nommé gérant à compte de cette même date en remplacement de Monique DUMEZ décédée.
Pour avis.

NON DISSOLUTION

BBS

SAS au capital de 8 000 €
Siège social : 26 B Avenue Gambetta, 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE
884.030.032 RCS NEVERS

L'AG du 14/10/21 statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du code du commerce a décidé de ne pas dissoudre la société#. RCS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ETCHANGEMENT DE GÉRANT

PREGERMAIN MARCELLE

SCI au capital social de 30 000 Euros
Siège social :Le plessis 58500 OUAGNE
SIREN 493 885 966 R.C.S.NEVERS

Par l'AGE du 31/12/2021 :- Le siège social a été transféré au 64 rue François VILLON 58500 CLAMECY, à compter de cette même date.- Loïc PREGERMAIN demeurant 64 rue François VILLON 58500 CLAMECY a été nommé gérant à compte de cette même date en remplacement de Monique DUMEZ décédée.Pour avis.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PREFERENCE DE NOS TERROIRS

SARL en liquidation
au capital de 7622.45 euros
Siège social : 102 rue des rivières saint Agnan
58 200 Cosne sur Loire
418 312 245 RCS NEVERS

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2021, les associés :
- Ont approuvé les comptes définitifs de liquidation en date du 31 décembre 2021,
- Ont donné quitus à Monsieur Christian Perreau demeurant 102 rue des rivières Saint Agnan - 58200 Cosne sur Loire, liquidateur et l'ont déchargé de son mandat,
- Et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Mention sera faite au RCS NEVERS
Pour avis, Le liquidateur

DISSOLUTION

LA SOCIÉTÉ : « S.C.I. LE FOULON »,

Société civile immobilière
en liquidation au capital de : 760 euros
Siège social : La Manse, 58530 DORNECY
R.C.S. NEVERS: 443 114 111

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 19 janvier 2022, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 janvier 2022 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à La Manse, 58530 DORNECY, siège de la liquidation.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Maryse JARDIN, née THOUMELIN, domiciliée La Manse, 58530 DORNECY, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GÉRANT

PREGERMAIN DES ARAVIS

SCI au capital social de 66 000 Euros
Siège social : Le plessis 58500 OUAGNE
SIREN 493 874 606 R.C.S.NEVERS

Par l'AGE du 31/12/2021 :
- Le siège social a été transféré au 64 rue François VILLON 58500 CLAMECY, à compter de cette même date.
- Loïc PREGERMAIN demeurant 64 rue François VILLON 58500 CLAMECY a été nommé gérant à compte de cette même date en remplacement de Monique DUMEZ décédée.
Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/01/2022 il a été constitué une **SARL** dénommée:
SARL A.L. THOMAS
Nom commercial: ANG&LINE
Siège social: 23 rue saint etienne, 58000 NEVERS
Capital: 3.000 €
Objet: Institut de beauté
Gérant: Mme THOMAS Angélique, Monique, Andrée 15 Rue de la Banne, 58160 SAUVIGNY LES BOIS
Co-Gérant: Mme THOMAS Line, Martine, Annick 15 Rue de la Banne 58160 SAUVIGNY LES BOIS
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/01/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **AMS-NEVERS MARZY**. Objet social : pose et dépose de pare-brise; entretien et réparation de véhicules automobiles, location de courte durée de voitures et véhicules légers, vente de produits d'entretien et petits accessoires automobiles. Siège social : Centre Commercial Carrefour - Route de Fourchambault 58180 MARZY. Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans.Président : AMS - AUTO MANAGEMENT SERVICE, SAS au capital de 4000 euros, ayant son siège social 100 RUE DE NORVEGE AIRPARC 69124 Colombier-Saugnieu, 818 467 615 RCS Lyon. Directeur Général : AMS-CENTRE, SASU au capital de 1000 euros, ayant son siège social 100 RUE DE NORVEGE AIRPARC 69124 Colombier-Saugnieu, 908 648 777 RCS Lyon. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, chaque action donnant droit à une voix.Clause d'agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément dans tous les autres cas.Immatriculation au RCS de NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'associé unique de la société EURL JEAN-LOUIS HAUTIN, SARLU au capital de 7500 € ayant son siège 33 rue du 14 Juillet à 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, RCS NEVERS 443 097 498 du 30/11/2021, les comptes définitifs de liquidation ont été approuvés et il a été constaté la clôture définitive de la liquidation à la même date ainsi que la fin du mandat du liquidateur. La radiation se fera au RCS de NEVERS. Pour avis : Jean-Louis HAUTIN.

DISSOLUTION

LA SOCIÉTÉ : « EURL A 58 DIAGNOSTICS IMMOBILIERS »,

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
au capital de : 500 euros
Siège social : 29 Rue du Président Wilson
à CLAMECY 58500
R.C.S. NEVERS: 509 162 772

L'assemblée générale extraordinaire, en date du 17 janvier 2022, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17 janvier 2022 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 29 rue du Président Wilson à CLAMECY 5800, siège de la liquidation.
Il a nommé comme liquidateur, Monsieur Patrick DE ROSSI, domicilié 20, Avenue de la Concorde à DIJON 21000, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 22.12.2021, l'age de la sarl AGELANDRE SARL, 85 Fbg du Grand Mouesse 58000 Nevers, capital 8000€, RCS Nevers 440114189, transfère le siège a le Grand Minier 58400 Narcy a compter du 31.12.2021. RCS Nevers

Terres de Bourgogne
Twitter
Facebook
agribourgogne.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24.01.2022 constitution de la SASU :
EMTS58
Capital social : 1 150 euros.
Siège social : 12 rue des chèvres 58180 MARZY.
Objet : A titre principal, toute activité de réalisation, d'installation, d'entretien, de dépannage, d'achat, de vente, et de pose se rapportant aux activités concernant l'électricité générale courant fort et faible, la domotique et tous systèmes électriques et téléphoniques, d'installation de chauffage électrique, de chauffe-eau électrique, solaire ou thermodynamique, de VMC, d'alarme intrusion et technique, d'aspiration centralisée (liste non exhaustive) ; A titre secondaire :-toute activité de maintenance industrielle, comprenant notamment l'installation, l'entretien général, la réparation et la maintenance des équipements des systèmes industriels, professionnels et particuliers, électriques, électro techniques et mécaniques,-toutes prestations de conseils liées à la décoration et à l'aménagement d'espaces intérieurs et extérieurs,-montage et fixation de meubles en kit, de cuisines et de placards, dressings, -travaux de maintenance, d'entretien et de dépannage chez les particuliers et les professionnels, à savoir tous travaux d'électricité et tous autres travaux d'entretiens, de dépannages, d'urgence et d'amélioration de l'habitat ;
Président : M. Jean-Marc TETREL demeurant 12 rue des chèvres 58180 MARZY.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Agrément des cessions d'actions : les cessions d'actions détenues par l'associé unique sont libres, les cessions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 07 janvier 2022 à LA FERMETE, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière.
DENOMINATION : « FONCIERE INVEST».
SIEGE SOCIAL : LA FERMETE - 58160 - 45 Rue des Tilleuls.
OBJET : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine. L'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers. La rénovation, l'aménagement, l'entretien et la construction de tous immeubles.
DUREE : 99 ans RCS NEVERS.
CAPITAL : 1 000 euros de numéraire.
GERANCE : Monsieur Nicolas PETIT demeurant LA FERMETE - 58160 - 45 Rue des Tilleuls.
CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés.
Pour avis et mention
La Gérance

YONNE

SECRETS DE JUDOKAS

SASU AU CAPITAL DE 1000 €

Siège social : 17 RUE DE L'ÉGLISE, 89140 SERGINES
890 929 474 RCS de SENS

Le 17/12/2021, l'associé unique a décidé de transférer au : 84 RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN 75010 PARIS. Radiation au RCS de SENS et réimmatriculation au RCS de PARIS

AVIS DE DISSOLUTION

L'associée unique de SPEEDWELL SAS au capital de 20000 €, siren 827613449, située 12 rue de Bruxelle, Maison 13, 89100 SENS a décidé en AGE du 30/09/2021 la mise en liquidation de la société et a nommé Liquidateur Mme Véronique HERNANDEZ habitant 12 rue de Bruxelle, Maison 13, 89100 SENS. Le siège de la liquidation est fixé 12 rue de Bruxelle, Maison 13, 89100 SENS où toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du trib. de com. de Sens

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SPEEDWELL - Société par actions simplifiée au capital de 20 000 Euros - Siège social : 12 rue de Bruxelles, Maison 13, 89100 SENS - 827 613 449 RCS SENS - En AGE du 30/11/2021 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation après lecture du rapport du liquidateur; donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30/11/2021. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du trib. de com. Sens. RCS SENS

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements :
03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

- Une Maison d'habitation sise commune de DIGES, 89240 Sauilly
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE
Vendredi 18 MARS 2022 à 14 heures
DESCRIPTION :
COMMUNE DE DIGES (89240) La marnière de Sauilly, 1 rue des Marronniers.
Une maison d'habitation de 111,18m² habitable comprenant :
Au rez de chaussée : séjour, salon, dégagements n°1, dégagement n°2, salle de bains, toilettes, chambre.
Au premier étage : palier, salle d'eau toilettes, chambre, chambre, dressing
Deux caves
Garage, grenier et terrain attenant
Section H N°455 Lieu-dit Sauilly Nature Bâti Contenance 07 a 33 ca
Section H N°454 Lieu-dit La Marnière de Sauilly Nature Non Bâti Contenance 30 a 23 ca
Section H N°443 Lieu-dit Sauilly d'en bas hameau Nature Non Bâti Contenance 06 a 52 ca
CONDITIONS DE LA VENTE :
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice et sur le site du Conseil National des Barreaux : avoventes.fr
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité le 8 mars 2022 de 14 Heures à 15 Heures.
La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de :
15 000 Euros
CONSIGNATION POUR ENCHERIR :
3 000 Euros
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Madame le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 17 janvier 2022
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

TRANSFORMATIONS

LABORATOIRE ICAUNAIS POUR ENCAISSEMENT ET MONÉTIQUE (LIEM)

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE au capital de 7.800 €
Siège social :
ZA de la Vieille Vigne – Route de la Libération 89150 VALLERY
442 949 780 R.C.S. Sens

Aux termes du PV de l'AGE du 28 décembre 2021, enregistré à SDE AUXERRE 1, le 12/01/2022 dossier 202200001967 ref 8904P012022A00041 la collectivité des associés de la SARL LABORATOIRE ICAUNAIS POUR ENCAISSEMENT ET MONETIQUE - LIEM a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 28 décembre 2021.
Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Président : M. Ahmed MERROUK, demeurant à SAINT MARTIN EN BIERE (77630), 5 Passage du Mur à Floquet,
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Mention fait au RCS de SENS.

CHANGEMENT DE DIRECTEUR

ALYSÉ

Société Coopérative Agricole à Capital Variable
Siège social : 3 rue Jules Rimet – 89000 Migennes
Capital social : 145 998 euros
Numéro SIREN : 778 119 818 00020
RCS Greffe du Tribunal de Sens

Par décision du conseil d'administration du vendredi 17 décembre 2021, il a été pris acte de la nomination de Madame Céline Zanella, demeurant à La poterie 58310 Arquian, en qualité de Directrice, à compter du 1er décembre 2021 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Marc Belvalette, Directeur parti en retraite.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date 10/01/2022 enregistré au SPFE. AUXERRE sous les références Dossier 2022 00001484 Réf. 8904P01 2022 N00026 il a été constitué une Société civile. Immobilière- Dénomination sociale : S2J. Siège social : 13. rue Ambroise Challe 89000 AUXERRE. Objet social L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,. l'apport, la propriété, la mise en valeur, la. transformation, la construction, l'aménagement,. l'administration, la location et la vente (exceptionnelle). de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens. et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout, soit au moyen de capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre d'accessoire et exceptionnel, de toutes garanties et à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Capital : 600 euros. Durée : 99 années. Clauses relatives aux cessions de parts Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'unanimité des associés. Gérance : Mme Sylvie MONDREL demeurant 13 rue Ambroise Challe 89000 AUXERRE. Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE. Pour avis. La Gérance.

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne) et à Auxerre (Yonne)26, rue Dilo et 22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14 janvier 2008,Monsieur Didier Michel HOUDAYER, en son vivant en invalidité, demeurant à DANNEMOINE (89700) 1 rue du bas des Olivottes, né à JUVISY-SUR-ORGE (91260), le 28 mars 1966, célibataire, décédé à DANNEMOINE (89700) le 23 février 2021,a consenti un legs universel.Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT-FLORENTIN (89600), 26rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 27 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formées par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD,notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : SCI OLEA. Forme : SCI. Capital social : 3100 euros. Siège social : 64 GRANDE RUE, 89550 HERY. 433814266 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 juillet 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du 3 juillet 2021, - Monsieur Jean-Pierre BERTHIER, demeurant 64 GRANDE RUE, 89550 HERY en remplacement de Madame BERTHIER Josette, Berthe - Madame Marielle BERTHIER, demeurant 55 CHEMIN DE LA VALLEE AUX LOUPS, 92290 CHATENAY-MALABRY en qualité de nouvelle associée. Mention sera portée au RCS d'Auxerre.Le gérant

DISSOLUTION ANTICIPEE

Dénomination : SCI OLEA. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 3100 euros. Siège social : 64 GRANDE RUE, 89550 HERY. 433814266 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021. Monsieur Jean-Pierre BERTHIER, demeurant 64 Grande Rue 89550 Hery a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.Pour avis.Le liquidateur

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

MODIFICATION STATUTAIRES

SCI 5 RUE DES CONSULS

52 avenue d'Auxerre -
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
RCS AUXERRE 950 346 742

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11 janvier 2022, l'ensemble des associés de la société dénommée SCI 5 RUE DES CONSULS a décidé :1) de proroger la durée de ladite société de 99 années commençant à courir le 11 janvier 2022 pour expirer le 10janvier 2122L'article 5 des statuts a été corrélativement modifié.2) de nommer Mr Patrick BRANCHU, demeurant à AUXERRE, 10 rue Girard en qualité de gérant de la société, en remplacement de Mr Pierre BRANCHU, décédé le 3 novembre 2021.Pour Insertion Le notaire

SCEA DE LA RAINERIE

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 169 980,65 euros Siège social : la Rainerie - 89330 VERLIN 330 130 576 RCS SENS Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021, la dissolution anticipée de la société a été décidée à compter du 1er janvier 2022 inclus, il a été mis fin aux fonctions du gérant, et M. Jean-Philippe THIAULT, demeurant à VERLIN (89330), la Rainerie, a été nommé aux fonctions de liquidateur à compter de cette même date. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, la Rainerie, 89330 VERLIN, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis, le liquidateur.

Annonces Légales TB
03 80 78 90 40

EARL DOMAINE DE L'ERMITAGE

EARL au capital de 7 500 €. Siège social : 23 rue du Pont - 89450 SAINT-PÈRE. 504 259 607 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a pris acte de la démission de M. Alain GARNIER de ses fonctions de gérant et a nommé M. Valentin GARNIER, demeurant à SAINT-PÈRE (Yonne), 23 rue du Pont, pour le remplacer aux dites fonctions. Pour avis, la gérance.

DISSOLUTION

EURL GOMES NORBERT

SARL unipersonnelle au capital de 7622 €
Siège social :18 Rue Du Bouton
89210 VENIZY
400693487 RCS de SENS

Par AGE du 15/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 15/12/2021. EURL GOMES NORBERT, SARL unipersonnelle au capital de 7622 ?, RCS 400693487 SENS, 18 Rue Du Bouton 89210 VENIZY, représentée par M. GOMES a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Mention au RCS de SENS

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

SCEA DE VOLVENT

Société civile d'exploitation agricole en liquidation
au capital de 60 000 euros
Siège social : VOLVENT - 89240 DIGES
440 149 359 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 8 janvier 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 8 janvier 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Roger MADELENAT, demeurant 6 Rue de Bretagne – 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à VOLVENT – 89240 DIGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 21.12.2021 les associés de la SAS BLN, au capital de. 109.760 euros, siège social à SENS (89100) 76, rue René. Binet, 480 212 505 RCS SENS, ont décidé de nommer un nouveau. Président et un nouveau Directeur Général délégué à compter. dudit jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Président:NAULIN. INVEST, SARL au capital de 1.000 euros, siège social à. AUXERRE (89000) 16 rue Paul Bert, 880 702 832 RCS AUXERRE -. Directeur Général : LEVALTIER, SARL au capital de 15.244,90. euros, siège social à SENS (89100) 76, rue René Binet, 325. 114 163 RCS SENS - NOUVELLES MENTIONS : Président:E-A. FINANCES, SARL au capital de 1.000.000 euros, 38B rue du. Moulin 67880 KRAUTERGERSHEIM, 491 608 576 RCS SAVERNE -. Directeur Général:LEVALTIER, SARL au capital de 15.244,90. euros, siège social à SENS (89100) 76, rue René Binet, 325. 114 163 RCS SENS, Directeur Général délégué : NAULIN INVEST,. SARL au capital de 1.000 euros, siège social à AUXERRE. (89000) 16 rue Paul Bert, 880 702 832 RCS AUXERRE.

Me Anne REGNIER-GANDRE
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

AVIS D'AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Anne REGNIER-GANDRE, notaire à TONNERRE, le 29 Décembre 2021, il a été procédé à une augmentation de capital de la société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :Dénomination "SC GUETTE SOLEIL",Immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne), sous le n° 493 890 578,Siège social : POILLY SUR SEREIN (89310), 12 rue d'en bas, Augmentation de capital réalisée par voie d'apport en nature de parcelles situées à POILLY SUR SEREIN (89700), SAINTE VERTU (89310), CHEMILLY SUR SEREIN (89800) et d'un bien situé à PARIS (75012) appartenant à Monsieur et Madame Marc BOUTROLLE afin de le porter à la somme de 690.100,00 euros.Pour avis.

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION ET NOMINATION D'UN CO-GÉRANT

SCI R.F.X Société civile immobilière au capital de 30 947,15 euros Siège social : 3 Bis Place de l'Eglise 89200 MAGNY 348 429 432 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 3 janvier 2022, l'Assemblée Générale Mixte a décidé : - de nommer Madame Virginie DIZIEN épouse NAULOT, demeurant 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 MAGNY, en qualité de co-gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Rémy NAULOT, démissionnaire, - de remplacer à compter du 3 janvier 2022 la dénomination sociale SCI R.F.X par SCI F. X., et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL GOMES NORBERT

SARL unipersonnelle
au capital de 7622 €
Siège social : 18 Rue Du Bouton
89210 VENIZY
400693487 RCS de SENS

En date du 15/01/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. GOMES Norbert 18 Rue Du Bouton 89210 VENIZY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 15/01/2022
Radiation du RCS de SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 17/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **GROUPE TRIANA**
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée
Capital : 1 000 €
Durée de la Société : 99 ans
Siège social : 7 Faubourg de Paris, 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
Objet : Prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères par tous moyens ainsi que le contrôle et la gestion des activités commerciales exercées par les sociétés acquises
Président : M. Florian JACQUINOT, 7 Faubourg de Paris, 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
Chaque action donne droit à une voix, cession d'actions : libre
Immatriculation au RCS de SENS.

AVIS DE CONSTITUTION

LES LOUISES
Société civile Immobilière
au capital de 4 000 euros
Siège social : 4 Passage du jeu de Paume,
89200 AVALLON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 18 Janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile Immobilière Dénomination sociale : LES LOUISES Siège social : 4 Passage du jeu de Paume, 89200 AVALLON Objet social : - l'acquisition d'un immeuble sis 4 passage du jeu de paume 89200AVALLON, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement-éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport à la Société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 4 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Aurélie FARCY, 6 chemin vieux, Seneux, 58140 SAINT MARTIN DU PUYClauses relatives aux cessions de parts :- dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant,- agrément obtenu à l'unanimité des associés Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, notaire à MALIGNY le 17 Janvier 2022, a été constituée la société civile dénommée "SCI ENOLINE", siège social : AUXERRE (89000), 8 rue Louis Renault.
Capital social : CENT EUROS (100 €), divisé en 100 parts sociales de UN EURO (1 €) chacune, numérotées de 1 à 100
Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommé premier gérant de la société : Mr Olivier Bernard LAMBOTTE, responsable commercial, demeurant à AUXERRE (89000), 8 rue Louis Renault.
POUR INSERTION. Me BERARDO

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENOY (Yonne) du 18 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : JETAF Siège social : 10 rue du Château d'Eau - Egriselles, 89290 VENOY Objet social : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Julien ANDRIEU, demeurant 10 rue du Château d'Eau - Egriselles 89290 VENOY, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

SCEA DE PREUILLY

Société Civile au capital de 293 865 €. Siège social : 2 rue de Charron – 89580 GY-L'ÉVÊQUE. 320 627 029 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2022 a décidé d'ajouter à l'objet de la société, à titre secondaire, la production et la commercialisation d'énergie solaire photovoltaïque issue d'installations fixées ou intégrées à ses bâtiments. Pour avis, la gérance.

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant assemblée générale du 31 juillet 2021 du GROUPEMENT FORESTIER DE MUSSY, au capital de 105.800,00 €, ayant son siège social à CHAMPCEVRAIS (89220), Clairefontaine, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 422 291 195.
Changement de gérant :
Ancien gérant : Monsieur Roland Jean René MARINGE, né à PARIS (75008), le 24 juillet 1960, demeurant à PARIS (75016), 7 rue Mirabeau, de nationalité française.
Nouveau gérant : Monsieur Cédric Marie François CLOUZEAU, né à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100), le 13 mai 1973, demeurant à CALIGNAC (47600), 1 chemin de Carderan, de nationalité française.
Mention au RCS de AUXERRE
Pour insertion - Me Matthieu VINCENS de TAPOL

CUTIER WILFRIED

Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros Siège social : 60 Boulevard Gambetta 89500 VILLENEUVE SUR YONNE 533 427 977 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 05/01/2022 l'associé unique a décidé : - de transférer le siège social du 60 Boulevard Gambetta, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE au 2 rue de la Cornillate 89500 VILLENEUVE SUR YONNE à compter de ce même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

ENALIYA

Société civile immobilière au capital de 2 000 euros Siège social : 60 boulevard Gambetta 89500 VILLENEUVE SUR YONNE 827908195 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 05/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 60 boulevard Gambetta, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE au 2 rue de la Cornillate, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis La Gérance

JEANDEAUX STEPHANE

EURL au capital de 5 000 €
18 Rue Chaude
89530 SAINT BRIS LE VINEUX
789 892 767 RCS AUXERRE
Aux termes d'une AGE en date du 10/1/2022, l'associé a décidé de transférer à compter du 10/1/2022 le siège social à l'adresse suivante : 14 Rue de GOUAIX 89530 SAINT BRIS LE VINEUX
L'article 4 des statuts a été modifié
Mention au RCS d'Auxerre.

Annonces Légales
03 80 78 90 42

CHANGEMENT DE GÉRANT

EDÉIS AÉROPORT D'AUXERRE

Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée
au capital de 7.500 €
Siège social :
Aérodrome Auxerre Branches
89380 APPOIGNY
817 645 724 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal des décisions ordinaires du 3 janvier 2022, l'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN de son mandat de gérant et désigne en remplacement Monsieur Léo MERME domicilié au 47 avenue du 8 mai 1945 69500 Bron .
Pour avis,
Le représentant légal

GAEC DE LA ROCHE

GAEC agrée au capital de 177 908 €. Siège social : Ferme de la Roche - 89310 POILLY-SUR-SEREIN. 345 330 724 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2021 les associés ont : - Pris acte de la démission de M. Emmanuel BATTISTELI de ses fonctions de gérant, - Nommé M. Romaric BATTISTELI, demeurant POILLY-SUR-SEREIN (Yonne), 23 rue du Moulin, aux fonctions de gérant, - Transformé la société, sans création d'un être moral nouveau en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL FERME DE LA ROCHE. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 177 908 €. Siège social : Ferme de la Roche - 89310 POILLY-SUR-SEREIN. Durée : Jusqu'au 1er janvier 2031. Gérants : M. Didier NONY demeurant Ferme de la Roche - 89310 POILLY-SUR-SEREIN et M. Romaric BATTISTELI demeurant 23 rue du Moulin, 89310 POILLY-SUR-SEREIN. Pour avis, la gérance.

DISSOLUTION

BANITO

SCI en liquidation,
au capital de 36 400 euros,
siège social et de liquidation :
2 bis rue de Chantecoq,
ZI des Vauguillettes,
89100 SENS,
RCS SENS 405 309 766.

L'AGE réunie le 30/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme. Inès NAUDE-FILONNIERE demeurant 73 Land Strass 9490 VADUZ LIECHTENSTEIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2 bis rue de Chantecoq, ZI des Vauguillettes, 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur.

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye
(Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 25 novembre 2004 Madame Liliane Janine VALLEE, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000) 21 rue Théodore de Bèze. Née à SAINTS-EN-PUISAYE (89520), le 17 juin 1928. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité .De nationalité française.Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE) le 20 novembre 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17rue Saint Claude, le 29 décembre 2021 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : FOSSOYEUX Sébastien, notaire à Saint Sauveur en Puisaye (89520) référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit le 13 janvier2022.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

viseeon

EC2 CONSEILS
6 bis rue Denis Papin
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/01/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : JDH. Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Siège social : 7 bis rue de la Liberté 89250 Chemilly-sur-Yonne.Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. HOFT Julien, demeurant 7 bis rue de la Liberté 89250 Chemilly-sur-Yonne, HOFT David, demeurant 13 rue de Sougères 89550 Héry. Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.Immatriculation au RCS d' Auxerre

AVIS

SARL LA MAISON DES GARDES DE NOYERS

au capital de 2 000 euros
Siège social : 19 Bis Rue du Pont Neuf
89310 NOYERS
878 758 705 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2020, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

MODIFICATION DU CAPITAL

Les AGE du 2/11/21 et 20/12/21 de la SARL AU FIDELE GASTRO (siège social 9rue Germain Benard 89000Auxerre-RCS Auxerre430080119) ont décidé:-réduire le capital de 113220€ par achat et annulation de 20parts socialesAncienne mention: Le capital social est fixé à 300033€Nouvelle mention: Le capital social est fixé à 186813€-modifier l'objet social à compter du20/12/21Ancienne mention: Traiteur préparation de plat à emporter organisation de soirée animation spectacleNouvelle mention: Prise de participation ou d'intérêt dans toute société française ou étrangère, civile ou commerciale, conservation, administration et gestion de titre, animation et détermination de la politique de groupe des filiales, prestation de service de toute nature notamment administrative, comptable, gestion, informatique, commerciale-modifier la dénomination sociale à compter du 20/12/21Ancienne mention: AU FIDELE GASTRONouvelle mention: NH&CPour avis La Gérance

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 14/01/2022 concernant la société : USTA CONSEILS ET TRAVAUX, il y avait lieu de lire Objet : Activités de plaquiste, de peintre en bâtiment et de façadier peintre, travaux d'électricité.

Etude de Maître Damien FONTENEAU,
Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX
(89530),
9, rue de Paris

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 20décembre 2021, enregistré à AUXERRE-1, le 30 décembre 2021,dossier 2021 00055871, référence 8904P01 2021 N01342 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination sociale est : **SCI JCRC**

La société a pour objet :
l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle)de tous biens et droits immobiliers.
Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE EUROS(2 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Mr Jérémie CHAMBARD demeurant à VAL DE MERCY(89580), 13 route de Charentenay.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE
Pour avis
Le notaire.

DISSOLUTION

SCI LA VALENTINE

SCI au capital de 1000€
Siège social : 39 rue Principale
89520 Levis
09 675 336 RCS Auxerre

Le 31/12/2021, le gérant a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021, nommé en qualité de liquidateur Mme Cepa Martine, demeurant 22 rue de la Forge 66150 Arles sur Tech et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS d'Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 janvier 2022, à VOLGRE. Dénomination : **CONCEPT COIFFURE**. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 11 RUE DES PONTS - AILLANT SUR THOLON, 89110 Montholon. Objet : • La coiffure mixte en salon ou à domicile • L'achat /revente de tous produits, petits matériel et accessoires rattachés à l'activité de coiffure, d'esthétique et d'onglerie ainsi que des bijoux, en salon ou sur marché. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : A l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des ¾ des associés présents ou représentés. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Madame Karine FOURNAISE 11 RUE DES PONTS - AILLANT SUR THOLON 89110 Montholon. La société sera immatriculée au RCS de Sens. Pour avis. La présidente

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

YONNE EMBALLAGES SERVICES

SARL au capital de 5000 €
Siège social : 37 Avenue Du General Leclerc
89140 PONT SUR YONNE
793231424 RCS de SENS

Par AGE du 01/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 14 Route De Mormant 77820 LES ECRENNES, à compter du 01/01/2022. Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de MELUN

MAIRIE DE HERY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15° ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;
Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2022
Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;
Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs du territoire communal classé en zone U (voir plan annexé) lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U du PLU et dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé.
RAPPELLE que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.
DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.
DIT qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

I.P.A.

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 30 Rue Pasteur
89150 VALLERY
Siège de liquidation : 30 Rue Pasteur
89150 VALLERY
421 898 321 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2021 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Corinne SCHMIED, demeurant 30 Rue Pasteur, 89150 VALLERY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC DE LA RUELLE DES CHAUMES. GAEC agréé au capital de 285 030 €. Siège social : 12 Grande rue – 89360 JAULGES. 340 238 682 RCS AUXERRE. L'assemblée générale du 31 décembre 2021 a pris acte de la démission de M. Bernard ROY de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
VEZELAY – Futaie résineuse
10 a 40 ca - Le verger: C-196
Zonage : zone N du PLUi
VINCELOTTES – Vigne et TAP, Terre, Lande et Sol
1 ha 04 a 42 ca - Les chaumes: A-44 (J)-44(K)-45-46(J)-46(K)-46(L)-47(J)-47 (K)-48 - Les cotes aux moines: A-438[29] [P1]-438[29][P2]-453[36]
Zonage : RNU
CARIŠEY -bois-taillis
10 a 88 ca - Les rogniots: ZD-81
zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 14 février 2022** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **FAMILY GOLF**. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 8001 euros. Siège social : 5 Rue DE L'AUGE, 89000 PERRIGNY. 528030778 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 janvier 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Delphine FRAINEAU demeurant 3 rue de l'Eglise, 89210 Mercy et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du AUXERRE.Le liquidateur

ADDITIF

Additif à l'annonce parue dans le journal 1664 du 21/01/2022 – SAS 2007 L'ATELIER D'OLIVIER VIDAL – l'objet social est complété par les activités de petite restauration avec vente de boissons alcoolisées ou non, à consommer sur place.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 31.12.2021 des associés de la SARL en liquidation ECBM 89 au capital de 1.000 euros ayant son siège social et de liquidation à MONTHOLON (89110) Villiers-Sur-Tholon - 15, rue du Milieu, 791 531 767 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.06.2021, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 29/11/2021, il a été constitué une SASU dénommée : ZAHIRA CREATION ; Siège social : 9 AVENUE DE LA MARNE 89100 SENS Capital : 200 euros ; Objet social : Le commerce en ligne de vêtements et accessoires, produits de beauté, chaussures, décoration et maroquinerie ; Président : Mme ZAHIRA AKACEM demeurant 9 AVENUE DE LA MARNE 89100 SENS élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles. Durée :99 ans Immatriculation au RCS de SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/01/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **COSTA IMMO**. Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens immobiliers. Siège social :25 rue Henri Dunant 89100 Paron. Capital : 60000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. SLIMANI Abdelghani, demeurant 25 rue Henri Dunant 89100 Paron. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Sens.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GAEC DES CAUMES

Gaec agréé au capital de 175 468,82 € Siège social : 18 rue de l'Etang - 89310 ETIVEY 323 875 583 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a : - décidé de transformer le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole, - pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Fabrice PERDU, - décidé de transférer le siège social au : 1 ruelle Crolot – 89310 ETIVEY. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DES CAUMES. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 175 468,82 euros. Siège social : 1 ruelle Crolot - 89310 ETIVEY. Durée : Jusqu'au 5 mars 2113. Gérant : M. Thomas PERDU, demeurant à ETIVEY (89310), 5 route d'Auxerre. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. Pour avis, la gérance.

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCEA DU BOUCHAT

Société Civile au capital de 117 385,74 €. Siège social : 27 rue de Poinchy – 89800 CHABLIS. 325 616 670 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a nommé Mme Stéphanie CANET épouse BLONDEAU, demeurant à CHABLIS (Yonne), 24 rue du Foulon, aux fonctions de gérante. Pour avis, la gérance.

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV DE LA SCORDÉ

Société civile au capital de 2 000,00 euros. Siège social : 2 rue Neuve du Prieuré – 89800 CHICHÉE. 907 901 185 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 450 000 € pour le porter à 452 000 €. Pour avis, la gérance.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAGET - OLIVERO

Société civile immobilière Au capital de 152,45 euros Siège social : 3 rue Gaspard de Coligny - 89220 ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES 419 625 678 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 9 décembre 2021, la collectivité des associés a : - décidé de transférer le siège social au 11 rue Gaspard de Coligny - 89220 ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES à compter du même jour, - pris acte du décès de M. Rémi SAGET survenu le 23 juin 2020, Mme Corinne OLIVERO devenant seule gérante. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis, La Gérante

DISSOLUTION

SCI HARTER SLT

SCI au capital de 300€ Siège social : 7 grande rue, 89150 BELLIOLE 487 478 976 RCS de SENS Le 20/01/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Lionel HARTER, 7 grande rue, 89150 BELLIOLE et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société à responsabilité limitée Dénomination : **POTLAY** Siège social : 21 boulevard Victor Hugo, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE Objet : - l'activité de société de portefeuille, l'acquisition ou la gestion des participations de la société, l'activité de holding financière, - l'activité de prestations de services techniques, administratifs, commerciaux et de gestion, et plus généralement de toutes prestations de services pour la bonne marche de la société et de ses filiales,- l'activité de société animatrice de groupe, la présidence de toutes sociétés ou groupement,- l'acquisition et la gestion, notamment par location, de tous biens immobiliers,- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant ces activités,- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,- et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés Capital : 30 000 euros Gérance : Monsieur Philippe LAYER, demeurant 21 boulevard Victor Hugo, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE Monsieur Michaël POTVIN, demeurant Lotissement Les Coteaux, 14400 BLAY Cession de parts :Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.Immatriculation : au RCS de SENS Pour avis

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAGET & FILS

Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000,00 euros Siège social : 3 rue Gaspard de Coligny - 89220 ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES 825 208 952 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 9 décembre 2021, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 11 rue Gaspard de Coligny - 89220 ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES à compter du même jour. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis, La Gérante

Me Sophie GARNIER
Notaire Associé
12 bis rue d'Auxerre
89250 SEIGNELAY

VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Avis est donné, en application de l'article L331-19 du Code Forestier, de la vente de parcelles boisées suivantes, sous réserve de non préemption par la SAFER BOURGOGNE FRANCHE COMTE à HERY (89550) cadastrés section : - D n° 462 "la justice" pour 00ha 13a 20ca, - D n° 1575 "le moreau" pour 00ha 14a 90ca, - E n° 175 "l'étang du gougeot" pour 00ha 90a 70ca, - E n° 920 "les noues de cuillons" pour 00ha 01a 80ca, - E n° 932 "les noues de cuillons" pour 00ha 09a 40ca Au prix de 3.000,00€ payable comptant, frais à la charge de l'acquéreur. Les propriétaires des parcelles boisées contigües, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Me GARNIER, Notaire, 12 bis rue d'Auxerre 89250 SEIGNELAY, où domicile est élu, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent avis. Pour avis et mention Le Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

LEONARD
Société civile Immobiliere
au capital de 100 euros
Siège social : 14 rue des Ballets, 89000 AUXERRE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Auxerre du 19/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LEONARD
Siège social : 14 rue des Ballets, 89000 AUXERRE
Objet social : - l'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE

SASU au capital de 136.800.000 €
Siège social :
Paron Bp 801 23 avenue Aristide Briand
89108 SENS CEDEX
095 750 311 R.C.S. Sens

Par décisions du 05/01/2022, l'associé unique a décidé à compter de ce jour de nommer comme nouveau Membre du Comité de Contrôle Monsieur Juan Bautista MOGOLLON, demeurant au 1014 Cooper Road, Newtown 18940, PA (USA), en remplacement de Monsieur Francesco Luciano Giovanni FANCIULLI, démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de SENS.

ETUDE DE ME JEAN-MARIE ODIN,
NOTAIRE A VERMENTON (YONNE)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 30 décembre 2021, a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Objet social : l'électricité, la plomberie, le chauffage, la maçonnerie et plus généralement toute activité s'y rapportant et de tout corps d'état.
Dénomination sociale : JLM énergies
Siège social : COURSON-LES-CARRIERES (89560), 20 rue du Faubourg.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR).
Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique, les autres cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
Gérant et unique associé : Monsieur Jean-Luc MARIUS demeurant à COURSON-LES-CARRIERES (89560), 25 Rue de Clamecy.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le Notaire.

DISSOLUTION

BONS JOURS AU MOULIN ROUGE

SARL au capital de 8 000 €
LIEU-DIT LE MOULIN ROUGE
SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
449 197 425 RCS SENS

Suite AGE du 31/12/2021, dissolution de la société à compter du 21/12/2021. Liquidateur : METOYER Annie, 7 Le Moulin Rouge, 89120 ST-MARTIN-SUR-OUANNE. Le siège de la liquidation et la correspondance sont fixés au siège social.
Dépôt légal au G.T.C de SENS, en annexe au RCS.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BONS JOURS AU MOULIN ROUGE

SARL au capital de 8 000 €
LIEU-DIT LE MOULIN ROUGE
SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
449 197 425 RCS SENS

Suite AGE du 31/12/2021, approbation des comptes définitifs de liquidation et des opérations accomplies par le liquidateur METOYER Annie, clôture des opérations de liquidation, quitus est donné de son mandat pour sa gestion au liquidateur à compter du 31/12/2021.
Dépôt légal au G.T.C de SENS.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OROFRUITS

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €
Siège social :
Zone Artisanale Saint- Fiacre
23 Route de Misy 89140 VINNEUF
888 054 525 R.C.S. Sens

Aux termes du PV du 09/01/2022 l'AGE a décidé :
- de transférer le siège social au 40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris à compter du 09 janvier 2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de SENS et au RCS de PARIS.

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision du 29 avril 2021, l'associé unique de la Société dénommée SCI DE L'ORMEE, Société civile immobilière au capital de 152,45 EUROS, ayant son siège social à GURGY (89250) 1, chemin de l'Ormée, immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 378261523 et, a prononcé la dissolution de la société au motif de la réunion de toutes les parts en une seule main.
Monsieur Nicolas TRUMELET demeurant à CARISEY (89360), 6, place de la Fontaine, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.
La correspondance devra être adressée au siège de la société et le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision du 29 avril 2021, l'associé unique de la Société dénommée SCI DE L'ORMEE, Société civile immobilière au capital de 152,45 EUROS, ayant son siège social à GURGY (89250) 1, chemin de l'Ormée, immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 378261523 a prononcé la clôture de la liquidation.
Le liquidateur est Monsieur Nicolas TRUMELET demeurant à CARISEY (89360), 6, place de la Fontaine, avec les pouvoirs les plus étendus.
La clôture de la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 53 €
- ◯ pour 2 ans 106 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

1200 km à vélo

À la rencontre des producteurs

Après dix années d'aventures dans le monde entier, Jérôme Zindy est revenu dans son Alsace natale pour aller à la rencontre du monde paysan sur son vélo électrique solaire. Un périple de 1 200 kilomètres au départ de Strasbourg qui lui a permis de découvrir les réalités d'un métier aux mille facettes, loin de l'image d'Épinal que le grand public peut s'en faire.



Avec son vélo électrique solaire, Jérôme Zindy a voulu prouver qu'on pouvait associer découverte de son terroir, des savoir-faire de sa région, tout en ayant le moins d'impact possible sur l'environnement.

Pas besoin d'aller à l'autre bout du monde pour donner du sens à sa vie. Il suffit de prendre son vélo électrique solaire, d'y attacher sa curiosité et l'envie d'apprendre pour découvrir à quel point son territoire peut être riche en expériences, en compétences et en personnalités. C'est ce qui a amené Jérôme Zindy à parcourir les routes d'Alsace à la rencontre des artisans et paysans du cru. Pour le jeune homme de 34 ans, originaire de Flaxlanden, dans le Haut-Rhin, c'est l'aboutissement d'une prise de conscience opérée en 2018. *«Je sortais de dix années d'expérience dans l'aventure motorisée aux quatre coins du monde. C'était une vraie passion, mais écologiquement, je me suis rendu compte que ce n'était pas terrible. Je me suis alors demandé comment poursuivre cette activité tout en mettant en œuvre une autre façon de voyager, et de consommer»*. Finis les riziculteurs à Bali, place à ceux de Camargue. *«Cet exemple montre bien ce qu'on est capable de faire ici, dans nos régions. Malheureusement, beaucoup de gens ont tendance à l'oublier»*. C'est là que les outils de communication modernes peuvent faire des merveilles, à condition de savoir s'en servir comme Jérôme. *«J'avais accumulé pas mal de compétences dans la réalisation vidéo et les réseaux sociaux. Avec ce nouveau projet, c'était l'occasion de les mettre en pratique»*. Il lance en 2020 le concept *«100 kilomètres autour d'Avignon»* en guise d'essai. *«C'est la ville où j'habite. C'était parfait pour une première expérience»*. Il rencontre des producteurs qui jouent le jeu en l'accueillant son équipe et lui. L'info circule et motive d'autres producteurs à ouvrir leurs portes. L'essai s'avère concluant.

La prochaine aventure sera en Alsace. Après plusieurs mois de préparation, il part à la rencontre de 21 producteurs et artisans situés dans un rayon de cent kilomètres autour de Strasbourg. Un périple de 1 200 km qu'il a mené du 26 avril au 23 mai dernier, toujours sur son vélo solaire et avec son équipe technique, et le soutien d'Alsace destination tourisme (ADT) ainsi que d'autres partenaires. *«L'idée était de montrer toute la richesse que l'Alsace possède dans son agriculture et son artisanat, qu'il y a plein de choses à découvrir juste à côté de chez soi»*. Autant de métiers que le citoyen *«ordinaire»* connaît peu, voire plus du tout. *«De là naît une déconnexion entre producteurs et consommateurs qui débouche sur des incompréhensions, des a priori et parfois des tensions. Il faut recréer ce lien»*, considère Jérôme qui a grandi avec cette sensibilité agricole. *«Je ne suis pas du milieu, mais quand j'étais enfant, une famille d'agriculteurs me gardait à la sortie de l'école. J'ai toujours gardé cette connexion au fond de moi»*.



Aux côtés de Mickaël Rochel, à Belmont, immersion dans la réalité d'un élevage allaitant de montagne.

De l'image d'Epinal aux réalités du métier

Cette fois, c'est un regard d'adulte qu'il a pu poser sur le monde paysan. Un univers riche, diversifié, qu'il a essayé de retranscrire au mieux dans le choix de ses interlocuteurs : un producteur d'asperges, un viticulteur, un microbrasseur, un maraîcher, un éleveur, un céréalier, un producteur de confitures… *«Ce qui est fou, c'est qu'à chaque fois j'arrivais chez l'un d'entre eux, je me disais : qu'est-ce qu'on va raconter ? Et finalement, on est toujours surpris à l'arrivée quand on voit tout le savoir-faire qu'il y a derrière chacun de ces métiers, et l'impact qu'ont toutes ces productions dans nos vies quotidiennes, sur notre alimentation et l'environnement. C'est vraiment essentiel de mettre en lumière ces gens-là»*. Cela a aussi été l'occasion d'aller à l'encontre des clichés qui subsistent sur les métiers agricoles, avec les *«bons»* petits paysans d'un côté, et les *«gros»* plus *«industriels»* de l'autre. Une vision manichéenne qui n'a aucun sens aux yeux de Jérôme Zindy. *«C'est sûr l'image d'Épinal a son charme. Mais la réalité, c'est qu'il faut nourrir plus de soixante millions de Français. Dans ces conditions, il faut se demander quel équilibre on va trouver entre les enjeux alimentaires, économiques et écologiques. On ne peut pas convertir tout le monde au bio du jour au lendemain. Les choses évoluent, mais ça prend du temps. Et puis quand on va sur le terrain, on s'aperçoit que les agriculteurs font du mieux qu'ils peuvent avec les conditions qu'on leur donne»*, observe-t-il avec un peu de recul.

Une démarche citoyenne

Il se rend aussi compte que l'agriculteur est souvent seul sur sa ferme à devoir gérer un quotidien pas toujours simple, et loin d'être rémunéré à juste valeur. *«C'est le métier qui permet à tout le monde de se nourrir, mais qui est pourtant peu valorisé financièrement. C'est ce que je trouve le plus injuste»*. Il considère que ces paysans, ces territoires, devraient être davantage intégrés à nos modes de vie. Les magasins paysans qui ont essaimé ici et là vont dans ce sens à ses yeux. *«On peut aller plus loin, à titre individuel. N'importe qui peut aller à la rencontre du monde paysan, lors des journées portes ouvertes par exemple. C'est une vraie démarche citoyenne»*.

C'est surtout l'occasion d'aller à la rencontre de passionnés, toujours très prolixes quand il s'agit de parler de leur métier, leurs cultures et leurs animaux comme Mickaël Rochel, éleveur allaitant à la Ferme des Fougères, à Belmont. *«La production de viande soulève plein de questions dans la société. En discutant avec Mickaël, j'ai découvert un jeune qui aime vraiment ses animaux, capable de jongler pendant des années pour garder l'exploitation familiale, tout en prenant très peu de vacances. Pour lui, chaque animal qu'il doit abattre, c'est comme un petit sacrifice. Mais avant cela, il lui aura donné un cadre de vie magnifique dans lequel le bovin a pu évoluer sans stress, ce qui donne au final une viande de qualité. Malheureusement, si on ne prend le temps de s'intéresser un peu à cette réalité-là, on peut avoir des a priori pendant très longtemps»*.

NICOLAS BERNARD

Traditions

Fête de la Chandeleur : des crêpes qui appellent le printemps

Célébrée quarante jours après Noël, la Chandeleur – autrefois considérée comme une fête religieuse - symbolise l'arrivée future du printemps et du travail dans les champs. Une fête où les crêpes sont reines, à l'image du soleil qui ne tardera pas à revenir…



©Pixabay

En Angleterre, aux États-Unis ou encore au Canada, les pancakes sont rois à l'occasion de la Chandeleur.



©Pixabay

Au sucre, au chocolat, à la confiture, au miel ou encore à la crème de marrons, les crêpes se dégustent à toutes les sauces.

À la Chandeleur, l'hiver se meurt ou reprend vigueur. Ce célèbre dicton prédit la suite de l'hiver en fonction de la météo de ce mercredi 2 février. Chaque année à cette date, il est coutume de faire des crêpes, dont la forme et la couleur dorée évoquent celle du soleil… Mais d'où vient cette tradition ? Avant toute chose, la signification du mot Chandeleur provient de l'expression latine *« festa caldelarum »*, autrement dit la fête des chandelles. Les premières origines de la Chandeleur remontent à la Rome antique, bien avant la naissance du Christ. Lors de la *« fête des chandelles »*, les Romains veillaient les morts avec des flambeaux et honoraient Lupercus, le dieu de la fécondité et des troupeaux. Cette fête païenne et latine annonçait à l'époque la reprise du travail dans les champs et l'arrivée du printemps. Ce n'est qu'à partir de l'an 472 que le pape Gélase 1er fait de la Chandeleur une fête judéo-chrétienne : depuis, elle célèbre la présentation de l'enfant Jésus au Temple, quarante jours après sa naissance. Ce jour-là, des processions aux chandelles sont organisées. Chaque croyant doit garder son cierge allumé, de l'église à chez lui. Un dicton de Bourgogne-Franche-Comté évoque d'ailleurs ce rituel : *« Celui qui la rapporte chez lui allumée pour sûr ne mourra pas dans l'année »*.

Une coutume paysanne

Le lien avec la terre étant préservé, pour espérer une bonne récolte de blé l'année suivante, les paysans font sauter la première crêpe avec une pièce d'or dans la main gauche. Si la crêpe retombe sans encombre dans la poêle, ils sont assurés de ne pas manquer d'argent. L'écu est alors enroulé dans la crêpe et déposé sur le haut de l'armoire de la chambre jusqu'à la prochaine Chandeleur. Un appel à la prospérité en quelque sorte. Devenue désormais populaire, loin de la dimension religieuse et de tous ses rites d'antan, la Chandeleur représente tout simplement en 2022 une bonne occasion de manger des crêpes. Une tradition ancestrale qui est restée dans les mœurs puisqu'aujourd'hui encore, près de 90 % des Français fêtent la Chandeleur et 76 d'entre eux réussissent à faire sauter les crêpes d'après une étude OpinionWay de novembre 2016. D'ailleurs, dans beaucoup de foyers, faire sauter la première crêpe pour souhaiter prospérité à toute la famille est encore un rite accompli. Mais la Chandeleur n'est pas réservée à la France et cette fête populaire se décline dans de nombreux pays, avec des us et coutumes toutefois différents. Chez nos voisins francophones, en Suisse ou en Belgique, la tradition des crêpes est respectée. Mais aux quatre coins du globe, c'est un jour de fête tout particulier… où la crêpe n'est pas toujours reine !

Des célébrations tout autour du globe

Au Mexique, le 2 février est férié. À l'occasion du Dia de la Candelaria, les Mexicains dégustent des petits pains de maïs cuits à la vapeur dans des feuilles de maïs. Ces *« tamales »*, sucrées ou salées, à base de farce de viande, sont cuisinées par celui qui a tiré la fève lors de L'Épiphanie. En Amérique du Nord, aux États-Unis et au Canada, on fête le Groundhog Day, autrement dit, le jour de la marmotte. Cette période sonne en effet la fin de l'hibernation des marmottes et annonce le printemps. Pour l'occasion, les Américains dégustent des pancakes, souvent recouverts de sirop d'érable. Les pancakes sont également à la fête en Angleterre, début février, lors du Pancake Day. Outre la dégustation, les Anglais participent dans certaines régions à des pancakes races - des courses aux crêpes -, un jeu qui permet notamment de récolter des fonds caritatifs. Au Luxembourg, les enfants fêtent *« Liichtmessdag »*, la journée de la bénédiction des bougies. La fête est organisée le 2 février, veille de la saint Blaise, l'un des quatorze saints auxiliaires. Selon la légende, ce dernier protège le bétail mais aide aussi à lutter contre les maux de gorge, les ulcères et la peste. Ce jour-là, les enfants chantent et déambulent dans les rues avec des lampions et sont remerciés par les riverains par une distribution de friandises. Autrefois, la tradition voulait que les enfants quémandent des petits pois et du lard pour la soupe. En Russie aussi, on fête la Chandeleur lors de la Maslenitsa, l'une des plus importantes fêtes traditionnelles du pays. Cette fête annonce, là aussi, l'arrivée du printemps. Pour l'occasion, les Russes préparent des crêpes épaisses au levain ou des blinis, dont la forme et la couleur leur rappellent le soleil. De nombreuses animations sont proposées dans les villes : bals, représentations théâtrales ou encore feux d'artifice.

AMANDINE PRIOLET



©Pixabay

En Ardèche par exemple, les crêpes sont faites à partir de farine de châtaignes, une farine reconnue pour être naturellement sucrée et sans gluten.

Spécialités / Les crêpes de nos régions

Ce n'est un secret pour personne : chaque région – voire parfois chaque département - a sa spécialité de crêpes. Alors à l'occasion de la Chandeleur, il y a mille et une façons de se faire plaisir ! En Ardèche par exemple, les crêpes sont faites à partir de farine de châtaignes, une farine reconnue pour être naturellement sucrée et sans gluten. Dans le Rhône, la Chandeleur fait certes la part belle aux crêpes, mais c'est aussi une bonne occasion d'entrer dans une période gourmande avec les célèbres bugnes lyonnaises et les matefaims.
En Auvergne, les habitants dégustent le bourriol. Typique du Cantal, cette crêpe de blé noir est composée de farine de froment et de sarrasin. À l'époque, certains paysans la consommaient à la place du pain.
Cette crêpe peut se déguster salée avec du fromage – le bleu d'Auvergne en tête - ou du jambon de pays, ou alors sucrée, garnie de chocolat ou de miel. Dans les monts d'Auvergne, on trouve aussi la farinade, une crêpe très épaisse à base de farine de seigle qui peut se décliner de plusieurs façons : salée, aux pommes de terre et au fromage ou sucrée. Les autres régions de France fêtent aussi la Chandeleur. Dans le Poitou-Charentes, la spécialité dégustée à cette occasion est le bottereau, un beignet en forme de losange, qui peut se manger sucré ou salé. Dans certaines régions, les crêpes ont des appellations différentes : on retrouve les vautes ou les tantimolles en Champagne-Ardenne, les nicci en Corse, les tourtous en Corrèze ou encore les sanciaux dans le Berry. Des recettes aussi diverses que variées, avec un ingrédient identique : la gourmandise !

A.P

Liberté

Cathy Hédieux : une volonté de fer

Cathy Hédieux s'était lancée un défi : réaliser la Grande Traversée du Morvan en fauteuil à assistance électrique. Aujourd'hui, elle revient sur son parcours.

Il y a quelques mois, Cathy Hédieux avait accepté de faire la Grande Traversée du Massif Central (GTMC), intégrant la Grande Traversée du Morvan, en fauteuil tout terrain à assistance électrique (FTTAE). Le but était de constater sur le terrain les points à améliorer pour rendre ce parcours accessible aux personnes handicapées.

Communion

«Cette GTM (Grande Traversée du Morvan) fut une expérience mémorable. Outre le fait qu'elle nous ait bien préparés pour la GTMC tant au niveau logistique, matériel d'itinérance (VTT et Quadrix) que pour l'analyse et les adaptations nécessaires aux terrains, elle nous a également éblouie, dépaysée, ressourcée, et fut très inspirante. Cette liberté de pouvoir aller partout, sur des lieux habituellement inaccessibles avec mon fauteuil, était à chaque fois comme une renaissance, qui me motivait à mener à bien ce projet afin que le plus grand nombre de personnes à mobilités réduites puissent profiter de cette communion avec la nature».

Prise de conscience

«J'ai pris conscience que tout le monde (randonneurs pédestres, Vttistes, équestres, chasseurs, etc.) doit pouvoir en profiter. Il faut cohabiter tous ensemble, car la nature n'appartient à personne, mais peut faire le bonheur de tous. Ne tirons pas la couverture sur notre propre activité, au contraire trouvons des terrains d'entente, et partageons nos connaissances car au bout du compte on veut tous bénéficier de la magie qu'elle nous apporte».

Petits accros

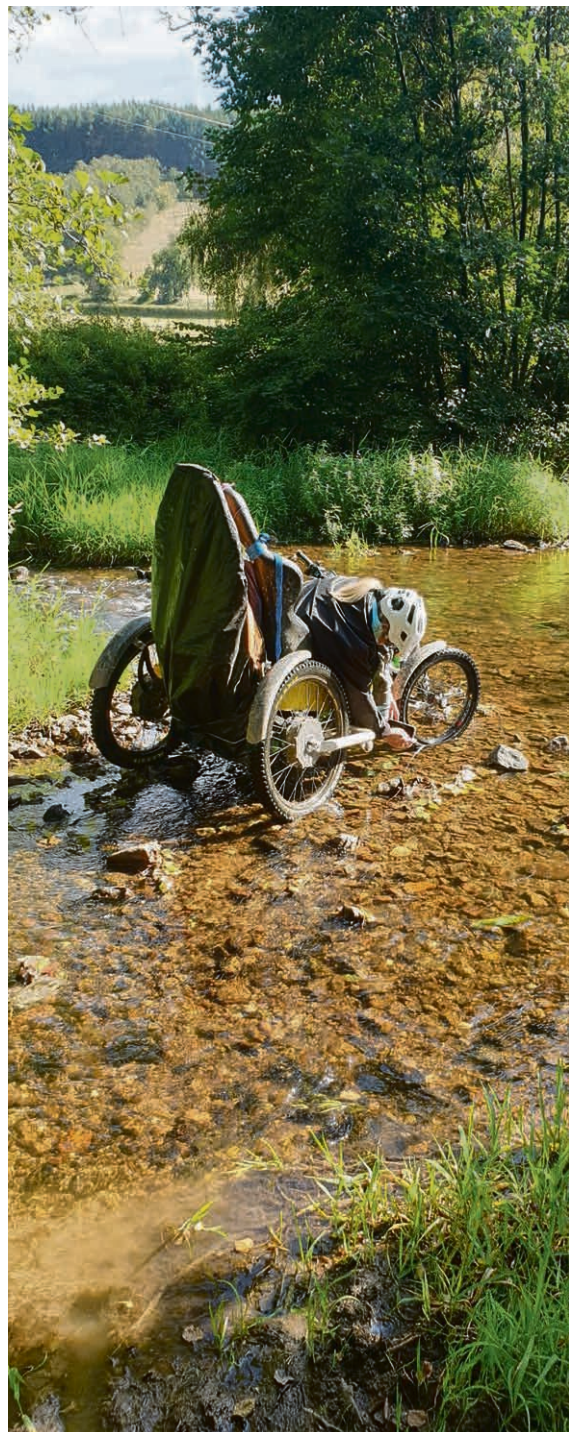
«Si la totalité du parcours s'est plutôt bien passée, on note tout de même des crevaisons ainsi que des balises disparues ou bougées nous induisant en erreur. Sur le parcours il y a aussi eu des arbres couchés, des ornières énormes laissées par des engins ou encore la météo peu clémente qui rendait le terrain glissant. Certaines étapes furent difficiles techniquement. N'ayant que mes bras et pas d'abdominaux, les efforts sont intenses. Le Quadrix demande beaucoup de concentration et il a beau avoir 4 roues, et une assistance électrique, il peut être complexe à manipuler avec la fatigue».

Richesse humaine

Malgré tout, Cathy a fait de belles rencontres : *«J'ai souvent souri, car plus de la moitié des personnes rencontrées, pensaient que ce Quadrix était un engin de nouvelle mode, et peu savaient que c'était un FTT (Fauteuil Tout Terrain). Les gens étaient épatés et heureux que cela existe pour nous rendre la vie plus belle, parfois même curieux. Quelques personnes nous ont rejointes pour partager un peu de trajet sur un bout d'étape, c'étaient très agréable et très enrichissant de faire ce partage avec eux».*

CHLOÉ MONGET





Cathy Hédieux au passage du Domaine du Bois du Loup à Saint Agnan.

Le moral de Cathy

«Mis à part la fatigue qui a commencé à se faire sentir après l'étape difficile du Haut Folin, et les péripéties de fin de parcours qui commençaient à nous peser, le moral a été au mieux, il ne pouvait en être autrement, sachant la chance que nous avions de vivre cette expérience, même si nous étions là pour «travailler» et retracer la GTM pour la rendre accessible au FTTAE» **explique Cathy Hédieux.**

La traversée c'est …

7 jours
7 étapes
6 à 9 h sur le VTTAE
316 km
6 000 m de dénivelé

Passage au Domaine du Bois du Loup

Sur son parcours, Cathy est passé au Domaine du Bois du Loup à Saint Agnan. Pour l'occasion une journée de découverte des activités sportives pour handicapées était organisée par l'Association Dream. Quelques personnes (valides ou non) avaient fait le déplacement comme Patrick Cayeux, 8e adjoint de la mairie d'Autun, chargé de l'Accessibilité, du Logement, du Handicap et du Numérique et de la Protection animale : *«Il ne faut pas oublier que les personnes handicapées s'isolent car la majorité des choses leur est inaccessible physiquement. Il y a une méconnaissance des problématiques qui nous concernent et l'action de Cathy permet de faire évoluer les choses»*. Pour Alya et Léane, respectivement 12 et 11 ans : *«Cathy a du courage, et on se rend compte que les personnes handicapées peuvent faire plein de choses même si les parcours doivent parfois être adaptés. Ils ne sont pas différents de nous».*



Alya et Léane ont participé aux activités proposées par l'Association Dream : du basket, du tir à l'arc ou encore des randonnées.